

Renouveler l'ingénierie territoriale du vieillissement

**Recommandations concertées
à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon**

Livre blanc
Territoires et vieillissement



Personnes ayant participé aux ateliers

Françoise ABRY, Opac du Rhône

Claire ALISAID-GUERAIN, OVPAR

Michel ANDRE, élu et administrateur du CCAS – Dardilly

Séverine ASSELOT-HUREZ, Agence d'urbanisme de Lyon

Patrice AUGÉ, Vivalib

Dominique BALLANCHE, Foyer-logement « Résidence G. Prost » / Arefo, et adjointe Mairie de Villeurbanne

Jean-Paul BARBOT, OSPA (Office Stéphanois des Personnes Agées)

Marine BAREILLE, Grand Lyon, Direction voirie

René BAROUX, Certu

Eric BAUDRY, président GIHP Rhône-Alpes

Véronique BAUGUIL, adjointe Ville de Lyon

Imène BEN RHOUMA, Dexia Rhône-Alpes et Auvergne

Dalila BEKHALED, CCAS de Saint-Priest

Séverine BERNARD, Service municipal des retraités, Vaulx-en-Velin

Caroline BERTRAND, chargé de la politique de la ville, habitat, rénovation urbaine, Communauté Pays Viennois

Florence BEYLY, chargée de mission, Groupe Amallia

Jeffrey BLAIN, étudiante LSIS - Université Lyon 3

Michel BOLLON, Pact-Arim Rhône

Claudia BONINO, stagiaire Agence d'urbanisme de Lyon

Marie-Hélène BONZON, directrice adjointe - Grand Lyon Habitat

Michel BOLLON, directeur du Pact du Rhône et Arim du Rhône, et du Pôle Technique

Anne BOUSQUET, association « Demain Ensemble » - La Duchère

Elodie BOUSQUET, Conseil général du Rhône

Didier BOLMONT, directeur du service établissements personnes âgées du conseil général du Rhône

Patrick BLANCHARD, chargé de projet - Aralis

Gilles BOUCHET, direction Transports départementaux - conseil général du Rhône

Lionel BONDA, directeur régional adjoint Adoma

Romain BOUZGARROU, étudiante LSIS - Université Lyon 3

André BOUTTEVILLAIN, adjoint au Maire, chargé des Affaires sociales et des personnes âgées – Mairie de Meyzieu

Amandine BRUGIERE, Fing

Françoise CALATAYUD, régie de quartier Euréqua et « MobiSeniors » Lyon 8^e

Céline CANALS, Département du Rhône

Blandine CANOVAS, commune de Dardilly

Annie CAZORLA, CCAS Saint-Priest

Emmanuel CELLIER, Agence d'urbanisme de Lyon

Dominique CHAMBON, architecte

Laurie CHAPELLE, stagiaire CCAS - Saint-Priest

Pierre Marie CHAPON, chargée de mission Icade – chroniqueur Agevillage

Norria CHERMITTI, présidente Association « L'olivier des Sages »

M. CHEVALIER, Technosens

Françoise CHIZALLE, adjointe au Maire, en charge de Santé et Vie quotidienne, Tarare

Pascale COLOM, Pôle « Personnes âgées - Personnes handicapées, Conseil général du Rhône »

Christian COMBIER, La M@ison de Grigny

Jany DHERVILLEZ, Région Rhône-Alpes

Madeleine DELESSERT, Association « Bien Vieillir dans son quartier »

Xavier DELOCHE, Opac du Rhône

Marie DOLS, Agence d'urbanisme de Lyon

Monique DONNET, Migration Santé Rhône-Alpes

Guy DAVID, Maire de Saint-Germain- au-Mont-d'Or

Maryvonne DEJEAMMES, chargée de mission Accessibilité et personnes âgées - Certu

Madeleine DELESSERT, Association « Bien vieillir dans son quartier »

Antoine DUFLOT, GIHP Rhône-Alpes

Madeleine DUFURNEL, adjointe au Maire, déléguée aux Affaires sociales et au Logement - Commune de Lissieu

Muriel DUNOYER, directrice Vivalib

Pierre DURAND, indépendant

Isabelle DURY, responsable de la coordination CLIC – Ovar, Villeurbanne

Christelle FAMY, chef de projet Sécurité routière et accessibilité au Grand Lyon – Schéma directeur d'accessibilité

Jeanne FAYEL, association « Bien vieillir dans son quartier »

Maud FELIX-FAURE, chargée de mission Personnes Agées, Ville de Lyon

Zora FERHAT, association « L'olivier des Sages »

Jean-Loup FERRAND, Conseil général du Rhône

Christelle FILLION, Pôle seniors, CCAS de Meyzieu

Jacques GALLAY, élu de la commune de Dardilly

Les propositions développées dans ce Livre Blanc, intègrent les débats qui ont eu lieu au cours des cinq ateliers participatifs organisés par l'Agence d'urbanisme entre 2009 et 2011.

L'Agence d'urbanisme remercie tous ces acteurs pour leur participation assidue et pour le soutien de cette démarche.

Dominique GAILLARD, directrice de Qualidom, réseau de services d'aide à domicile dans le Rhône

Emilie GIRAUD, stagiaire Agence d'urbanisme de Lyon

Flore GIREAU, étudiante LSIS - Université Lyon 3

Christian HARZO, directeur de l'Observatoire social de Lyon (OSL)

Pierre HEMON, adjoint au Maire de Lyon, en charge des « Personnes âgées »

Marlène HUBERT, Arefo

Jean-Claude HUGUES, Ovpar

Yves JEANDIN, adjoint au Maire, Commission action sociale, Lissieu

Mickaël JULIEN, Entreprise « Domifacile »

Sandra LAFLECHE, chargée d'études - Agence d'urbanisme de Lyon de Lyon

Guillaume LARROSSE, Vivalib

Virginie LASSERRE, Certu

Xavier LAURENT, Agence d'urbanisme de Lyon

Eliane LEGAL, adjointe au Maire, Collonges-Au-Mont-D'or

Cédric LEJEUNE, Scot Rives du Rhône

Florence LE NULZEC, consultante Formatrice Oxalis Scop

Anne LE RUYET, Cete de Lyon

Anne LORILLIER, Cete de Lyon

Christine MALE, Mission Coordination Territoriale, Grand Lyon

Yves-Armel MARTIN, Erasme, conseil général du Rhône

Gilles MATHOULIN, Effitel

Francine MEGEVAND, Prospective, Conseil général de l'Isère

Hinda MESSAOU, CCAS Saint-Priest

Antoine MIRABEL, Arefo Cyclopusse / Villeurbanne

Frédéric NEYMO, directeur de l'entreprise « Ages et Perspectives »

Jacqueline PSALTOPOULOS, conseillère municipale Lyon - 8^e arrondissement

Christine PERRIN NIQUET, directrice du service Logement. - Département du Rhône

Chrystèle PEYRACHAON, Conseil général Rhône

Liliane PIOT, Caisse des dépôts et consignations / CDC

Nicole PONTON-FRENEY, chargé d'études / habitat - Agence d'urbanisme de Lyon de Lyon

Janine POIRIER, Association « Bien vieillir dans son quartier »

Marie-Annie POISSON, Adoma

Patrick RHEINERT, directeur Agence Rheinert - « Récipro-Cité »

Mickaël ROUACH, Technosens

Vincent ROMAIN, chargé d'études - Epures

Olivier ROUSSEL, Agence d'urbanisme de Lyon

Roxane RUIZ, chargée de mission, GIHP Rhône-Alpes

Jean-Luc SABER, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône

Laurent SABY, chargée d'études – Certu

Fatiha SALIMI, Service municipal des Retraités, Vaulx-en-Velin

Mathieu SALMON, Grand Lyon, Mission Numérique

Bruno SAVY, directeur du Pact de l'Ain

Aurélié SAUVIGNE, Mission Duchère – Ville de Lyon

Madeleine SCOCCIMARRO, Association « Bien vieillir dans son quartier »

Paul SCOCCIMARRO, Association « Bien vieillir dans son quartier »

Michel SENELET, Scot Beaujolais

Aurélié SOUCHON, Keolis Lyon

Claire-Marie THIBAUT, chargé d'études – Epures

Sybille THIRION, Agence d'urbanisme de Lyon

Pierre-Yves TESSE, Conseil de développement- Grand Lyon

Anne Laure TINEL, CCAS Grenoble

Estelle TOSAN, DDE du Rhône

Hugo TRENTESAUX, Conseil de développement Nord-Isère

Tiana VALISO, Qualidom

Michel VERMOREZ, Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Lorana VINCENT, Mission La Duchère, Ville de Lyon

Yann Viremouneix, commune de Dardilly

Maryse WHYTE, Dexia Rhône-Alpes et Auvergne

Véronique ZWICK, adjointe au Maire, Saint-Cyr-Au-Mont-d'Or

Sommaire

Synthèse : rappel des recommandations générales débattues lors des ateliers et issues des expertises 2008-2011 et approfondissements des propositions 6

Quelques données clés du vieillissement dans l'aire urbaine de Lyon et le Grand Lyon 8

LES AXES DE TRAVAIL

Axe fédérateur de transitions

Concrétiser collectivement une réingénierie territoriale du vieillissement 10

ENJEU 1

Privilégier un « habitat adapté en permanence » aux besoins évolutifs des habitants selon les cycles de vie 11

Les actions prioritaires

Action 1 Objectiver et concrétiser le « continuum résidentiel de proximité » 12

Action 2 Labelliser les territoires des « inter-âges » et assurer la diversification de l'habitat 16

Action 3 Expérimenter les « nouveaux habitats » collaboratifs interinstitutionnels 18

ENJEU 2

Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs non assurés en services à domicile et en services, commerces et équipements de proximité 19

Les actions prioritaires

Action 4 Matérialiser les « bassins de vie quotidienne de proximité » 20

Action 5 Renouer avec la présence des concierges comme « référents de proximité » 22

ENJEU 3

Intégrer les besoins de mobilité, d'accessibilité et de communication au sein des dispositifs transversaux et interinstitutionnels 24

Les actions prioritaires

Action 6 Concevoir une « plate-forme des services et de mobilité de proximité » durable 26

Action 7 Reconnaître « l'accompagnateur de mobilité » comme un acteur clé d'insertion dans les territoires 30

Action 8 Innover et rendre pérennes les dessertes de proximité à toutes les échelles 32

Action 9 Intégrer les ascenseurs et les bancs publics au réseau d'« infrastructure de mobilité » 34

ENJEU 4

Intégrer le vieillissement dans les procédures de planification et d'urbanisme en lien avec les transports et la mobilité 36

Les actions prioritaires

Action 10 Rendre obligatoire la connaissance appliquée sur le vieillissement 38

Action 11 Associer de « nouvelles compétences sociales et institutionnelles » 40

Action 12 Faciliter l'expérimentation des « continuums résidentiels de proximité » 42

Action 13 Conforter les « bassins de vie inter-âges / inter-cultures » par le PLU et le PLH 48

Action 14 Mettre en perspective la question de l'accessibilité par une approche d'aménagement de la proximité 52

Axe d'appui 1

Connaître, comprendre et suivre les faits pour accompagner les transitions 54

Les actions prioritaires

- Action 15 Concrétiser un « Observatoire Interterritorial » collaboratif 58
- Action 16 Approfondir le concept « bassins de vie quotidienne de proximité d'appartenance ou d'identité » 60
- Action 17 Affiner la connaissance itéro-interactive des comportements et des choix possibles des seniors 62
- Action 18 Concevoir un « Programme de recherche-action et prospective : « Inter-âges d'avenir » 64

Axe d'appui 2

Dialoguer autour des futurs possibles inter-âges et faciliter l'action collective 68

Les actions prioritaires

- Action 19 Inventer un dispositif permanent des dialogues inter-âges/inter-acteurs sur l'aménagement des territoires 74
- Action 20 Créer un réseau des « lieux de dialogues des possibles » inter-âges 76

Axe d'appui 3

Organiser un équilibre entre numérique et « innovations dans l'humain » 78

Les actions prioritaires

- Action 21 Mailler finement le territoire en Espaces Publics Numériques (EPN) inter-âges 80

Synthèse

Le Livre Blanc proposé ici, met en exergue treize propositions – parmi une multiplicité d'autres tout aussi importantes. Celles-ci ont été choisies au regard de la convergence des acteurs sur une série d'actions à court terme qui rendraient compte d'une évolution dans l'ingénierie politique et technique territoriale du vieillissement.

Trois axes de travail sont proposés. Ceux-ci synthétisent les recommandations mises en débats et partagées par les acteurs consultés tout au long de ces trois années. Au sein de celles-ci, vingt actions prioritaires possibles à développer aux échelles locales et intercommunales sont approfondies.

Un axe transversal est aussi avancé : la prise en compte des nouvelles technologies.

Axe fédérateur de transitions

Concrétiser collectivement une réingénierie territoriale du vieillissement

Cet axe est autant intergénérationnel qu'intersectoriel, et à l'interface entre habitat – services - transports / mobilité / accessibilité - communication.

Il se base sur la nécessité de passer d'une politique sociale du vieillissement à une politique et gestion territoriale du vieillissement (et de ses impacts) intersectorielle et inter-territoires, permettant ainsi de décloisonner les programmes et projets sectoriels et de mettre en dialogue les acteurs locaux.

Dans ce cadre, des actions précises opérationnelles ou expérimentales à court terme sont proposées.

ENJEU 1

Privilégier un « habitat adapté en permanence » aux besoins évolutifs des habitants selon les cycles de vie

Il s'agit en effet de prioriser l'approche opérationnelle d'un « habitat adapté en permanence » aux besoins évolutifs des habitants, plutôt qu'un « logement adapté » spécialisé et ségréatif pour les « personnes âgées ». A court terme, trois actions permettent de rendre réel cet axe de travail :

- Objectiver et concrétiser une offre diversifiée d'habitat qui privilégie des choix de vie dans un « continuum résidentiel » lors de la dépendance.
- Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi et accompagnement de l'offre diversifiée de logements et hébergements – sociaux et privés... pour labelliser les territoires.
- Elaborer et mettre en œuvre un processus de facilitation d'expérimentations au sein d'un cadre de dialogue inter-institutionnel.

ENJEU 2

Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs non assurés en services à domicile et en services, commerces et équipements de proximité

Cette réponse concerne les services à domicile et à proximité, tant pour les personnes âgées que pour le ménage, et en interface avec le quartier. A court terme, cet objectif pourrait s'opérationnaliser à travers, les actions suivantes :

- Développer un dispositif concerté de suivi de l'adaptation des commerces, services et métiers de base aux « bassins de vie de proximité » intergénérationnelle ».
- Inciter et faciliter la création d'emplois de « nouveaux concierges » (gestionnaires-services-animation) ou de « référents de proximité » et leur inscription dans les résidences et immeubles anciens et neufs.

ENJEU 3

Intégrer les besoins de mobilité, d'accessibilité et de communication au sein des dispositifs transversaux et interinstitutionnels

Ici quatre actions ont été privilégiées, parmi de nombreuses autres :

- Concevoir une « plate-forme des services de mobilité », mutualisant les initiatives et les financements à l'échelle inter-municipale tout en respectant le service de proximité structuré par les entreprises et associations.
- Reconnaître « l'accompagnateur de mobilité » comme un service de mobilité à part entière pour les seniors en « fragilité de mobilité ».

- Considérer les besoins de dessertes intercommunales et intra-quartiers pour les seniors comme un maillage supplémentaire nécessaire pour la mobilité des seniors autonomes mais privilégiant d'autres modes de se déplacer.
- Intégrer les ascenseurs dans les immeubles et les bancs publics à la notion « d'infrastructures de facilitation des déplacements des seniors en fragilité de mobilité ».

ENJEU 4

Intégrer le vieillissement dans les procédures de planification et d'urbanisme en lien avec les transports et la mobilité

Les quatre actions à réalisation à court terme sont :

- Rendre obligatoire que tout diagnostic territorial lié à la conception des documents ou procédures de planification intègre les questions du vieillissement de manière conséquente et territorialisée.
- Associer de « nouvelles compétences sociales et institutionnelles » associées aux processus de participation et concertation des révisions ou refontes des documents d'urbanisme, des transports et d'aménagement du territoire.
- Rendre possible un « continuum résidentiel » au sein des quartiers/centres bourgs « bassins de vie intergénérationnels » : les « quartiers inter-âges » en tant qu'expérimentations négociées.
- Utiliser toute la panoplie offerte par les documents d'urbanisme et procédures diverses pour abonder une plus grande prise en compte de l'intergénérationnel dans les « bassins de vie intergénérationnels ».

Axe d'appui 1

Connaître, comprendre et suivre les faits pour accompagner les transitions

Il s'agit de mieux connaître le vieillissement et son impact à toutes les échelles de l'action publique et privée (dont associative et citoyenne) pour mieux construire des politiques adaptées et durables.

Cela consiste en la construction d'au moins deux types de connaissance : une de sensibilisation et d'information sur un phénomène pas encore pris en compte à la hauteur de son impact ; et une autre, plus stratégique, donc ciblée sur les tendances réelles ou « signaux faibles » intéressant les territoires et l'action inter-partenariale.

De ce fait, la capitalisation des connaissances multithématiques existant à de multiples échelles territoriales, ainsi que la production de connaissances nouvelles et territorialisées sur des problématiques transversales et de prospective ont été jugées fondamentales. Ces recommandations s'accompagnaient de la conception nécessaire d'un (ou plusieurs) observatoire(s) ou outils d'observation, suivi et monitoring du vieillissement et de l'action locale ; ainsi que de la mise en place de politiques d'information et de sensibilisation.

Pour le court terme, on propose d'expérimenter quatre recommandations :

- Concrétiser un « Observatoire inter-territorial » sur les modes de vie des seniors, sur la base d'un mémento mis à disposition des communes.
- Intégrer dans l'observation la notion de « bassins de vie quotidienne inter-générationnels » et « vivre dans son environnement d'appartenance ou d'identité », afin de mieux analyser les besoins.
- Utiliser les « enquêtes itéro-interactives » (EITINT) pour comprendre les comportements possibles des seniors et mieux accompagner les choix opérationnels dans l'évolution de leurs modes de vie.
- Concevoir un « Programme de recherche-action et prospective », permettant d'approfondir des questions clés encore très peu explorées et spatialisées au regard des scénarios d'évolution possibles.

Axe d'appui 2

Dialoguer autour des futurs possibles inter-âges et faciliter l'action collective

Cet axe a pour objectif de mettre en synergie tous les acteurs impliqués dans la planification, la gestion, l'accompagnement du vieillissement avec les acteurs bénéficiaires (personnes âgées, associations...).

Compte tenu que la multiplicité d'acteurs impliqués ou à impliquer autour du vieillissement est importante, il apparaît souhaitable de mettre en synergie, elle-même « multiple », aussi bien la prise en charge coordonnée des services en lien avec les besoins et attentes, que l'articulation de ceux-ci avec la multiplicité de micro-structures associatives, l'aide au fonctionnement de ces dernières, que la promotion et le financement des dispositifs expérimentaux (voire permanents) dans tous les domaines, la confortation des instances consultatives, que le développement des « plate-formes » de services »...

Ainsi, les priorités sont autant décloisonner les compétences à l'échelle intercommunale et entre département, que promouvoir des dispositifs expérimentaux de cogestion ou coordination des « compétences » s'articulant autour de « projets de territoire ». Elles incluent aussi la poursuite des efforts de mise en synergie entre acteurs et bénéficiaires de l'action publique et privée.

Deux propositions à court terme ont été privilégiées :

- Concevoir un dispositif mettant en synergie des associations de seniors (et jeunes) pour conduire des bilans et des recommandations permanentes sur les politiques publiques et actions aux échelles pertinentes.
- Concevoir des « lieux » à maille très fine, ainsi que des rencontres et échanges multiples permanents ouverts aux seniors et aux jeunes.

Axe d'appui 3

Organiser un équilibre entre numérique et « innovations dans l'humain »

Il s'agit de se saisir de tous les moyens mis à disposition par le développement du numérique, tout en conservant la présence humaine.

Une action de base serait de mailler davantage le territoire d'espaces publics numériques intergénérationnels, en tant que lieux d'apprentissage, d'échange et socialisation.

Ces recommandations sont le résultat d'un chantier d'étude que l'Agence a animé depuis 2007.

Celui-ci a donné comme résultat, à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon : un Atlas du Vieillissement, une expertise des politiques publiques et actions privées, une rencontre-débat (2007-2008) ; cinq Ateliers participatifs « Vieillissement et territoire » (Habitat/Logement ; Transports/Mobilité / Accessibilité ; Services/Equipements ; Planification et Numérique » (2009-2011). Ces propositions d'action ont été aussi nourries d'autres expertises et démarches récentes, internes à l'Agence d'urbanisme et externes. Celles-ci ont été mises au « pot commun » des démarches locales et à l'échelle nationale (ex la Mission « Vivre chez soi » du Secrétariat d'Etat chargé des aînés) en 2010¹.

¹ Rapport de mission « Vivre Chez soi ». Rapport coordonné par Alain Franco, présentée à Mme Nora Berra en Juin 2010

Quelques données clés du vieillissement dans l'aire urbaine de Lyon et dans le Grand Lyon

Démographie

En 2007, l'aire urbaine de Lyon compte environ 323 000 personnes supplémentaires de 60 ans et plus par rapport à 1999, soit 15 % de plus. Ce taux est identique à celui du Grand Lyon. L'augmentation de la population totale entre ces deux dates n'était que de + 5%.

Ces seniors, représentent près de 20 % de la population de l'aire urbaine. En 2030, elles pourraient être près de 500 000, soit 25 % de la population totale. Les grands seniors (75 ans et plus) verront leur nombre multiplié par deux.

Les 60 ans et plus seront plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans. L'effet ciseaux se fait sentir à partir de 2027 à l'échelle de l'aire urbaine. Il se situerait autour de 2012 au niveau national et de 2020 pour l'agglomération lyonnaise. Des nouvelles prévisions sont en cours.

Parmi les personnes de 60 ans et plus, le poids des 60-74 ans serait de 58 % en 2030, soit une chute de 7 points par rapport à 1999. Celui des 75-84 ans atteindrait près de 30 % (contre 23 % en 1999). Enfin, celui des 85 ans et plus pourrait atteindre 13 % (contre 11 % en 1999).

En 1999, la proportion des femmes parmi les 60 ans et plus est de 58 %. Ce taux est identique à celui du Grand Lyon : pour le centre (Lyon et Villeurbanne), il est de 61%.

Composition des ménages

Dans l'aire urbaine de Lyon, un tiers des ménages est composé d'une personne vivant seule en 1999, soit 215 000 ménages sur 660 000.

Chez les 60 ans et plus, un ménage sur deux (45 %) est composé d'une personne seule, soit 83 000 foyers. Il s'agit d'un phénomène en hausse, puisqu'en 1990, ce taux n'était que de 36 %.

Parmi la population âgée de 60 ans et plus, huit femmes sur dix vivent le plus souvent seules, contre deux hommes sur dix.

Si les tendances régionales s'appliquent au territoire, presque 8 % des 65 ans et plus seraient dépendants, soit environ 16 500 personnes. Près de la moitié de ces dépendants (47 %) ont 85 ans et plus. En 2020, ils augmenteraient de près du quart pour atteindre 20 500 personnes âgées de plus de 65 ans.

Les femmes représenteraient 71 % des personnes âgées dépendantes de plus de 65 ans soit 5 % du total des personnes âgées de plus de 65 ans. Ce taux de dépendance atteindrait 80 % des femmes de plus de 75 ans.

Distribution territoriale

85 % des personnes âgées sont domiciliées dans le pôle urbain et 15 % dans les couronnes périurbaines. Le Grand Lyon concentre à lui seul 77 % des personnes âgées de 60 ans et plus de l'aire urbaine.

Lyon et Villeurbanne abritent 35 % de la population totale de l'aire urbaine et 37 % des personnes de 60 ans et plus (39 % des 65 ans et plus).

En 1999, les personnes de 40 à 59 ans, autrement dit celles qui seront les grands seniors en 2030, représentaient 25 % de la population totale. La majorité d'entre elles vieillira théoriquement sur place, c'est-à-dire essentiellement dans les couronnes périphériques entourant le Grand Lyon.

Logement et migrations résidentielles

En 1999, 95 % des personnes de 60 ans et plus vivaient à leur domicile. Ce taux chute relativement avec l'âge : 82 % au-delà de 80 ans contre 98 % entre 60 et 74 ans. En 2007, seulement 3 % des personnes de 60 ans et plus vivaient dans un peu plus de 250 établissements spécialisées (maisons de retraite et EHPAD).

Parmi les 170 000 résidences principales occupées par des ménages retraités, 97 % sont des logements ordinaires : 61 % des logements en immeubles collectifs et environ un tiers en habitat individuel. Les 3 % restants sont

des logements-foyers ou autre type de logement dans un immeuble ou dans de l'habitat provisoire.

Au sein des ménages dont la personne de référence est une personne âgée de 60 ans et plus, 73 % des logements ont une superficie moyenne comprise entre 40 m² et 100 m², contre seulement 66 % dans les autres classes d'âge.

Les ménages retraités sont à 63 % propriétaires du logement qu'ils occupent en 1999, contre près de la moitié de l'ensemble des ménages de l'aire urbaine. 34 % des ménages retraités louent leur résidence principale.

Sur un effectif de près de 295 000 personnes de 60 ans et plus, 77 % n'ont pas quitté leur logement entre 1990 et 1999. La stabilité dans la commune est encore plus marquée : 87 %.

Les personnes âgées de l'aire urbaine ayant quitté leur logement ou leur commune entre 1990 et 1999 représentent respectivement 70 000 et 30 000 personnes. (23% et 13%)

Economie

Parmi les 60 ans et plus, on comptait 5 % d'actifs formels en 1999, soit 15 160 personnes. Leur nombre a baissé par rapport à 1990 où ils étaient près de 20 000.

Le montant moyen des pensions et retraites déclarées en 2005 par les seniors de l'aire urbaine est de 18 930 euros annuels soit environ 1 580 euros par mois.

Entre 2000 et 2005, le montant moyen de ces revenus a progressé plus que celui des salaires (+15 % contre +12 %) mais il reste néanmoins 30 % inférieur au salaire moyen.

Avec l'âge, la consommation des seniors évolue. En France, en 2001, un couple entre 70 et 74 ans dépense pour sa consommation 12 % de moins qu'un ménage d'âge moyen, entre 80 et 84 ans, 25 % de moins. A l'opposé, un couple entre 60 et 69 ans surconsommerait à hauteur de 2 %, tandis que les 70-79 ans

présenteraient une sous-consommation théorique de 5 % qui atteint 14 % au-delà de 80 ans.

Les personnes âgées de 65 ans et plus appartiennent, en 1999, majoritairement à des secteurs socio-économiques aux revenus intermédiaires-inférieurs et modestes (par unité de consommation).

Transports et mobilité

La mobilité des 60 ans et plus représentée en 2005 (dans l'aire métropolitaine lyonnaise au sens du périmètre de l'enquête ménages-déplacements), 1,2 millions de déplacements (soit 18 % des déplacements totaux), produits à 76 % par les 60-74 ans.

En 2006, les ménages de 60 ans et plus possèdent 1,01 voiture par ménage, contre 1,22 pour le reste de ménages. 96 % des hommes de 60-74 ans habitant l'aire métropolitaine de Lyon possèdent le permis de conduire contre 77 % des femmes. Ce taux chute de 5 points pour les hommes et de 31 points pour les femmes de 85 ans et plus.

Parmi les 60 ans et plus, les femmes réalisent 2,78 déplacements par jour et par personne contre 3,32 pour les hommes. Ces écarts de mobilité sont présents au sein des différentes classes d'âge des seniors.

Services, équipements et aides

En 2001, si les tendances observées dans le Rhône s'appliquent à l'aire urbaine de Lyon, presque cinq personnes sur mille de plus de 65 ans, souffrant d'une incapacité permanente ou passagère, bénéficieraient des services d'une aide-ménagère à domicile.

En 2006, environ 20 000 personnes âgées, dépendantes ou très dépendantes habitant les cantons rhodaniens de l'aire urbaine, bénéficient de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA ou ADPA), pour moitié à domicile et en établissement. Dans le premier cas, près de 80 % des bénéficiaires se concentrent dans l'agglomération lyonnaise, dans le second, près de 70 % (dont un peu plus d'un tiers à Lyon et Villeurbanne).

L'aire urbaine de Lyon – territoire d'analyse



	Aire urbaine de Lyon (2010)	Grand Lyon
nombre de communes	296	58
population (2008)	env. 1,748 0000	env. 1,270 000
60-74 ans	192 657	150 254
75 et plus	101 508	97 485
60 ans et plus	294 165 (17%)	247 739 (20%)
part des femmes	57%	58%

Concrétiser collectivement une réingénierie territoriale du vieillissement

Le contexte général reste encore marqué par une approche médico-sociale et par l'adaptation des logements. La question est transversale.

Les pratiques résidentielles des personnes âgées (rester le plus longtemps à domicile, puis dans son quartier) jouent et joueront un rôle important sur le marché du logement, sur l'équipement des communes. La capacité de mobilité autonome ou mobilité accompagnée fera la différence dans les choix entre rester à domicile/quartier, déménager vers des secteurs plus adaptés dans les mêmes milieux (services, commerces etc.), ou changer complètement de milieu de vie (périurbain – urbain). Ces aspects sont liés, car la « mobilité de confort » des seniors qui tend à privilégier la maison individuelle et la propriété, et la « mobilité d'ajustement » des plus âgés, allant plutôt vers l'habitat collectif en location, s'accompagne de mobilités et de stratégies dans les modes de vie permises ou contraintes aussi par les revenus disponibles.

Les capacités de financement des collectivités seront mises à l'épreuve, tant les besoins d'adaptabilité des logements, des hébergements et de l'habitat en milieu urbain et périurbain en général, sont importants, comme le seront les besoins en matière de mobilité, de services et d'équipements.

Le logement devra être considéré comme un « micro-générateur » de déplacements, et non seulement comme un « lieu de vie ». En effet, avec l'âge les interventions à domicile tendent à se démultiplier.

Les acteurs ayant participé aux ateliers ont formalisé l'intérêt d'inscrire le vieillissement dans une « ingénierie territoriale » de qualité privilégiant l'habitat « intergénérationnel » voire surtout alternatif et modulable selon les besoins évolutifs des habitants, plutôt qu'un habitat spécialisé et ségréatif. Ils ont aussi adhéré à l'idée de renforcer l'idée d'assurer le maintien des seniors au moins dans leur quartier pour ouvrir les possibilités d'une réglementation du sol permettant la diversification des offres de logements permanents ou temporaires au sein des lieux de vie.

L'incorporation de l'intensification des services, commerces et équipements dans cette logique est importante. Cela signifie que l'on tient compte - à toutes les échelles territoriales - tant des besoins quasiment « personnalisés » selon les situations de vie, que des besoins émis par les dispositifs de soutien aux aidants naturels et professionnels. Ces réponses faciliteraient le gommage des effets de l'âge, en faisant reculer la perte d'autonomie.

Les transports, la mobilité, l'accessibilité et la communication, est la composante transversale de cette politique intersectorielle. L'identification des besoins, les attentes et les dysfonctionnements au sein de la chaîne des déplacements est essentielle. Il sera donc essentiel de maîtriser les interfaces sectoriels, ainsi qu'intégrer les transports au sein des « services de proximité ». La facilitation de l'accès aux territoires, quels que soient les motifs (loisirs, activités associatives, activités semi-professionnelles, aides aux ascendants ou descendants) devra se forger à travers des politiques de déplacements spécifiques collectives ou semi-collectives, etc.

La nécessaire inscription du vieillissement dans une « ingénierie territoriale » de qualité. Dans ce sens, les acteurs consultés confirment l'importance de transformer localement quatre grandes orientations connues et débattues :

- a) Privilégier un « habitat adapté en permanence » aux besoins évolutifs des habitants, plutôt qu'un « logement adapté » spécialisé et ségréatif pour les « personnes âgées ».
- b) Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en services à domicile et en services, commerces et équipements de proximité.
- c) Intégrer les besoins de mobilité, d'accessibilité, et de communication au sein de dispositifs transversaux inter-institutionnels et socialement concertés.
- d) Intégrer le vieillissement dans les procédures de planification et d'urbanisme en lien avec les transports et la mobilité.

ENJEU 1

Privilégier un « habitat adapté en permanence » aux besoins évolutifs des habitants selon les cycles de vie

L'objectif est celui de favoriser un « habitat adapté en permanence » aux besoins évolutifs des habitants, plutôt qu'un « logement adapté » spécialisé et ségrégué pour les « personnes âgées ». Pour cela il est souhaité que l'on puisse comprendre l'offre de logement et d'habitat de manière intégrale (logement, hébergements spécialisés à usage temporaire ou permanent, services etc.). On y inclut la valorisation de produits novateurs (ex. foyers-logement). Pour cela, les acteurs se sont accordés sur certaines priorités :

- Etablir une base de connaissance et de monitoring (communal, intercommunal et multi-partenarial) des besoins transversaux en matière de logement, d'hébergement et de services et équipements de proximité. Le but serait de mesurer les niveaux d'investissements collectifs et individuels nécessaires aujourd'hui et demain ;
- Lancer des études spécifiques pour mieux appréhender la mobilité résidentielle réalisée et souhaitée selon les modes de vie et revenus des personnes âgées et leur entourage, les besoins évolutifs et territorialisés et l'impact dans le domaine financier,
- Mener en parallèle une politique d'investissements ou d'incitation aux investissements en faveur de solutions intergénérationnelles et multi-usages pour les logements et résidences spécifiques, parallèlement à un maillage des territoires par des petites structures d'accueil et de résidence,
- Interroger le développement et la diversification de l'offre dédiée au regard des freins administratifs financiers (de la collectivité et des personnes âgées) et des modes de vie,
- Intégrer la question de l'immigration dans les politiques et interventions d'ensemble sur le logement et l'hébergement,

- Intégrer le vieillissement de personnes psychologiquement dépendantes (malades d'Alzheimer, par exemple) pouvant être insérées socialement, dans une réflexion inter-partenariale en matière d'hébergement autre que dans le milieu psychiatrique.

Bien que les participants abordent la question du logement intergénérationnel comme importante dans le maintien à domicile (voire sur la cohabitation intergénérationnelle), nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la faible lisibilité des résultats.

De même les acteurs s'interrogent sur l'adaptabilité des logements. Elle est clairement visible dans le logement neuf (social et privé), moins évidente dans le logement ancien. Et l'enjeu se trouve là. Dans ce sens, la « Charte du logement adapté » (nov. 2010) concernant l'ancien et le neuf, privé ou social, proposé par le département du Rhône et signé par multiples acteurs est une bonne chose. Il restera néanmoins à évaluer son efficacité.

La question de l'adaptation des logements (et résidences collectives) est une ambition qui concerne surtout l'habitat ancien, car les logements neufs (et aussi hébergements) sont conçus dans une logique du « design pour tous ». Pour rappel, la construction neuve de logement contribue chaque année – à l'échelle nationale - à 1% du renouvellement du parc de logements ; en 2006, seulement 28% des logements ont moins de 25 ans et trois quarts des ménages retraités ont emménagé dans leur logement depuis au moins 12 ans.

Démarches valorisées

Grand Lyon Habitat : Plan Senior et développement des initiatives / Grand Lyon

Démarche de qualification des immeubles afin d'identifier le niveau d'accessibilité offert. Construction de foyers spécifiques (malentendants, handicapés très lourds, habitat intergénérationnel...). Plan Senior. Appui à des cohabitations jeunes/seniors. Développement de partenariats.

Villeurbanne / Convention de Formation-action OVPAR-Bailleurs Sociaux Logement.

Objectif : formation expérimentale sous la forme d'ateliers pour les cadres intermédiaires des organismes bailleurs, leurs agents sociaux et leurs personnels de proximité, afin de mieux connaître les publics vieillissants, les besoins, etc.

Plan Stratégique Vieillesse Logements/Services. Alliade/ Grand Lyon

Approche transversale et globale pour aller au-delà d'une approche purement « bâti ». La stratégie se décline autour de trois axes prioritaires, dont celui des actions en direction des locataires vieillissants existants.

Concept « Récipro-Cité », habitat intergénérationnel/ Agence Rheinert - / Grand Lyon

S'appuyant sur le voisinage et les générations, et la proximité de centre bourg, la résidence/éco-quartier comprend 50 logements individuels (avec des services mutualisés), et un emploi de proximité (le « gestionnaire-animateur »). Les logements au rez-de-chaussée sont réservés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite permanente.

Renouveau de l'habitat

AXE fédérateur

Pour en savoir plus

Comme le conseil l'association Alertes 38, **les Logements-Foyers**, répondent bien – en les adaptant - à « une clientèle » qui cherche des « appartements à services partagés ». Cette adaptation signifie :

- offrir un logement confortable et adapté (rénovation du bâti, nouvelles aménités, construction du neuf),
- imaginer des logements qui soient plus grands que des T1 (du T1 au T3 adaptables et bénéficiant de nouvelles technologies)
- concevoir dans ces lieux la cohabitation entre générations.
- en prévoyant l'accueil de personnes en difficultés sociales (du fait de la prise en charge possible des frais d'hébergement par l'Aide Sociale Légale), ou handicapées (psychiques, intellectuelles, physiques).

Il faudrait assurer une présence 24h/24, son intégration au sein du quartier ou du village (création des lieux de restauration « sociale » intergénérationnelle, lieux de réunions pour diverses associations, et/ou des lieux d'animation ouverts aux habitants). Il faut veiller aussi à diminuer les frais de personnel en faisant appel à des services extérieurs comme au domicile. Des conventions avec des associations d'aides à domicile permettraient de mutualiser des temps d'interventions et diversifier les mêmes aides à domicile qui interviennent, en diminuant les coûts.

Cette action vise privilégier des choix de vie dans « continuum résidentiel » lors de la dépendance.

Il existe de nombreuses initiatives qui répondent à des attentes spécifiques des seniors en matière de logement, mais elles ne sont pas intégrées dans une logique d'un « continuum résidentiel »³, quantifiable et concretisable sous la forme d'un « Plan ».

Ce Plan, comme cela a été proposé par la « Charte du logement adapté »⁴ pourrait aussi faire émerger des quotas des logements/hébergements diversifiés, de même que pour les hébergements autres que les EHPAD. Cette proposition permet de considérer des réponses qui peuvent compléter celles de l'adaptation du logement ancien, qui est très onéreuse et sur une durée temporelle très importante⁵.

³ Cf. Annick Morel et Olivier Veber. Société et vieillissement. Rapport groupe 1 Débats sur la grande dépendance, Ministère des solidarités et de la cohésion sociale. Juin, 2011

⁴ La Charte propose de « tendre vers un quota de 20-25% de logements adaptés dans les immeubles d'habitation au sein d'un environnement de proximité ».

⁵ L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) estime – en 2010 - que le chantier concerne 2 millions de ménages et qu'il coûterait 24 milliards d'euros dans les prochaines années. L'ANAH estime que 2 millions de ménages de plus de 60 ans auraient besoin d'une telle adaptation, sur les 9,3 millions de ménages français de plus de 60 ans. Or, le coût de tels travaux, qui peut aller de la pose d'une douche à celle d'une rampe d'escalier, se chiffre de 3 000 à 30 000 euros en fonction du degré de dépendance de la personne, avec un coût moyen de 7 000 euros. Sur ces 2 millions de logements à adapter, l'Anah estime que 830.000 sont éligibles à ces aides conditionnées aux ressources et recommande une faisabilité sur dix ans de 400.000 adaptations, soit 40.000 par an pour un coût total de 4,2 milliards euros d'aides. Les aides de l'Anah vont de 35% à 50% du montant des travaux, plafonné à 20.000 euros.

Action prioritaire **1**

Objectiver et concrétiser le « continuum résidentiel de proximité »

Il s'agit donc de :

Valoriser et développer de manière adaptée des produits « anciens » répondant aux besoins toujours présents

L'intégration du « logement foyer » dans le développement des offres alternatives de logement.

Ce produit (créé dès les années 60) est un véritable lieu de vie des personnes âgées valides et autonomes (à l'origine à faibles ressources) souhaitant rompre leur isolement probable ou réel. Elles bénéficient de la convivialité d'un habitat collectif, avec des services et une gestion adaptée, tout en gardant un « logement à soi ». C'est une véritable alternative viable aux maisons de retraite.

Ce produit garantit l'autonomie, car il s'agit d'un logement indépendant avec des prestations facultatives ; la sécurisation 24/24, et la lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées.

L'affirmation du rôle des MARPA (Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées) dans le monde périurbain et rural

A l'échelle de l'aire urbaine de Lyon, l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole (le régime de protection sociale agricole) développe dans les années 80, une expérimentation d'innovation sociale fondée sur un projet de vie encourageant l'autonomie : les MARPA. Ce sont des petites unités de vie non médicalisées, qui se situent bien dans la maille des alternatives aux logements individuels isolés et maisons de retraites hors les lieux de vie. Toutes proposent un logement privatif à environ une vingtaine de résidents, ainsi que des espaces de vie collective.

L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant - voire en enrichissant - ses activités et relations sociales antérieures. Sous la direction du responsable de Marpa, une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies. Une charte régit les principes de vie partagés. Chaque projet de maison reçoit le soutien financier d'une caisse de MSA et résulte d'un partenariat avec les collectivités territoriales. Une fois construite, elle est gérée au quotidien soit par une association loi 1901, soit par une collectivité locale.

Capitaliser des concepts « villageois » à l'échelle urbaine

Les MAUPA, petites unités de vie en ville inspirées par les MARPA

A l'image de l'initiative de la MSA d'Ile de France, une MAUPA permet aux personnes âgées de rester dans leur environnement d'origine. Le produit reprend l'ensemble des principes de la MARPA : accompagnement, accueil, accès vers l'extérieur, et laisse aux résidents leur liberté et leur rythme de vie.

La MAUPA, en ville, se fonde de la même manière dans l'environnement local et répond à des contraintes architecturales spécifiques, en s'adaptant au milieu urbain dans lequel se trouve. En s'intégrant à l'habitat collectif (immeuble existant ou construction neuve), elle offre un bon compromis entre un logement dédié et le domicile : environnement sécurisé, logement adapté aux besoins des résidents, accompagnement personnel. Elle reste ouverte librement vers l'extérieur.

Ces MAUPA sont des sortes de « plate-formes de services » visant à assurer le bien-être et un confort global des résidents : accompagnement physique, psychique, médico-social, aide administrative, petit dépannage, activités culturelles d'animation et de loisirs.

Les « villages urbains » adaptant le concept de « Village Générations » de Saint-Apollinaire

Depuis 2002, le « Village Générations » est né dans un quartier de Saint Apollinaire, près de Dijon, par la mise en synergie entre collectivités locales, Office HLM, Fedossad, association de services à domicile et gestion d'établissements.

Il s'étend sur 1,2 hectares, et comprend : 76 logements sociaux pour tous les âges (personnes âgées, familles avec enfants de moins de cinq ans) et adaptés aux handicaps possibles ; des services petite enfance, halte-garderie ; des petites unités de vie pour personnes âgées, malades, handicapées ; un restaurant scolaire pour les écoles du village, une salle de quartier, qui propose et accueille animations, fêtes, colloques, conférences ; un point accueil service où une animatrice initie des programmes d'activités, informe et parfois joue le médiateur en cas de différends ; une ludothèque recelant plus de 900 jeux pour tous les âges ; un accueil de jour pour personnes âgées ouvert avec le soutien de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité.

Les modalités d'entrée intègrent les conditions de ressources ; et aussi l'âge/vie en couple avec enfants ou pas, etc.

Démarches valorisées

La « Maison Christophe Mérieux » pour étudiants, retraités, jeunes travailleurs et mères isolées. A Lyon 7^e

« Centre d'hébergement temporaire ». Portée par « Habitat et Humanisme Rhône ». Les 51 logements meublés (les loyers oscillent entre 350€ à 650 € tout compris, eau, électricité, charges, se complètent au rez-de-chaussée des parties pour la vie commune : un salon avec télévision, une salle à manger avec une cuisine outillée d'équipement pour la cuisine collective et une salle pour les mères et leurs jeunes enfants, équipée pour qu'ils puissent déambuler en toute sécurité, une laverie. Le personnel du centre est composé d'un directeur, de son adjoint, d'une assistante sociale et d'une éducatrice spécialisée. A cette équipe s'ajoute un référent bénévole en charge de coordonner l'action des bénévoles intervenant dans l'animation de la maison.

Le Chemin Bleu, petite unité de vie, pour personnes âgées et étudiants Lyon 2^e

Sur l'initiative de l'association rhodanienne pour le développement de l'action sociale (ArDas), prestataire des services d'aide à domicile aux personnes âgées du 2^eme arrondissement des petits logements individuels ont été créés pour rester indépendant, pour recevoir sa famille et ses amis, pour continuer à faire ses choix personnels. L'un d'entre eux est réservé à l'accueil temporaire pour passer une période difficile et retourner chez soi ; des services connus, ceux qui continuent d'intervenir comme auparavant, aide à domicile, infirmière, kinésithérapeute, médecin. Une responsable, trois « maîtresses de maison » qui coordonnent, cuisinent, écoutent, animent, et les cinq étudiants qui se relaient à tour de rôle les soirs de la semaine et les week-ends.

Le Maison de l'Apl.

Transformation en cours du siège de l'Association Lyonnaise de prévoyance (Alp) en habitat intergénérationnel (étudiants en formation santé et social) et seniors.

La résidence sociale Paul-Aymard Duvernay à Gennevilliers, et les « chambres navettes »

C'est un établissement de 120 lits, qui comprend : des chambres individuelles et studios équipés de douche, lavabo et kitchenette (pour les studios). Les résidents sont essentiellement des travailleurs, ou d'anciens travailleurs, migrants, issus en majorité du FTM transformé en résidence sociale et du programme de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) initié par la ville.

L'accueil d'un public vieillissant, aux capacités motrices réduites et à l'état de santé dégradé, a été pris en compte par la création de logements adaptés aux situations de handicap léger ; installation d'un ascenseur et de rampes d'accès pour fauteuils roulants ; organisation des logements en unités de vie, aménagements des espaces extérieurs afin de faciliter l'accès et l'utilisation.

Quatre chambres sont gérées de manière spécifique, permettant une occupation par trois résidents, titulaires d'un contrat de résidence de 4 mois, afin de tenir compte du phénomène de « navette » pratiqué par les résidents entre la France et le pays d'origine.

« Chambre en location partagée » (ADOMA)/Grand Lyon

La chambre partagée (entre 4 ou 5 résidents), évite les sous-locations lors des allers retours des seniors migrants, rationalise l'offre en libérant des chambres sous-occupées. La mise à disposition est de trois mois/an, selon plannings. Exemple des prestations de services : chambres meublées, ménage, une boîte aux lettres individuelles, blanchisserie, bagagerie sécurisée pour pouvoir déposer des effets personnels non transportables. Cette location alternée est volontaire et expérimentale. Les intéressés doivent bénéficier de l'allocation contributive, et avoir pu cotiser sans aide sociale.

Prendre en compte les multiples produits logement et hébergements pour en concevoir une offre structurée aux échelles de proximité

Afin de faciliter les mutations intergénérationnelles dans les parcs de logements dans les quartiers, il faut concevoir une offre diversifiée de logements et hébergements permanents ou ponctuels pour les pré-seniors et seniors dans les bassins de vie de proximité. Pour cela, il faudrait prendre en compte l'existant et le consolider ou l'adapter, et les initiatives nouvelles d'ici et ailleurs.

Cette offre structurée pourrait se composer surtout de logements et hébergements classiques mieux adaptés mais surtout intégrant mieux les liens avec les services à domicile, et des unités spécialisées pour des situations de dépendance spécifiques temporelles ou permanentes. A part ceux déjà cités auparavant, on peut évoquer : les « habitats intelligents » (utilisant la domotique, les TIC dans les logements) et/ou avec une préoccupation particulière pour l'accessibilité ou l'évolutivité ; les « habitats-service » (qui apportent des prestations gérontologiques, médico-sociales ou sociales) ; « l'habitat/immeuble intergénérationnel » (mélangeant des équipements destinés autant au vieillissement, qu'à la petite enfance, et aux échanges entre les personnes âgées et les jeunes/familles dans un même immeuble ; « l'habitat familial partagé » (voisin de l'accueil familial) ; « l'habitat autogéré » etc.

Dans « l'habitat partagé », il faut considérer les démarches de mise en relation seniors et étudiants. Exemple l'initiative lancée par l'école de management de Lyon (ESDES), « ESDES Services Intergénérationnels », qui propose un service original de cohabitation intergénérationnelle, en mettant en relation des seniors et des jeunes dans le cadre d'un échange de services contre logement. L'échange entre seniors et étudiants se concrétise par la signature d'une convention entre les deux parties détaillant les conditions d'habitation, la nature des services qui seront rendus par l'étudiant et les modalités pratiques liées à la vie quotidienne dans le logement mis à disposition. Un suivi personnalisé est mis en place afin de garantir la qualité des relations et de prévenir et gérer les éventuelles difficultés au quotidien.

Intégrer dans le continuum les besoins de réponses adaptées à la fragilité financière des seniors : les « logements-résidences » économiques et les facilitations financières ad hoc

Comme le montrent de multiples études, dont le rapport Boulmier⁶, le taux d'effort financier lié au logement progresse dès l'âge de la retraite, et il est encore plus évident pour les locataires (dont ceux du parc social). La Fondation Abbé Pierre observe que la propriété (75% des retraités) ne peut pas être considérée comme un rempart contre la pauvreté, en mettant en évidence que la grande majorité des propriétaires vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Cette situation tend à s'aggraver par l'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui ont connu la discontinuité de l'emploi.

Une mention spéciale concerne les situations de vieillissement des migrants résidents seuls et en situation précaire.

L'ensemble de ces propositions visent à développer des initiatives et des expérimentations qui convergent vers l'intégration dans les politiques du « continuum résidentiel », la possibilité de réaliser une série d'aménagements. Par exemple, des agencements de pièces pour accueillir un ascendant au sein d'un logement familial, des redécoupages de quatre pièces en deux permettant un regroupement intergénérationnel. Cela concerne aussi la conception des micro-copropriétés sur la base d'un concept d'habitat flexible (Villas Family), associent sur deux niveaux indépendants reliés par un studio six personnes âgées vivant seules et quatre familles d'accueil.

L'Habitat « kangourou » est aussi porté - sur le modèle australien - comme exemple de cohabitation dans un même pavillon une famille avec enfants et une personne âgée. L'installation au sein d'un même bâtiment d'un foyer pour jeunes professionnels, d'une auberge de jeunesse et d'un EHPAD est aussi citée. De même que le partage en co-location d'un logement par plusieurs personnes âgées autonomes ... Toutes ces initiatives existent dans d'autres territoires.

⁶ Rapport Boulmier. L'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique : Un chantier d'avenir.

“

Le concept de « continuum résidentiel », permet d'aborder sans détour les bassins de vie quotidienne. Il s'agit donc des territoires multi-maillés aux échelles de la proximité des lieux de vie identitaires ou de référence, où le parc de logement, les infrastructures, les services, les équipements permettent non seulement de faire des choix, mais de faciliter les transitions de vie de façon progressive...

”

Diversification suivie de l'habitat

AXE fédérateur

Démarches valorisées

Le concept Adalogis® de la Fédération des Pact Arim

Les PACT ont développé une typologie de logements (anciens et neufs) qui repose sur un dispositif informatique interactif de mise en relation offre-demande en logements adaptés à toutes situations de handicap. Les logements « accessibles » sont ceux situés en rez-de-chaussée ou en étages desservis par ascenseur, dont « l'unité de vie » comporte des caractéristiques minimales d'accessibilité permettant la circulation d'une personne handicapée, avec un nombre minimal de pièces. Les « logements adaptés » : ils respectent les prescriptions légales d'accueil des personnes handicapées (logements accessibles). Et les « logements adaptables » ou ceux qui nécessitent des transformations ou aménagements.

Le défi est celui d'élaborer et de mettre en œuvre un système de suivi et accompagnement de l'offre diversifiée de logements et hébergements – sociaux et privée, afin de « labelliser les territoires ». On propose ainsi :

Monitoring du parc social et privé de logements et hébergements répondant au « continuum résidentiel » tous âges

Il s'agirait d'inventorier et de suivre l'offre de logements/résidences occupés par des pré-seniors, adaptés et non adaptés au vieillissement le plus dépendant afin de prévenir, anticiper et accompagner les mutations et/ou les services et équipements ad hoc.

La territorialité de cet inventaire permettrait de cibler les espaces de vie où ce continuum résidentiel serait déficitaire. C'est sur ces territoires que pourrait devenir prioritaire le développement d'offres alternatives permanentes ou temporaires (Foyers-logements, Accueils de jour...).

Ce monitoring pourrait permettre de concevoir des dispositifs basés sur une offre qui pourrait être « labellisée » de logements et de résidences, ainsi que les quartiers et espaces de vie qui répondent le mieux à une approche intégrale d'habitat-services-équipements.

Action prioritaire **2**

Labelliser les territoires des « inter-âges » et assurer la diversification de l'habitat hébergements diversifiés

Dispositifs d'évaluation des actions, programmes, initiatives

Ces dispositifs à des échelles communales et surtout intercommunales permettent d'aller plus loin que les dispositifs qui cadrent le développement des offres complémentaires et alternatives dans les cycles de vie. En effet, l'efficacité de ces démarches est aussi à relier à la capacité des acteurs d'instaurer des dispositifs d'évaluation du nombre et de la qualité des logements offerts (et bénéficiaires) ainsi que des services, et de l'effectivité du traitement de la question intergénérationnelle.

Ces dispositifs d'évaluation devraient comporter des indices de mesure de l'efficacité des politiques, programmes et actions au sein d'un modèle co-construit entre associations, bailleurs, décideurs, etc., qui va au-delà de l'évaluation des réponses techniques socio-sanitaires.

Ces deux dispositifs qui se complètent dans une optique de gestion et anticipation, devraient reposer (tout au moins dans le parc social) sur :

- a) une évaluation continue des seniors et de leurs besoins au sens large au sein de leur vie quotidienne à l'échelle du quartier, de leur vie socio-familiale, etc.
- b) un suivi des caractéristiques techniques des aménagements de la résidence (ascenseurs, accessibilité externe-interne), et du logement (douche extra plate avec parois, barres de maintien salle de bain et WC, etc.)

Tout ceci contribuera à développer des indicateurs plus pertinents que le seul taux d'équipement médico-sanitaire pour définir les besoins dans le cadre des schémas régionaux d'organisation médico-sociale, ainsi que la construction de référentiels de « certification » de la qualité de logements aux échelles communales et intercommunales

Les « logements bleus » de Nantes

La Ville de Nantes et Nantes Habitat proposent depuis 2008 aux personnes âgées à revenus modestes « des logements bleus ». Ces logements adaptés à la perte progressive d'autonomie des personnes âgées sont combinés à des services d'aide (aide pour les courses, préparation des repas...) et à un accompagnement social proposé par la Ville de Nantes.

Plus de 270 logements ont été réalisés depuis le lancement et pas moins de 400 personnes âgées de plus de 65 ans et en majorité de plus de 75 ans, ont bénéficié d'aménagements conséquents leur permettant d'appréhender plus favorablement leur vieillissement chez eux ou dans leur quartier. Nantes Habitat et la Ville de Nantes se fixent comme objectif de disposer à terme de 1 000 « Logements Bleus » sur toute la ville : 120 logements ont été réalisés en 2009 ; 150 logements ont été réalisés en 2010. Le chiffre de 450 logements doit être atteint à fin 2011.

Ces logements sont répartis dans différents quartiers de Nantes et particulièrement dans ceux présentant les caractéristiques les plus favorables : aménagements extérieurs adaptés, facilité d'accès aux services de proximité (commerces, services publics), aux moyens de transports publics. A cette offre d'un logement adapté s'ajoute systématiquement une évaluation des besoins à domicile, dans le double objectif de mise en place de services adaptés et d'évaluation régulière de ceux-ci avec les personnes bénéficiaires. Cette dualité systématique : offre de logement adapté / offre de service, constitue le socle du dispositif « Logements Bleus ». Le label "Logements Bleus" sera prochainement étendu à l'ensemble des bailleurs sociaux.

Pour être labélisé "Bleu", le logement doit se trouver au rez-de-chaussée, ou au premier étage dans les immeubles sans ascenseur et être situé dans un environnement favorable : à proximité des lignes de transports, des lieux de rencontres et de loisirs, non loin des commerces et des services. Autre élément constitutif de ces appartements dédiés au 3^e âge : une offre de services facilitant le maintien à domicile (portage des repas, téléassistance, aide à domicile...).

Le "Logement Bleu", c'est aussi une nouvelle politique de soutien aux personnes âgées pour qu'elles puissent vieillir chez elle, avec le meilleur niveau de prise en charge de leurs besoins. Depuis l'automne 2008, les locataires de Nantes Habitat susceptibles de bénéficier d'un « Logement Bleu » ont reçu un courrier les informant sur le dispositif, et sur le lancement d'une évaluation de la situation et les besoins de chacun ; avoir des regards croisés tant sur les aménagements à prévoir dans le logement que des services à activer ainsi que leur solvabilité ; repérer les situations d'isolement.

Comment bénéficier d'un « Logement Bleu » ?

Si la personne âgée est locataire de Nantes Habitat, elle prend contact avec Nantes Habitat ou la Direction des Personnes Âgées de la Ville de Nantes. Un Référent de la Direction des Personnes Âgées lui rend alors visite pour une évaluation qui génère à la fois une demande d'aménagements par Nantes Habitat et/ou de l'information sur les services ou une orientation (sur le plan de la vie quotidienne et en ce qui concerne la vie sociale...) S'il n'est pas possible d'adapter son logement : il lui est proposé d'accéder à un « Logement Bleu » en acceptant une mutation. La Référente de la Direction Personnes Âgées évalue l'autonomie de la personne ou la présence d'un entourage pour les démarches administratives ainsi que le déménagement. Des conseils peuvent être donnés, des orientations vers des structures pratiquant des prix moins élevés comme un accompagnement vers les caisses de retraite pour des aides financières.

Si la personne n'est pas locataire de Nantes Habitat, elle prend aussi contact avec la Direction des Personnes Âgées de la Ville de Nantes, pour remplir une demande de logement social et formuler des choix de quartiers. Elle peut ensuite se signaler à la Direction Personnes Âgées ou au Service du Logement avec son numéro d'identifiant. Les candidatures des primo demandeurs sont examinées en commission d'attribution en même temps que les demandes de mutation de Nantes Habitat. La personne âgée reçoit ensuite la visite d'une Référente de la Direction des Personnes Âgées de la Ville de Nantes dans les deux mois suivant son aménagement dans le Logement Bleu. Des services lui sont proposés contribuant à son maintien à domicile et à son intégration dans le quartier.

En 2010 : 61 % de nouvelles entrées dans un Logement Bleu ont concerné des locataires de Nantes Habitat ; 8% venant d'autres bailleurs, et 31% sont des primo demandeurs

Autres dispositifs

La Ville de Nantes a choisi de décliner dans ce mandat, en plus des « Logements Bleus », une autre offre de logements adaptés aux personnes âgées et aux retraités. Objectif : essayer au maximum de ses compétences, avec l'aide de nombreux partenaires privés, associatifs, de répondre au mieux aux besoins exprimés. Cela concerne : l'ouverture en 2009 du domicile service de Crucy Fouré, l'ouverture en 2010 du domicile service de Bottière Chesnaie ; la mise en place d'un nouveau dispositif de Programme d'Intérêt Général porté par Nantes Métropole pour les propriétaires occupants disposant de faibles revenus (diagnostic de leur logement – propositions de travaux et montage des dossiers financiers par le Centre de l'Habitat) : la création d'hébergements intergénérationnels ; le système de « colocation Séniors.

Démarches valorisées

Label Habitat Senior Services® de l'association Delphis (diverses sociétés HLM)

Les sociétés HLM du réseau DELPHIS ont défini les engagements de service au sein d'une nouvelle approche du logement des personnes âgées. Les parties communes, les abords des immeubles et les logements sont aménagés afin de réduire les obstacles et les risques. On propose un accompagnement des locataires, à travers un environnement de services adaptés à leurs besoins : une localisation au plus proche des commerces, transports et services publics ; la formation du personnel pour prendre en compte les besoins des personnes âgées et détecter les situations à risques ; le développement de services spécifiques pour les personnes âgées (aide administrative, petit bricolage, animation sociale)

Nouveaux habitats

AXE fédérateur

Démarches valorisées

Adaptation des logements, à bâtir ou à restructurer, au vieillissement, à l'aide des TIC. Société Vivalib/Dexia.

Il s'agit de faciliter le maintien à domicile en proposant un cahier des charges à la fois technique et environnemental pour adapter des appartements à bâtir ou en restructuration aux seniors.

Cette offre innovante, comprend, entre autres, un cahier des charges, qui tient compte des aspects physiques, sensoriels ou cognitifs du vieillissement, facilite et sécurise les déplacements, permet de soutenir aidants familiaux ou professionnels, d'automatiser des fonctions pénibles, intègre une domotique et des NTIC adaptées, fournit aux personnes âgées une assistance progressive et évolutive 24H24 et 7J7 ...

Le projet s'inspire des expériences hollandaises de services NTIC en reliant les appartements à une plateforme qui offre un portail personnalisé pour chaque bailleur social. La téléassistance adaptée aux personnes âgées peut, si nécessaire être étendue à la télémesure ou à la télé-médecine.

L'élaboration des « cahiers des charges » inter-partenariaux, associant les habitants et les échelles de quartiers ou des bassins de vie de proximité

Cela passe par une élaboration des « cahiers des charges » inter-partenariaux, associant les habitants et les échelles de quartiers ou des « bassins de vie de proximité ».

La multiplicité des cas et l'affinement des réponses face aux situations de vie, rend compte du rôle important que doit avoir l'expérimentation interinstitutionnelle des réponses (ex. Départements, Intercommunalités, communes, bailleurs sociaux, entreprises de services, financeurs divers, associant des seniors et leur voisinage).

Ces expérimentations devraient disposer d'un cadre au sein d'une politique partagée entre organismes, et ouvert aux échanges avec les acteurs économiques, la recherche et développement, ... les filières économiques in fine.

L'association structurée avec des organismes comme la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre, la Caisse de Dépôts et Consignations est à considérer, ... mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, etc. moins sollicitées et pourtant liées à des aspects majeurs d'équipement des quartiers.

Action prioritaire **3**

Expérimenter les « nouveaux habitats » collaboratifs interinstitutionnels

Organiser les échanges de réflexion entre les acteurs des grandes filières économiques dans une association « vers un habitat pour tous les âges »

Il s'agit de la proposition n° 15 du Rapport Boulmier, l'instar de E2B (Energy Efficient Buildings, Joint Technology Initiative au niveau européen).

On constate que nombreuses sont les activités économiques qui agissent dans ce nouveau marché qu'est l'évolution démographique pour maintenir les seniors à domicile le plus longtemps possible dans un confort, une esthétique et une sécurité d'usage. Pour autant, les recherches et développement que chaque secteur fait progresser méritent qu'une association puisse être créée entre eux.

Les filières économiques participantes pourraient être : celles du bâtiment, de l'éclairage et l'électroménager, de l'ameublement, des télécommunications, de l'énergie, associées aux experts qui mènent des recherches techniques comme le CSTB, mais aussi les bailleurs et promoteurs.

ENJEU 2

Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs non assurés en services à domicile et en services, commerces et équipements de proximité

Il s'agit ici d'une urgence car le maintien des personnes à leur domicile et dans leur quartier/lotissement le plus longtemps possible, ne se réduit pas à une politique inéluctable d'adaptation et d'innovation dans le parc de logements existant et à créer. La difficulté financière implicite dans l'adaptation du logement existant demeurera, et elle pourra être comblée par l'action humaine d'accompagnement à domicile.

Cela passe par :

- **Le développement et la reconnaissance des aides humaines (familiales et professionnelles) de qualité, accessibles financièrement, mais aussi « stables » quantitativement.** Cela signifie la reconnaissance du rôle des

accompagnateurs au sein des services à la mobilité et accessibilité, des services de lutte contre l'isolement, etc. ; mais aussi, le besoin d'intensification du dispositif de soutien aux aidants naturels et professionnels.

- **Le maillage des quartiers/territoires en matière de services, commerces et équipements de proximité,** nécessaires autant pour les seniors (et en général pour tous les habitants), mais aussi pour tous les aidants professionnels et naturels dans l'exercice des accompagnements et tâches à accomplir.

La prise en compte des dispositifs nationaux en matière de création des emplois (y compris dans les objectifs de cohésion sociale) devraient être mise en synergie.

Démarches valorisées

Plate-forme Personnes Agées « Demain Ensemble » / GTI La Duchère / Grand Lyon

Association du 9^e arrondissement de Lyon.

Elle offre un dispositif d'alerte et de visites régulières, des aides administratives, des relais avec les services à domicile et des rencontres ludico-sociales intergénérationnelles. Elle est porteuse d'un projet de « Plate-forme de services » afin de mettre en synergie les acteurs et l'offre en matière de services à la personne, logements / hébergement, transports, santé.

« Garde de nuit itinérante » SIPAG Cantons Tassin-la-Demi-Lune et Vaugneray / Aire Urbaine Lyon

Le SIPAG (Syndicat intercommunal pour les personnes âgées des cantons de Tassin-La Demi-Lune et Vaugneray), a mis en place un service de garde de nuit itinérante. Une structure type SSIAD reçoit les appels et met à disposition une à deux personne(s) pour répondre aux demandes ponctuelles d'aide à domicile type chute, couchage, lever, douche, etc.

Atoo, la dynamique Seniors. Cram Rhône-Alpes, Département de l'Ain

Démarche de prévention s'adressant au plus de 55 ans. Elle consiste, sur la base d'un autodiagnostic, en l'élaboration d'un programme de prévention personnalisé et d'améliorations de leur qualité de vie sur différents points : santé, planification de l'avenir, activité physique, réseau social, vie familiale, facteurs cognitifs.

« Équinoxe - Équinoxe plus » - Association « Accueil et Service » (A&S)/ Paris

Service de téléassistance proposé pour les seniors vivants seuls - autonomes et dépendants – afin de lutter contre l'isolement et répondre à l'urgence médicale. Il s'appuie sur un réseau de voisinage et une centrale d'écoute.

“
... il y a vingt ans, je me souviens qu'il existait un bus de la sécurité sociale qui stationnait sur le quai. Il a disparu... Peut-être qu'il serait intéressant de développer des initiatives de proximité des services et de commerces de cette nature, y compris en ville...
”

Bassins de vie de proximité

AXE fédérateur

Action prioritaire **4**

**Matérialiser
les « bassins de vie
quotidienne de proximité »**

La massivité du vieillissement de la population dans les mêmes périodes et à toutes les échelles territoriales met l'économie résidentielle au cœur des enjeux de la vie quotidienne et du marché. Dans ces enjeux la question du maillage et des coûts de consommation sont essentiels pour assurer aux seniors un bien vieillir dans le temps.

La notion des « bassins de vie inter-générationnels de proximité » qui concerne autant les quartiers que les centres-bourgs, donne un cadre de référence large pour repenser l'équipement des territoires et les services aux ménages.

Le rôle de La Poste, des bouchers-charcutiers, des épiciers, des médecins... mais aussi des taxis et autres métiers est fondamental et doit être assuré dans deux perspectives : celle d'assurer la transition du vieillissement propre des entrepreneurs, et celle d'assurer la proximité des services par le maintien et développement des activités dans les espaces de vie quotidienne des seniors.

Pour cela, un chantier important doit être conduit afin de faciliter l'élaboration de schémas de commerces et services des quartiers, des bourgs.

Le dialogue actif entre la Chambre de commerce et l'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CdMA), les élus, les associations des seniors, etc. sera essentiel dans la construction des « territoires adaptés » aux mutations démographiques et aux besoins génériques intergénérationnels. Mais il sera aussi important dans le renouveau des métiers « souffrant d'un déficit d'image, comme la boucherie-charcuterie ».

Dans ce but, on pourrait envisager :

- **la labellisation des commerces et des services répondant, par leur présence et services offerts, aux enjeux du vieillissement.** Et dans ce cadre une priorité devrait être donnée aux TPE, considérées comme des « pièces maîtresses » de l'économie résidentielle,
- **l'intégration des commerçants etc. dans un réseau de veille et de rassurance des seniors** des quartiers. Ils pourraient se constituer, avec les voisins, en « pôle de familiarité et de convivialité » et d'alerte/veille en ce qui concerne les seniors mais aussi les enfants,

“

L'expérience montre que parfois le problème, pour accéder aux commerces et services, seule ou accompagnée, est plus l'accessibilité. Mais il y a des besoins collectifs, par exemple disposer même d'un dépôt de pain dans un quartier ...

”

- **la conception d'un « Pôle d'innovation commerciale et servicielle intégral » entre la CCI et la CdM**, à l'image du Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers (CNISAM) dans le Limousin.

Cette proposition est à lier aux enjeux de consolidation et développement des « environnements adaptés et adaptables » à la vie de proximité intergénérationnelle. Autrement dit, le renouveau de la place ces commerces, services etc. de proximité, pourrait être un outil de régulation territoriale. Cette proposition globale est importante, étant donné que des migrations résidentielles de précaution des seniors (75 ans par exemple.) ne concerne seulement une pression sur le parc du logement mais aussi sur les « environnements favorables » en terme de services, commerces. Elus, experts et bailleurs sociaux observent de plus en plus de mobilités résidentielles avec l'entrée en âge des adultes majeurs.

Ces mobilités entraînant une diminution de la surface habitée, la transition de la maison à un appartement plutôt locatif et de préférence « accessible (location dans le parc social) », et surtout dans des quartiers et bourgs bien desservis et équipés en services de proximité (commerces, services divers y compris sanitaires, facilement accessibles par les services à domicile, etc.).

Démarches valorisées

Le Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers (CNISAM) dans le Limousin.

Pôle national dédié au secteur de l'artisanat sur les questions d'autonomie et de santé des personnes. Il est un service de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, labellisé pôle d'innovation de l'artisanat depuis le 1er janvier 2009 par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Le CNISAM est membre du réseau national des Pôles d'innovation de l'Artisanat. Et il est financé par : l'Etat (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services), la Région Limousin, et l'Europe.

Le Centre accompagne l'artisanat dans la prise en compte des besoins d'une clientèle âgée et/ou handicapée et dans l'intégration des aspects environnementaux, sanitaires, sociaux et réglementaires dans leur offre de services et leurs produits. Il est aussi un centre de ressources et d'appui pour le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, des organisations professionnelles et des institutionnels concernées par l'économie du vieillissement.

Les spécialités du CNISAM sont : l'accessibilité de l'habitat en lien avec la dignité de la personne, le développement de services spécifiques et sécurisés destinés particulièrement aux personnes âgées et/ou handicapées, et la prévention des risques pour la santé dans l'environnement de vie.

Le CNISAM réalise des actions de collaboration et de veille sur les questions d'autonomie, de santé des personnes. Il développe aussi des outils et des méthodologies adaptés aux entreprises de petite taille, etc.

La création d'un « périmètre de sauvegarde du commerce ».

Il existe un outil à disposition des communes pour favoriser l'implantation du commerce de proximité : la création d'un « périmètre de sauvegarde du commerce ». Il donne la possibilité de mettre en place un droit de préemption urbain.

Dans ce cas, les communes définissent un zonage sur lequel elles souhaitent intervenir, et elles peuvent à travers cet outil préempter des commerces mais après derrière se pose la question des outils techniques et financiers pour mettre en œuvre ce système.

Référents de proximité

AXE fédérateur

Action prioritaire **5**

Renouer avec la présence des concierges comme « référents de proximité »

Pour en savoir plus

Propositions en vue de la revalorisation du métier de gardien d'immeuble.

Rapport au ministre du logement et de la ville présenté par Françoise et Philippe Pelletier. 2009
Le rapport considère que la présence d'un gardien d'immeuble est d'une utilité sociale évidente.

Cette analyse a conduit le groupe de travail à articuler les propositions suivantes :

1. Recommander aux propriétaires d'entreprendre une campagne de sensibilisation des locataires à l'importance, au rôle et aux fonctions des gardiens
2. Recommander aux syndicats de copropriété d'entreprendre une campagne de sensibilisation des copropriétaires à la nécessité du gardiennage (présence, menus travaux, services aux occupants)
3. Demander à l'Agence nationale pour l'emploi d'entreprendre une campagne d'information sur le métier de gardien d'immeuble
4. Inciter les CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) à promouvoir des formations nouvelles (ex. les gestes qui sauvent, la gestion de la relation / prévenir et gérer les conflits, la gestion du temps et des priorités, la gestion des déchets et la manipulation des charges, l'initiation au fonctionnement de la copropriété, l'entretien des espaces verts, etc.).
5. Inviter la commission nationale de concertation (CNC), relative aux baux d'habitation, à entendre les représentants des gardiens.

La revalorisation du métier de « concierge » de nouveau type (« gestionnaires-services-animation ») fait partie des nombreuses recommandations pour l'accompagnement d'un bien vieillir dans son immeuble et quartier. Mais aussi pour faciliter la cohabitation et la sécurité.

Des propositions (cf. rapport Boulmier) vont aussi dans le sens de conforter la présence de « référents de proximité ».

Qu'il s'agisse de concierges formés aux nouveaux besoins ou de « gestionnaires-animateurs », les propriétaires comme les acteurs de l'habitat, de l'action sociale et du développement économique, pourraient se retrouver dans leurs intérêt par l'appui du retour de la présence humaine quotidienne dans les lieux de vie.

Ces acteurs pourraient mettre en œuvre les recommandations, qui par exemple, conduisent à la conception de protocoles associant les représentants institutionnels afin que soit convenu le contenu d'un programme vaste de sensibilisation et de développement du métier et son inscription dans les immeubles.

A titre d'exemple, ces protocoles pourraient donc associer les représentants des : propriétaires d'immeubles locatifs (UNPI, USH, FSIF, fédération des EPL, APS et ICADE), et non locatifs ((UNPI, ANCC, FSCC, FEDECO, ARC), des fédérations de syndicats de copropriété (CNAB, FNAIM, CSAB, UNIT, SNPI) des fédérations de locataires (CNL, CGL, CLCV, CSF et AFOC), et des confédérations syndicales de gardiens (CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC et SNIGIC).

Cette démarche pourrait aussi associer les organismes nationaux et locaux de l'emploi mais aussi les promoteurs immobiliers et urbanistes pour rendre physiquement viable le logement des concierges.

“

... le retour aux concierges est vital.

*Il est naturellement un référent
de proximité mais aussi un possible
régulateur naturel de la vie sociale,
un médiateur de proximité
comme certains l'abordent ...*

”

ENJEU 3

Intégrer les besoins de mobilité, d'accessibilité et de communication au sein des dispositifs transversaux et interinstitutionnels

Démarches valorisées

STRADA. SIPAG Tassin-La Demi-Lune et Vaugneray/Aire Urbaine de Lyon

Service de transport intercommunal et d'aide au déplacement porte à porte pour personnes âgées. Depuis 1995, il permet aux 60 ans et plus, cinq jours par semaine et sur la base de forfaits fixes, de circuler sur la totalité des communes et vers les hôpitaux de l'Ouest lyonnais et la ville de Lyon. Pour d'autres destinations, des devis spécifiques sont établis.

« City Pass Age d'Or » TCL – Agglomération lyonnaise et Rhône

Depuis 2008, cet abonnement s'adresse aux personnes de plus de 65 ans domiciliées dans le Rhône. Son prix est de 33,30 € par mois, sans conditions de revenus.

« Cyclopusse seniors ». – OVPAR, AREFO (Association résidences et foyers) et Solidarité Service. Villeurbanne

Système de transports qui depuis 2007 dessert les retraités désirant se déplacer pour se rendre à la poste, au marché, au musée, etc. Les lieux de destination types ont été déterminés en concertation avec les seniors concernés. Une participation forfaitaire est demandée. Né à Villeurbanne, ce service se développe depuis 2010 à Lyon (8^e, 9^e arrondissement).

« Mobiséniör ». Lyon 8^e – Antenne de Solidarité

Pour les seniors ayant des difficultés pour se déplacer, le service les accompagne du domicile au lieu de rendez-vous. La première fois, l'accompagnateur remet à l'utilisateur une carte d'adhésion annuelle et un carnet pour la même somme de 30 tickets.

Pour aller plus loin, les acteurs locaux et associations convergent sur quatre grandes recommandations :

- Passer d'une approche unique d'accessibilité des espaces publics et équipements à une approche de mobilité quotidienne autonome ou semi-autonome au service de l'intégration des seniors dans les territoires ;
- Intégrer les actions en cours et celles à venir au sein de « services de proximité » à forte composante humaine et avec une logique intergénérationnelle ;
- Concevoir une accessibilité intégrale et intergénérationnelle aux espaces publics/espaces de vie pour conforter l'autonomie et la socialisation
- Développer une approche interinstitutionnelle faisant se rencontrer les autorités organisatrices de transports, les associations et entreprises de services, les associations de seniors, les bailleurs sociaux, les élus...

Dans ce cadre, les propositions les plus détaillées, sont une déclinaison d'un dialogue entre différents organismes⁷ qui conçoivent que l'ambition majeure dans la construction d'une politique territoriale du vieillissement, est celle de réussir la structuration de services pérennes des déplacements des « seniors en fragilité de mobilité »⁸ (permanente ou temporaire). Cette réussite

passerait par la consolidation de dispositifs alternatifs, combinant de manière structurée des modes doux, semi-collectifs et l'accompagnement humain (et sa facilitation).

Il s'agit in fine de passer de la consolidation de services alternatifs d'aide à la mobilité à la conception de « plateformes de services de mobilité adaptée et de proximité » axées sur la qualité et la sécurité dans l'aire urbaine de Lyon.

Cette ambition, recouvre des avancées considérables, qui pourraient être au moins de trois ordres :

- La redéfinition de la notion de personnes âgées ayant des problèmes cognitifs, visuels, auditifs, voire psychologiques, pour aborder une définition plus ample : celle de « seniors en fragilité de mobilité ».
- La re-conceptualisation de la « qualité et sécurité du système des transports » au regard des personnes qui, avec l'âge, perdent peu à peu de l'autonomie. Cette re-conceptualisation permettra d'intégrer – pour les personnes nécessitant d'être rassurées dans leur mobilité - l'accompagnement humain. Celui-ci devant être à part entière un « facilitateur de mobilité », élément de « confort » et de « sécurité » dans la mobilité.

⁷ Arefo, l'association « Demain ensemble », GIHP, Agence d'urbanisme de Lyon, Observatoire Social de Lyon.

⁸ Notion développée par Silvia Rosales-Montano, 2010 – cf. plus bas dans le texte.

- L'intégration des dispositifs communaux ou associatifs classiques (divers transports à la demande motorisés) ou issus des expériences des pays en développement (cyclopousse) dans une logique d'innovation structurée territorialement, au sein du système global de transports et de mobilité.

Ces recommandations coïncident avec les recommandations du Gart, qui incite à penser « service de mobilité » et non « offre de transports ». en ce qui concerne les seniors⁹.

Dans ce service de mobilité, les seniors et associations diverses des seniors jouent un rôle important : ils sont des potentiels « offreurs » des services à titre privé ou pour les collectivités.

Le Gart valorise aussi les « transport accompagnés », et derrière cela le rôle de l'accompagnement humain, qui devrait trouver un modèle économique soutenable malgré tout.

Mais avant, cet organisme regroupant les autorités organisatrices de transports, abordent la mobilité des personnes âgées comme « ... de l'urbanisme, du développement économique, de la politique culturelle, de l'action sociale (pour les seniors mais aussi par les seniors) et sanitaire, du transport... , tout en craignant que l'approche du vieillissement en termes de coûts se traduise en inaction, où à la survalorisation de la réponse technologique.

L'intégration d'une offre « flexible, variée et segmentée » comme seule pouvant répondre aux nouveaux besoins est proposée, et qui reste pour beaucoup à inventer avec la collectivité comme « partenaire-régulateur » garantissant sa pérennité en l'inscrivant dans les documents d'urbanisme ou de déplacements.

“
... être mobile ou immobile,
ne signifie pas la même chose
qu'être autonome ou indépendant.
Les nuances sont importantes.
”

Pour en savoir plus

Quelques idées et initiatives valorisés par le Gart

Systeme « Papymobile ».

Idée de J.P. Orfeuill : de jeunes retraités peuvent assurer un service de transport à la demande pour le compte d'une collectivité.

L'association Les Compagnons du voyage.

Créée en 1993 avec l'objectif d'apporter un service d'accompagnement aux personnes souffrant de handicaps physiques ou sociaux. Aujourd'hui, en partenariat avec la SNCF et de la RATP, ils développent des services pour tous les seniors : le trajet ou le mode de transport peuvent être adaptés à la demande de la personne, en fonction de son état de santé.

Le « rollateur » à Palaiseau

En 2009, la mairie de Palaiseau (Essonne) a commandé 20 rollateurs, après un test effectué en maison de retraite, accompagné d'actions de sensibilisation sur le respect des places de stationnement réservées aux handicapés, ainsi que sur le respect des trottoirs. Ces rollateurs sont à la disposition des personnes âgées sous forme de prêt ponctuel, afin de leur permettre de se familiariser avec ces appareils. Ensuite, le CCAS pourra, au cas par cas, aider les personnes nécessiteuses à s'en équiper.

⁹ Cf. Gart. La mobilité des seniors. 2009.

Plateforme des services de mobilité

AXE fédérateur

Action prioritaire **6**

Concevoir
une « plateforme des services et de mobilité de proximité » durable

Démarches valorisées

La navette Bron-Bus.

Accessible pour les plus de 60 ans ou handicapés, et financée par la Ville de Bron. C'est une société privée qui assure le service.

La navette-taxi seniors de Dardilly.

Créée par la commune et le SYTRAL, elle est accessible aux personnes de 60 ans et plus, et fonctionne en « porte à porte » deux demi-journées par semaine pour des destinations précises.

Le minibus de Saint-Genis-Laval

Service qui s'adapte à la demande et financé en « leasing » / achat d'encarts publicitaires des commerçants.

Le « Chabus de Chassieu »

Desserte effectuée par une société privée des zones résidentielles non desservies.

La navette de Francheville –

Elle dessert gratuitement – par une société privée – les seniors des quartiers éloignés et séparés par les vallées de l'Yzeron et du ruisseau de Charbonnières, pour des déplacements divers.

D'autres services¹⁰: de nombreuses communes ont mis en œuvre des navettes minibus ou taxis (ou adaptation d'autres types de véhicules pour les personnes âgées). Cela concerne par exemple Décines, Meyzieu, Saint Germain au Monts d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Villefontaine, Grigny, Chasse-sur-Rhône, Saint Laurent de Mure, Marcy l'Etoile, L'Arbresle, Taluyers, Bessenay, Polliionay,

Les apports collectifs¹¹ organisés et portés par AREFO et l'Observatoire social de Lyon (OSL), avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Lyon et le GIHP / STRADA, convergent vers la structuration d'une logique d'approche de cette plateforme.

Partir des attentes génériques et spécifiques des seniors...

Les attentes des grands seniors (autonomie, accessibilité, proximité et qualité de vie, citoyenneté) interrogent les systèmes de transports classiques et la structuration des territoires de vie. En effet, les groupes de parole des opérateurs de transports à la demande (ou les enquêtes de terrain), les associations de personnes âgées, les études et recherches sociologiques ainsi que les Ateliers de débats multi-acteurs animés par l'Agence d'urbanisme de Lyon, montrent un large éventail d'attentes des seniors (ou de leur entourage familial) au sein d'un projet de vie. Ces

attentes sont pour l'essentiel axées sur une revendication de « continuer à vivre dans la ville », continuer à participer de la citoyenneté.

Cette volonté de participer à la vie de la cité comme le reste des attentes peuvent être facilités par les services à la demande. Les travaux menés par l'Agence d'urbanisme de Lyon avec des associations de personnes âgées, gériatres, ainsi qu'avec des élus et techniciens en 2008 et 2009, convergent vers une demande forte des « grands seniors » de rester présents dans la ville et de garder le plus longtemps possible de l'autonomie physique même aidée. Cette attente est d'autant plus forte que les fragilités physiques ou cognitives sont importantes, et que les aidants naturels ne sont pas disponibles pour accompagner cette autonomie relative.

Dans ce contexte, les attentes de rester autonomes le plus longtemps possible – très en phase avec les politiques nationales et locales de « vivre le plus longtemps à domicile » et de limiter

¹⁰ Selon l'enquête réalisée par l'Agence d'urbanisme en 2009, des communes ont lancé : des études d'accessibilité aux équipements publics et privés (Décines, Villefontaine, L'Arbresle, Saint-Symphorien d'Ozon, ...) ou pour la mise en place des navettes communales ou intercommunales (Charantonay, Bonnefamille, des actions sur l'espace public (Chasse-sur-Rhône, Taluyers...), des élargissements de partenariats pour baisser les coûts publics, l'étude ou la mise en place de navettes communales ou intercommunales (Charantonay, Bonnefamille...)

¹¹ Cette fiche reprend en partie les apports collectifs organisés et portés par l'Observatoire social de Lyon (OSL, AREFO et l'Agence d'Urbanisme de Lyon lors d'une proposition de recherche au PREDIT GO en 2010.

l'entrée en institution - sont très peu satisfaites en ce qui concerne la mobilité. En effet, les aides à domicile les plus répandues tendent à confiner les personnes en apportant le maximum de services et limitant ainsi les sorties.

... pour imaginer des services mobilité supportée par « l'intelligence distribuée »

Néanmoins, l'essor des services mixtes « techniques et humains », qui offrent des accompagnements et une mobilité sûre - et choisie - « du fauteuil au fauteuil » (du « porte à porte » comme la plupart des transports à la demande pour les seniors) traduisent une intégration forte de ces attentes.

Dans ce sens, ces nouveaux services « techniques » ou humains (comme par exemple dans l'aire urbaine de Lyon : le Strada dans les Cantons de Vaugneray et Tassin, le Cyclopousse à Villeurbanne et à Lyon, le MobisSenior à Lyon, l'association « Demain Ensemble » à Lyon la Duchère, etc.), s'intègrent bien dans le concept « d'intelligence distribuée ». Ce concept emprunté à I. Joseph (Tillous, 2009) signifie globalement que les dispositifs visant à garantir l'accessibilité des espaces ou des véhicules, sont à la fois d'ordre physique et peuvent prendre les formes les plus modestes (installation d'une main courante, comblement d'un nid de poule sur un trottoir, etc.) comme les plus larges (mise en accessibilité d'une station de métro par l'installation d'ascenseurs, construction d'une rampe, remplacement d'une flotte de bus par des modèles à plancher surbaissé, mise en place d'un service de transport à la demande, etc.

Un cahier des charges expérimental

C'est dans ce cadre que les organismes auparavant cités proposent que de manière interinstitutionnelle, une étude de faisabilité et l'élaboration d'un cahier des charges expérimental d'une « plateforme de services de mobilité de proximité » puisse se réaliser. Elle devrait être axée sur la qualité et la sécurité, à l'échelle des bassins de vie, mais avec une gestion mutualisée à l'échelle de l'agglomération, toute en reposant sur la mise en œuvre fine des services de proximité (à l'échelle du quartier ou des micro-zones).

Cette élaboration partagée devra déboucher sur la conception d'un cahier des charges expérimental en vue de la mise en œuvre d'une telle plateforme.

Les objectifs, sa faisabilité et le mode opérationnel devrait répondre à un modèle durable.

Les objectifs de la « plateforme de services de mobilité de proximité » : la promotion d'une coopération de développement d'un service intégral, basé sur une « économie mixte »

Ce projet de plateforme de mobilité est conçu comme une innovation sociale car son objectif est la promotion d'une coopération de développement multidimensionnel d'un service intégral, basé sur une « économie mixte », un fonctionnement déconcentré de proximité et une gestion à l'échelle intercommunale.

Il s'agit en somme de mettre en synergie les expériences et expérimentations dans le domaine large des services comportant un volet mobilité, de mutualiser les pratiques et les financements, d'assurer les services aux échelles de proximité de manière déconcentrée mais avec une centralisation de l'interface offre-demande.

La nécessaire réalisation d'une étude de faisabilité intégrant une approche novateur

Une étude de faisabilité est nécessaire, et elle permettra d'analyser les conditions de production d'un réseau territorial d'acteurs de la mobilité adaptée. Ce sera en particulier l'occasion d'interroger l'approche ascendante (bottom-up) dans sa dimension conceptuelle et opérationnelle.

La création de la plateforme comme un système intégré de prestation de services nécessite l'adhésion de tous les acteurs au projet car il demandera une réorganisation progressive des modes de faire. En premier lieu, une véritable culture commune doit être créée pour permettre aux acteurs de se phaser quant à leur services et à leurs attentes, mais aussi quant aux dispositifs et leur mise en cohérence aux échelles intercommunales et micro-locales. Ensuite, les usagers, qui sont les seniors en situation de fragilité de mobilité, devront participer activement à la définition des services pour permettre une interaction symétrique entre eux et les prestataires de services.

Enfin, la plateforme doit s'appuyer sur une interface technologique, du type espace virtuel, pour accueillir et faciliter l'activité des acteurs.

Pour en savoir plus

L'approche du vieillissement de la population croisée aux questions de qualité et sécurité des systèmes de transports impose un regard spécifique sur les seniors qui va au-delà de ceux ayant des troubles cognitifs, physiologiques ou physiques. En effet, ces troubles sont d'autant plus présents et développés que les seniors sont seuls ou isolés, sans réseau familial ou social, avec de faibles revenus...

Cette considération est fondamentale, car on note que la différence majeure dans leur capacité de mobilité non autonome reposera aussi sur la structure familiale, les revenus, leurs réseaux de sociabilité acquis ou pas dans le monde du travail, etc.

Toutefois, les demandes de services de mobilité flexibles ou pas, professionnels ou familiaux, de par la diversité des cas concernés, révèlent des situations extrêmes auxquelles tout service de qualité et sûr doit pouvoir répondre. Il s'agit souvent des services sollicités dans l'urgence qui ne nécessitent pas obligatoirement un appel aux services médicaux type SAMU, etc.

L'intérêt de ces dispositifs est qu'ils intègrent de plus en plus les attentes en matière d'autonomie de choix. En effet, de plus en plus les opérateurs de services à la demande tentent (dans la mesure des ressources financières existantes) de diversifier les services à partir d'un socle. Ils tentent ainsi d'intégrer la possibilité d'assurer, via des accompagnateurs de mobilité et une offre plus diversifiée, une multimodalité choisie.

Ces dispositifs - aux approches plus fines des « seniors en fragilité de mobilité » ou des « seniors en perte d'autonomie avérée » - tentent de répondre aux modes et aux « projets » de vie : pratiques quotidiennes souhaitables/réalisables, niveaux d'isolement, type d'intégration spatiale dans le quartier, etc. S'ils restent encore « peu flexibles » pour assurer les choix spontanés de mobilités (garanties surtout par la voiture), c'est davantage en raison d'un problème d'échelle du dispositif que par un manque d'intégration de ces attentes.

Les services à la demande (motorisés ou pas) et l'accompagnement de la mobilité répondent aux attentes des « seniors en fragilité de mobilité » ... mais restent trop souvent expérimentaux et fragilisés par un système de transports en décalage avec la rupture démographique.

Un mode opérationnel de la plateforme de services de mobilité de proximité reposant sur le « business model »

Le mode opérationnel de la plateforme reposerait sur le Business model¹² :

- **Focus sur le Senior** : Le regroupement des acteurs dans la plateforme permet de fournir l'information non pas par rapport à chacun de ses acteurs, mais directement par rapport au profil du senior qui visite la plateforme. Celui-ci n'aura, dans un premier temps, pas à se soucier des prestataires qui réalisent les services qu'il souhaite utiliser, il pourra se concentrer sur ses besoins.

- **Offrir des solutions intégrées** : les services de mobilité seront tous renseignés sur la plateforme et le senior, selon les possibilités opérationnelles des acteurs, pourra utiliser ces différentes solutions de façon intégrée sans devoir refaire une démarche administrative à chaque fois.

- **Intégrer le feedback des seniors** : au-delà de la prise en compte des besoins du senior avant l'utilisation des services, cette plateforme leur permettra de proposer un retour, pouvant aller du simple témoignage à une demande plus précise de modification d'un service. Cette dimension est essentielle pour garantir que le canal de l'information ne sera pas unilatéral et descendant mais bien multilatéral et interactif.

- **Réseau partenarial** : Pivot de la plateforme, le réseau partenarial (dont les autorités organisatrices) permet le rapprochement des acteurs participants. Ce réseau devra toujours être ouvert pour permettre l'intégration de nouveaux acteurs. Ceux-ci pourront être des acteurs de services, des usagers de ses services ou bien les deux à la fois.

Un modèle durable à long terme, la garantie de la solidité de la réponse

Le modèle présenté ici correspond à un objectif à long terme qu'il ne sera peut-être pas possible ni souhaitable de déployer pleinement avant que le

noyau dur du réseau n'ait eu le temps de se solidifier et de mûrir. L'étude de faisabilité proposera une réalisation par étapes permettant d'adapter le rythme de développement de la plateforme aux contraintes du réseau d'acteurs. Mais dans tous les cas il s'agit de développer :

- une approche globale de la mobilité des seniors en situation de fragilité de mobilité, temporaire ou permanente.
- une intégration de leurs besoins et de leurs attentes dans les solutions déployées,
- une intégration des TIC dans la structuration des services et de leur accessibilité,
- une accessibilité cognitive adaptée aux compétences des seniors avec notamment des supports et des possibilités d'accompagnement pour les seniors mal à l'aise avec les outils numériques,
- une démarche pédagogique auprès des personnes âgées et du public plus large pour promouvoir et développer la mobilité durable, notamment en luttant contre l'isolement.

C'est dans cette plateforme que l'intérêt de ces dispositifs ruraux, périurbains et urbains de transport à la demande (publics, privés ou associatifs) est durable et efficace dans le temps. En effet, au-delà d'intégrer les attentes de plus en plus fortes en matière d'autonomie de choix, et de diversifier les services à partir d'un socle, ils peuvent être durables. La plateforme permet aux multiples opérateurs de proximité de continuer à répondre aux diverses modes de vie (pratiques quotidiennes souhaitables/réalisables, niveaux d'isolement, type d'intégration spatiale dans le quartier, etc.), en gagnant en flexibilité pour assurer les choix spontanés de mobilités (assurés davantage par la voiture). Ils auraient l'avantage d'un dispositif intégré. Ces opérateurs pourraient ainsi continuer à assurer la proximité fonctionnelle, sociale voire affective, réelle, souhaitée par les seniors moins autonomes.

¹² Inspiré du Business model du guichet unique de DAMON (2009).

“

..La plateforme de mobilité est conçue comme une innovation sociale car son objectif est la promotion d'une coopération de développement multidimensionnel d'un service intégral, basé sur une « économie mixte », un fonctionnement déconcentré de proximité et une gestion à l'échelle intercommunale. Il s'agit en somme de mettre en synergie les expériences et expérimentations dans le domaine large des services comportant un volet mobilité, de mutualiser les pratiques et les financements, d'assurer les services aux échelles de proximité de manière déconcentrée mais avec une centralisation de l'interface offre-demande.

”

L'accompagnateur de mobilité

AXE fédérateur

Démarches valorisées

« Sortir Plus » - dispositif de la Fédération Agirc et Arrco / France

Initialement connue comme « Chèque domicile liberté », expérimenté depuis 2002 dans différents départements, ce dispositif facilite les déplacements des personnes âgées, sous forme de chèques permettant de payer des transports effectués par un prestataire agréé.

Ces chèques, gratuits pour la personne âgée bénéficiaire, sont destinés à faciliter les déplacements hors du domicile, lorsque cela devient difficile ou lorsque les proches sont momentanément indisponibles.

Ces sorties (tous modes) peuvent être d'ordre utilitaire (visite chez un médecin, analyses médicales, courses, démarches administratives, coiffeur) ou de loisirs (promenade, spectacle, visite à des amis, des proches).

Ces déplacements, sont facilités grâce à un accompagnement par des professionnels de l'aide à domicile, employés par des structures agréées. Les déplacements individuels (en taxi par exemple) ne relèvent pas de ce dispositif.

Le dispositif s'adresse aux personnes âgées de 80 ans et plus percevant une retraite complémentaire d'une caisse Arrco (non cadres) ou Agirc (cadres)

Cette proposition repose sur le constat qu'en prenant de l'âge, les seniors deviennent moins multimodaux, et privilégient la proximité, réelle ou relative. L'observation de certains comportements montre – pour les seniors d'aujourd'hui – des variations dans les pratiques de mobilité. Si ces pratiques pouvaient évoluer dans les années à venir, des écarts de comportements selon le cycle de vie pourraient être attendus.

Les « seniors en fragilité de mobilité », une cible spécifique inter-âge.

Toutefois la dépendance, qu'on le veuille ou non, et même si elle est de plus en plus tardive, devra être prise en considération au regard des services de mobilité ad hoc nécessaires. Cela concerne les « seniors en fragilité de mobilité », notion concernant aussi bien ceux qui sont en situation effective de dépendance, que tous les seniors qui, à un moment de leur vie, dépendent d'une tierce personne.

Il s'agit d'une approche nouvelle qui pourrait s'avérer opérationnelle pour assurer et structurer des dessertes tous modes de qualité et en sécurité. En effet, le concept de « seniors en fragilité de mobilité », développé par S. Rosales-Montano, intègre les constants d'un réel repli des grands seniors sur l'espace

Action prioritaire 7

Reconnaître « l'accompagnateur de mobilité » comme un acteur clé d'insertion dans les territoires

domestique et une baisse de la sociabilité, en absence d'un accompagnement. Cette « fragilité de mobilité » peut être accentuée par l'effet d'autres facteurs fragilisants : un faible niveau d'instruction, des réseaux de sociabilité peu développés (ou absents), l'aggravation des difficultés physiques rendant pénibles les activités de la vie quotidienne, etc.

Ces fragilités conduisent à l'existence de programmes d'activité de plus en plus tendus, sans pour autant augmenter les activités souhaitées. Ces tensions résultent des besoins émis par des « seniors en fragilité de mobilité » mais encore désireux de rester présents dans la ville et ses espaces publics ou dans la société.

« L'accompagnateur de mobilité », un service de mobilité à part entière existant sans structuration et peu valorisé...

« L'accompagnateur de mobilité » apparaît ainsi comme un « service de mobilité à part entière », et dépasse le cadre des aidants professionnels classiques multi-tâches au sein des services à domicile.

Il s'agirait d'un aidant professionnel (voire naturel) ; pour les personnes qui bénéficient d'aides professionnelles ou naturelles à domicile, les services de facilitation de sorties ou d'accompagnement

de mobilité deviennent essentiels pour maintenir ces grands seniors « dans la ville », hors du logement. Il ne s'agit pas seulement de personnes accompagnant un senior, mais ce sont des facilitateurs de mobilité, assurant un « service de mobilité à la demande et de citoyenneté ».

... et sans aucune reconnaissance dans l'offre de mobilité à toutes les échelles territoriales

Face aux demandes d'autonomie de choix de la part des seniors, de plus en plus les opérateurs de services à la demande tentent (dans la mesure des ressources financières existantes) de diversifier les services et d'intégrer la possibilité d'assurer, via des « accompagnateurs de mobilité », une offre plus diversifiée, une multimodalité choisie. Mais si les transports à la demande bénéficient d'un cadre d'organisation et de fonctionnement, l'accompagnateur de mobilité tel que décrit échappe à celui-ci.

Ces dispositifs – aux approches plus fines des « seniors en fragilité de mobilité » ou des « seniors en perte d'autonomie avérée » – sont une bonne réponse aux « projets » de vie : pratiques quotidiennes souhaitables/réalisables, niveaux d'isolement, type d'intégration spatiale dans le quartier, etc.

Ce « nouveau service » permet de satisfaire aussi les attentes dans le domaine de la sociabilité et de la « nouvelle socialisation des seniors » que le vieillissement induit. Et il est aussi en phase avec la notion de « lenteur »... ou de l'acalmie des modes de vie. Celle-ci peut être source de stress ou d'insatisfaction. Les systèmes de transports plus « proches » de cette lenteur, articulés avec les systèmes plus rapides et classiques, y compris la voiture conduite par un tiers pourraient mieux répondre aux souhaits et choix de « rythmes calmes ».

A minima, « l'accompagnateur de mobilité » devrait bénéficier d'une tarification spéciale dans les transports collectifs, lors de l'accompagnement des seniors. Cette idée répond aux recommandations générales d'aide aux aidants naturels et professionnels, dont

les coûts de déplacements pour accomplir leurs tâches sont considérables. Il faut noter que la question juridique se posera au regard des limites de la LOTI dans ce type de « services ».

Les services répondant à ces attentes, pour ne pas être marginaux, devront répondre à trois contraintes : le confort, la sécurité et le coût.

En ce qui concerne le confort, les services à la demande et autres tentent de minimiser la distance de marche aux arrêts, d'offrir un véhicule d'accès commode (pas de marches intérieures, sièges confortables, fourniture de rampes et de poignées, etc.), d'éliminer la pression à se dépêcher pour les passagers qui montent et qui descendent, d'assurer un trajet convivial, etc.

Concernant la sécurité physique, les « seniors en fragilité de mobilité » réalisent des déplacements plus craintifs, qui peuvent restreindre leur insertion dans la ville. Ces craintes par rapport à leur sécurité sont complexes, et se manifestent différemment. Les automobilistes seniors délaissent le plus tardivement possible leur voiture et ceci malgré des limitations importantes et des risques d'accidents. Ces usagers des transports collectifs, délaissent plus rapidement les bus pour une double « insécurité » : conduite des bus, confort et ergonomie... puis par la présence de la foule et de la masse des autres usagers aux rythmes et usages « plus rapides ». Et les « seniors piétons » abordent la rue comme le lieu des multiples obstacles, qui dans beaucoup de cas sont en continuité de l'espace domestique et des espaces de services ou de consommation.

Les services à la demande peuvent palier à la difficile transition de l'autonomie à la dépendance ou « non autonomie », s'ils intègrent les modes de vie. Ils rendent ainsi plus facile le « deuil » de la conduite automobile, ou retardent le « renoncement majeur » à la marche, en étant non handicapé. Mais reste à imaginer un dispositif mixte pour financer le développement de ces services au sein des entreprises de services ou au sein de l'offre de transports existante.

Démarches valorisées

« La mobilité accompagnée », démarche associative, Ville de Lyon/Institut Silverlife et l'association Elisabeth.

L'association conçoit et met en œuvre, une offre globale d'accompagnement : des services classiques (entretien de la maison et travaux ménagers, garde malade, soutien administratif, coordination des diverses activités des bénéficiaires, livraison des courses à domicile...), et des déplacements en voiture (loisirs et rendez-vous médico-sociaux) dans le Grand Lyon et les villes de la banlieue ouest.

Le rôle des transports à la demande qui se développent (y compris à l'échelle urbaine), plus les accompagnements humains pour la mobilité (y compris pour la conduite de la voiture individuelle), auront un rôle majeur dans les nouveaux liens sociaux des seniors plus motorisés aux familles plus éclatées. En effet, si pour les seniors d'aujourd'hui les liens sociaux semblent se resserrer davantage autour du noyau familial proche, les seniors de demain tendent dès maintenant à resserrer les liens amicaux, associatifs, etc. Cela s'explique par une augmentation des personnes vivant seules, résultat de la démographie mais aussi des migrations professionnelles, divorces, mortalité du conjoint, etc. La mobilité qui en résultera sera de nature différente compte tenu des liens sociaux plus larges qui s'établissent, et l'appel à des aidants professionnels pour la mobilité sera en augmentation. Mais ici s'annonce une rupture : la capacité de mobilité ne sera pas la même entre ceux qui disposent des revenus pouvant assumer ces aides à la mobilité et les autres.

Les seniors en fragilité de mobilité pour des raisons physiques, pourraient adopter des comportements à risques (continuer à conduire ou même à marcher) pour la simple raison de ne pas pouvoir assumer les coûts des transports à la demande ou des accompagnements humains spécifiques. Ils peuvent aussi accélérer leur déprise naturelle de manière anticipée, et la transformer en isolement, voire en confinement. L'accompagnateur de mobilité aura un rôle important.

Maillage de mobilité

AXE fédérateur

Pour en savoir plus

Il est intéressant de noter que le rapport 2004 de la Datar conclut entre autres que les expériences de transports à la demande s'adressent dans une grande majorité aux personnes âgées : sur 400 expériences en France, les plus courantes sont : prêts/locations de véhicules (mobylettes, vélos et voitures), des centrales de covoiturage (rares) et centrales de mobilité proposant aussi du transport à la demande dans leur offre de différents services.

Toutes les expériences de transport innovant envisagent une stabilité ou une extension de leur offre, tant leur utilité est avérée. Ces positionnements sont identiques à ceux des opérateurs en milieu dense et périurbain, avec des plus en plus de difficultés pour pérenniser les services.

Trois types de dessertes sont à considérer

Les services à la demande (motorisés ou pas) et « l'accompagnateur de mobilité » répondent aux attentes des « seniors en fragilité de mobilité » ... mais restent trop souvent expérimentaux et fragilisés par un système de transports en décalage avec la rupture démographique. C'est pour cela qu'il faut considérer les besoins de dessertes intercommunales et intra-quartiers pour les seniors, comme un maillage supplémentaire nécessaire pour la mobilité des seniors autonomes. Cela nécessite privilégier d'autres modes de déplacement.

Si la recherche technique et le développement de marchés dans le domaine de la voiture intègre de plus en plus la question du vieillissement, il n'en est pas de même dans le domaine des transports collectifs. Cela ne met pas en cause les améliorations ergonomiques et de confort, mais concerne davantage des innovations déficitaires dans les processus d'intégration et de gestion des systèmes alternatifs existants de longue date et remplissant un rôle essentiel.

Les expériences lyonnaises récentes (cyclopusse, MobiSenior, STRADA,...) ou plus anciennes comme les navettes communales (micro-bus marché, les taxis-navettes, etc.) en milieu semi-dense voire rural, sont face aux attentes

Action prioritaire **8**

Innover et rendre pérennes les dessertes de proximité à toutes les échelles

des seniors. Des opérateurs s'interrogent sur l'amélioration du confort et de la sécurité, et tous intègrent au moins quatre axes d'intervention nécessaires renvoyant à la question du confort et de la sécurité : amélioration technique des véhicules, intégration de l'accompagnement humain dès le domicile et dans la totalité du parcours selon les demandes, offre d'autonomie et de liberté de choix, communication et logistique d'agglomération.

Trois types de dessertes complémentaires sont à considérer au regard des besoins recensés aux différentes échelles des bassins de vie (intercommunale, inter-quartiers, intra-quartiers) :

- **les dessertes semi-collectives souples motorisées.** Les dessertes souples par micro-bus comme service rapide et fréquent intergénérationnel, font partie de attentes en matière de dessertes souples. On peut citer l'initiative « Le Relais des Portes » à Chartres, qui selon les associations de seniors consultées semble répondre à la logique « dessertes intra-bassins de vie » et est intergénérationnelle. Il s'agit d'un nouveau service gratuit qui est offert à la population par Chartres métropole, composé par des véhicules de vingt places qui circulent dans les deux sens, de 6h30 heures à 19h30 et du lundi au samedi (sauf les jours fériés), toutes les 15 à 20 minutes.

“

... l'essor des services mixtes
« techniques et humains »,
s'intègre bien dans le concept
« d'intelligence distribuée »
selon I. Joseph.

Les dispositifs visant à garantir
l'accessibilité des espaces
ou des véhicules, sont à la fois d'ordre
physique et peuvent prendre
les formes les plus modestes
comme les plus larges
et complexes.

”

Les arrêts permettent une correspondance avec les bus « classiques ».

L'exemple de la « Navette presque-île » de Lyon, est aussi à considérer.

- **Les dessertes individuelles motorisées.** L'intégration des taxis en milieu urbain, et/ou la possibilité d'accéder aux « chauffeurs partagés » de la voiture individuelle, elle-même aussi partageable, font partie des expériences. On peut aussi citer de nouvelles initiatives type « Shopmobility » – un service intergénérationnel créé par National Federation of Shopmobility UK (NFSUK) – France : services payants ou gratuits selon les situations, mise à disposition de fauteuils roulants ou « scooters » électriques pour les personnes de tous âges ayant du mal à marcher ou à porter des achats, lors des déplacements en ville ou dans les centres commerciaux.
- **Les dessertes non motorisées mais mécanisées.** L'intégration des « cyclo-pousses », et autres systèmes associant la « mobilité accompagnée ».

Infrastructures de facilitation des déplacements

AXE fédérateur

Démarches valorisées

Aménagements type – Conseils de Quartier (Part-Dieu-Voltaire et Mutualité-Préfecture-Moncey. Lyon)

A partir des pratiques quotidiennes les Conseils de quartiers ont proposé à la Ville une série d'aménagements sur les parcours les plus importants d'un quartier.

Ces aménagements concernent :

- l'installation de mobiliers urbains pour station temporaire le long des trajets de courses (fauteuils individuels avec accoudoirs, « bancs assis-debout).
- des modifications diverses des mobiliers existants pour faciliter la rencontre des piétons avec d'autres usagers
- un ciblage des lieux nécessitant l'anticipation des rencontres entre cyclistes et piétons, automobilistes et piétons...

Ces propositions font partie de la proposition de Charte sur les déplacements des seniors dans la ville.

Le doublement de la population âgée d'ici 2030 met à l'épreuve autant le système des transports du point de qualitatif (desserte, fréquence, confort, régularité, ergonomie, multimodalité, ...) que la « mobilité sans contrainte » qui permet la voiture individuelle et la marche à pied.

Cette mise à l'épreuve de la « liberté automobile », de la « liberté de marcher », et de l'alternative « transports collectifs classiques », dans un contexte de vieillissement démographique, est symbolisée comme dit auparavant par l'émergence – fragile mais constante et renforcée – des transports à la demande motorisés ou en modes doux, de l'accompagnement humain autant en milieu dense que peu dense.

Mais cette liberté de mobilité, autonome ou facilitée - se voit parfois contrainte par l'absence des infrastructures de base :

- l'ascenseur, dont sa présence ou l'absence conditionnera fortement le statut de senior autonome ou dépendant pour assurer une transition entre l'espace privé et l'espace public.

Son développement fait partie des débats, mais il s'agit d'une infrastructure essentielle dans nombre d'immeubles (y compris patrimoniaux), où son absence peut conduire à l'accélération de la dépendance et surtout de l'isolement.

Action prioritaire **9**

Intégrer les ascenseurs et les bancs publics au réseau d'« infrastructure de mobilité »

- Les bancs publics, mobilier urbain qui concentre les « conflits d'usage », mais qui restent essentiels à la mobilité semi-autonome. Éléments apparaissant au gré des demandes et disparaissant au gré des réclamations sur des usages « non désirés » (jeunes ou SDF s'y installant de manière bruyante...), ils ne sont pas considérés à part entière dans les Plans de déplacements et d'accessibilité.

La consolidation et le développement des réalisations techniques, économiques et sociales, d'aide à la mobilité de proximité, de cette nature comme les précédentes, reposerait sur l'accord entre opérateurs des services pour entreprendre un processus commun d'évaluation et engager des innovations expérimentales complémentaires aux services déjà en cours. Permettant un renforcement et un développement de ces services allant dans le sens d'une meilleure réponse aux attentes des seniors, en particulier dans le domaine de la sécurité, du confort, de l'acceptabilité psycho-sociale et de l'accessibilité économique.

Cette approche permet d'intégrer la question de l'accessibilité depuis le domicile (dont l'immeuble). Il rend compte donc du rôle important de l'ascenseur – ainsi que des paliers, escaliers aménagés – au sein de la chaîne des déplacements. Pour la mobilité des seniors, il s'agit d'un enjeu des plus importants.

“

... Lier les facilitations internes pour sortir de chez soi à celles de se déplacer, est un atout pour saisir le rôle de l'ascenseur et des bancs publics comme outils de facilitation de la mobilité.

”

ENJEU 4

Incorporer de manière intégrale la rupture démographique dans les procédures de planification et d'urbanisme

Démarches valorisées

PADD du Scot Rives du Rhône : diversifier et adapter l'offre de logements notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Aire urbaine de Lyon

Le Scot Rives du Rhône, face aux forts besoins en logements/hébergements spécialisés pour personnes âgées, préconise la diversification et l'adaptation de l'offre en logements et de favoriser la mixité sociale, à proximité des centres bourgs et centres-villes des communes, des principaux commerces, équipements, services et arrêts de transports en commun.

Le PADD note que les PLH devraient définir un pourcentage de logements adaptés à produire dans chaque commune en fonction de leur niveau d'équipement et de services, et intégrer un suivi/évaluation de ce parc de logements dans le cadre de leur observatoire sur l'habitat intercommunal. Ils devront favoriser à la fois :

- l'adaptation des logements existants pour permettre le maintien à domicile ;
- la mixité intergénérationnelle dans les programmes de logements neufs ;
- la création d'équipements spécifiques (petites unités de vie, maisons pour personnes âgées, résidences de services...) ;
- la création de logements adaptés dans chaque nouveau programme de logements abordables.

Le PADD préconise aussi que les PLU devront intégrer cette question.

La nécessité de rompre avec le déficit de prise en compte du vieillissement dans les documents d'urbanisme

S'agissant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, tous les rapports nationaux et locaux, coïncident dans le fait que la rupture démographique qu'implique le vieillissement de la population est prise en compte dans les documents d'urbanisme de manière marginale, sans lien avec l'amplitude du phénomène. C'est une approche souvent quantitative et limitée dans les réponses, très schématiquement concentrée dans le « logement adapté » et l'offre d'hébergement. En somme, l'analyse est encore trop peu structurée pour répondre véritablement aux besoins de court, moyen et long terme des personnes vieillissantes, et aux impacts territoriaux de tous ordres.

Les bilans et recommandations sur cette question interrogent la prégnance du critère d'opportunité foncière dans la décision de développement des offres immobilières de logement-hébergement (EHPAD, résidences services, appartements adaptés, habitat intergénérationnel).

Face à ces constats, les acteurs consultés confortent les conclusions des expertises qui rendent compte du déficit de prise en compte du vieillissement dans la planification territoriale. Ils coïncident ainsi dans le souhait de faciliter les réponses les plus adaptées - dans le domaine du logement, des transports, services et équipements- en fixant aux documents d'urbanisme des objectifs à atteindre.

Les acteurs expriment une forte attente sociale dans la planification

En ce sens toutes les recommandations et débats coïncident dans l'attente que les documents d'urbanisme puissent véritablement prendre en compte le phénomène du vieillissement dès les ScoT et soient déclinés dans les règles des PLU, des PDU et PLH. En effet, on s'attend à ce que les documents d'urbanisme jouent leur rôle en tant qu'outils privilégiés de prévision d'orientation, de programmation à l'initiative des élus, associés à la consultation publique.

Les débats nationaux sur la dépendance, observent que le PADD, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, en tant que pièce constitutive du PLU (Loi du 13/12/2000), a perdu son caractère d'opposabilité aux autorisations d'occupation du sol (loi du 2/7/2003), mais que les règlements et les orientations d'aménagements énoncés dans le PLU doivent être compatibles avec le PADD. Dans ce sens, ce document d'orientation politique pour un territoire donné, expose le projet d'urbanisme du PLU. Le PADD peut prévoir des orientations nécessaires à l'intégration de l'évolution du vieillissement, tant pour les espaces publics, les déplacements que pour l'habitat.

Si ces recommandations sont suivies, les documents d'urbanisme, ScoT, PADD, PLU, PDU et le document de programmation qu'est le PLH, seraient des outils publics qui permettraient de rendre opératoire l'organisation territoriale autour de cette rupture démographique. De ce fait, les instruments de la programmation et de l'aménagement urbains (éléments de diagnostic dans les SCOT, axe de travail dans les PLH, diagnostic conduisant au règlement dans les PLU), et les outils de conception et de gestion de l'espace public seraient en cohérence avec des enjeux multi-dimensionnels à géographies variables.

La construction « d'une ingénierie territoriale » s'appuyant sur les documents d'urbanisme est considérée possible par les acteurs

Les acteurs locaux ayant participé aux ateliers s'accordent globalement dans ces recommandations. Ils considèrent essentielle la construction d'une « ingénierie territoriale » de qualité, qui puisse rendre possible, par exemple :

- L'intégration, dans les projets de ZAC ou de lotissements, de « projets urbains » ou quartiers intergénérationnels ;
- Le développement dans les PLH d'une politique plus importante d'adaptation sensible du parc de logement public et privé au vieillissement de la population (sécurité, confort, communication, accessibilité interne/externe, ...) mais en lien avec une politique des services permettant de rester ou quitter le domicile si cela correspond au choix des personnes ;
- La promotion de dispositifs expérimentaux dans des politiques d'habitat et de développement urbain, comme par exemple les « plans locaux habitats services » ;
- ...

Ces mêmes acteurs, valident aussi l'importance, et sa faisabilité, de mener des actions à l'échelle de l'agglomération pour essayer de gommer les effets de l'âge, faire reculer la perte d'autonomie. Comme par exemple :

- La compatibilité entre PLU et PDU ;
- Des politiques tarifaires d'agglomération propres à favoriser les déplacements des personnes âgées ;
- L'intégration du vieillissement au sein des PLU et PADD à travers des prescriptions sur des espaces ou des quartiers (traitement des rues ou des espaces publics) ;
- La conception de « nouveaux » outils législatifs qui puissent avoir un impact sur la prise en compte des personnes âgées dans la ville ;
- ...

Des craintes subsistent que les multiples recommandations existantes à toutes les échelles restent sans application par inertie technico-politique ou par manque de visibilité prospective

Les acteurs ont convenu que les préconisations issues de l'expertise réalisée par la Fnau et la Fondation de France dans ce domaine (2007), par procédure (à l'exception du SDUC), synthétisent bien des enjeux, bien que parfois exprimés à minima. Néanmoins ils constatent la faible portée de ces recommandations dans les procédures ayant été réalisées depuis, celles en cours et probablement dans certaines à venir.

Cette faible portée est parfois issue d'un manque de pédagogie d'accompagnement de la vision et décision publique à la hauteur du phénomène, ou par inertie technico-politique. En effet au moins depuis 2007 des recommandations ont été structurées avec un faible portage local.

Démarches valorisées

Une nouvelle méthodologie pour les PLU. Agence d'urbanisme de Longwy

Depuis 2006, l'Agence d'urbanisme a proposé à la ville de Longwy (15 000 habitants), qui mettait son PLU en révision, de servir de terrain d'expérimentation pour mieux prendre en compte le vieillissement de la population dans ce document de planification. Une rencontre de sensibilisation des élus locaux et des techniciens municipaux a permis de composer un groupe de travail municipal (comprenant des élus, des acteurs du monde médico-social et de celui de l'urbanisme et des personnes âgées, CCAS), et une approche statistique a été lancée, visant à définir une typologie et cartographie à l'ilot.

En 2007, une table ronde des acteurs locaux (élus, professionnels du médico-social, de l'urbanisme, représentants des personnes âgées) a été organisée, constituant un groupe de réflexion. Puis, des entretiens et une enquête plus importante auprès de personnes âgées ont eu lieu dans différents quartiers de la ville.

Les résultats de l'enquête devaient être restitués au groupe de réflexion et intégrés dans la procédure d'élaboration du diagnostic du PLU pour enrichir les débats du groupe de travail municipal. Ils devraient aboutir à l'élaboration de recommandations.

Diagnostic approfondi sur le vieillissement

AXE fédérateur

Pour en savoir plus

Il serait aussi important de prendre en compte les approches transversales liées aux âges : le vieillissement seul, par veuvage ou par choix ; le vieillissement en couple, en cohabitation effective ou en « bi-résidentialité » ; et le vieillissement dans des situations de fortes fragilités économiques, sociales et/ou physiques/mentales.

L'association « Demain ensemble – La Duchère », propose aussi de prendre en compte dans les études préalables, cinq modes de vie des seniors (cf. plus de détails Actes de l'Atelier 4 Territoires et Vieillesse – Planification) ».

1^{ère} phase : l'âge de la retraite active et du surinvestissement (sports, voyages, culture, vie associative, ...)

2^e phase : l'âge où commence à apparaître un besoin d'aide, mais l'autonomie est forte, les activités ne diminuent pas nécessairement, et où les services d'aide à domicile conviennent parfaitement.

3^e phase : l'âge des handicaps qui progressent fortement, les besoins de service à domicile existants sont à intensifier.

4^e phase : l'âge de la perte d'autonomie. C'est l'âge le plus difficile car souvent la personne ne fait pas la demande d'aide,

5^e phase : l'âge de la dépendance et de l'accompagnement médicalisé.

Les diagnostics préalables aux PLU, PLH, PDU, Carte communale, schémas de secteurs etc. doivent approfondir et territorialiser faits, besoins et attentes

Les diagnostics préalables aux Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Programme locaux de l'habitat (PLH), les Plan de déplacements urbains (PDU), les Schéma commerciaux, etc., mais aussi ceux liés aux schémas de secteurs voire métropolitains, doivent approfondir les comportements des seniors. Ils doivent par conséquent conduire vers la réglementation, et la conception d'outils de mise en œuvre à toutes les échelles concernées.

Avec ses diagnostics, il s'agit ainsi de dépasser la simple quantification du phénomène démographique et les « besoins en équipements de santé et hébergement ». L'enjeu est de mettre en œuvre une planification qui puisse permettre de promouvoir un logement, un habitat et un environnement « favorable », avec un éventail de choix de vie dans les espaces d'appartenance et identité, voire les bassins de vie quotidienne intergénérationnelle. La décision des seniors de quitter ou rester dans leur logement ou dans leur quartier peut être considérée comme un choix de « projet de vie », et ce choix (ou non choix selon les cas) peut être lourd de conséquences pour l'ensemble de générations.

Action prioritaire **10**

Rendre obligatoire la connaissance appliquée sur le vieillissement dans la planification

Ces diagnostics doivent permettre d'asseoir un urbanisme et des politiques territorialisées du vieillissement dépassant le strict cadre du « logement/hébergement adapté » ou des « équipements médico-sanitaires ». On y intègre ainsi l'interface des services (y compris le rôle des aidants naturels), équipements, commerces, transports et mobilité pour rendre compte d'une planification « inventive », intégrale, innovatrice.

Tout doit conduire à la réalisation de diagnostics dépassant le simple « état des lieux », mais conduisant aux règlements (ex. dans les PLU).

En absence d'un diagnostic solide lors du Scot, la conception, révision ou refonte des PLU – PLH est une bonne opportunité pour constituer une stratégie d'aménagement intergénérationnelle

Le PLU et le PLH sont des socles fondamentaux en faveur de l'ingénierie inter-territoriale de gestion intégrale du vieillissement. Ils permettent en principe le développement de produits immobiliers diversifiés en cohérence avec les adaptations programmées des espaces publics, des transports en commun, des commerces et de services.

Cette opportunité concerne aussi les PDU, les Cartes communales, le Sduc, dans une logique multi-sectorielle.

“

... les groupes de parole des opérateurs de transports à la demande (ou les enquêtes de terrain), les associations des personnes âgées, les études et recherches sociologiques, les ateliers de diagnostic partagé complètent le regard statistique, et rendent compte plus clairement des enjeux ...

”

Dans ce contexte, les acteurs consultés confirment – comme cela a été abordé dans la première partie des recommandations – l'importance de disposer d'une capacité de réaliser un diagnostic transversal et dynamique, dépassant la stricte vision « démographique quantitative » et « thématique » (habitat/logement/hébergement adapté).

Les analyses déjà avancées par l'Agence d'urbanisme de Lyon dans son « Atlas du Vieillissement », offre un cadre à minima, qui peut être complété par d'autres analyses proposées dans les fiches sur le mémento et le monitoring. Cela concerne aussi les analyses plus fines réalisées par cet organisme en matière de mobilité des seniors, puis les approches des communes par leurs CCAS et autres organismes de services.

Nouvelles compétences sociales et institutionnelles

AXE fédérateur

Action prioritaire **11**

Associer de « nouvelles compétences sociales et institutionnelles » à la planification et l'aménagement du territoire

Pour en savoir plus

Aujourd'hui prédominent les politiques – très importantes et nécessaires – liées aux « personnes âgées » conduites par l'Etat et les conseils généraux, avec une imbrication inégale et complexe avec d'autres collectivités, bailleurs sociaux, autorités organisatrices de transport, associations, etc.

La conception, révision ou refonte de documents d'urbanisme et aménagement est une grande opportunité pour transformer l'actuelle faible mobilisation des compétences sociales dans l'élaboration de ces documents.

Cela explique la persistance politique mais aussi technique d'une vision très classique des besoins des personnes âgées. De ce fait, il est fort probable que les recommandations ici validées et complétées ne soient pas prise en considération.

Il s'agit donc de profiter des moments clés dans l'élaboration de ces documents, pour permettre un dialogue entre les acteurs et les outils. De ce fait, on continue à regretter la quasi étanchéité entre les politiques sociales d'une part (schémas gérontologiques), et de l'habitat d'autre part (PLH), Plans départementaux de l'habitat (PDH) ou plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), etc.

Les compétences sociales des bénéficiaires doivent être davantage prises en compte

Dans la mesure où le vieillissement a été et est presque une « révolution silencieuse »¹³, la planification a longtemps ignoré bon nombre d'organismes et instances dans les phases préalables comme dans les processus participatifs. Leur association est aujourd'hui incontournable, de la phase de diagnostic jusqu'aux propositions.

Pour cela, l'association des « compétences sociales » (collectivités, autorités organisatrices, CCAS, associations de seniors et d'aides à domicile, PACT, entreprises de services, caisses de retraite,

bailleurs, acteurs de la santé, des TIC, etc.) aux experts et professionnels de l'urbanisme est incontournable.

La révision du PLU et l'élaboration du PLH devraient être le moment clé des dialogues

A minima, est proposée la mise en place d'ateliers ou de groupes de travail permanents durant le processus d'élaboration des documents d'urbanisme. Un des objectifs serait non seulement d'aborder les réponses attendues mais surtout d'identifier des expérimentations pilotes ou de favoriser la consolidation d'expériences dans tous les champs sectoriels.

¹³ selon Muriel Boulmier, Directrice Générale du Groupe CILIOPE. Présidente du groupe de travail « évolutions démographiques et vieillissement » du CECODHAS (Fédération européenne du logement social, en charge du rapport « L'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique : Un chantier d'avenir », pour le compte du Secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme

“

... associer de nouveaux acteurs à l'intégration du vieillissement dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire, ne doit pas être qu'une démarche formelle. Il s'agit surtout d'innovation sociale car son objectif devrait être la promotion d'une coopération de développement multidimensionnel...

”

Continuum résidentiel

AXE fédérateur

Démarches valorisées

Pulnoy (54) Un quartier intergénérationnel pavillonnaire

Intégration d'un programme complet d'habitat adapté pour les 55 ans et plus, à un futur secteur pavillonnaire sur 9 hectares à proximité immédiate du centre de la commune : la ZAC des Sables. Elle s'organise autour d'un EHPAD de 70 places, qui côtoie des logements collectifs classiques pour des jeunes ménages, un secteur pavillonnaire pour les familles et des maisons de plain-pied pour les personnes vieillissantes souhaitant rester indépendantes.

Le quartier combine locatif privé et public, logement social et très social. S'ajoutent de nouveaux espaces verts publics, des lieux de vie ouverts à l'ensemble de la population, une crèche, des commerces et services de proximité, des pistes cyclables et des chemins piétons.

Un « éco-quartier haute qualité du vieillissement » - Chevilly Larue (Val de Marne)

« Le Clos Saint Michel », composé de 280 logements « basse consommation », toitures végétalisées, préservation des espaces verts, 50% logements sociaux, en partie en accession ; 17 logements adaptés aux seniors dépendants.

Ce « continuum résidentiel » au sein des quartiers/centres bourgs, est nécessairement concrétisé par la mise en œuvre des expérimentations négociées.

Le « continuum résidentiel » doit être favorisé par par l'expérimentation, évaluation/recomposition des offres alternatives d'habitat.

Le « continuum résidentiel » doit être favorisé tout autant par l'action d'adaptation du logement et des résidences (pour faciliter le maintien à domicile et/ou dans le quartier), que par l'expérimentation et l'évaluation/recomposition des offres alternatives (pour diminuer la pression sur le parc du logement et offrir d'autres solutions dans les quartiers).

En ce qui concerne ces offres alternatives, elles restent marginales. Mais néanmoins c'est à travers elles que peut se jouer – entre autres – la recombinaison sociale et spatiale des quartiers, et l'innovation vis-à-vis une approche médico-sociale parfois trop prégnante.

Le « continuum résidentiel » repose sur la facilitation des « parcours résidentiels » des personnes âgées selon leur cycles de vie et leurs besoins (de tout ordre). Cette notion rompt avec « les politiques locales du vieillissement » pour

Action prioritaire **12**

Faciliter l'expérimentation des « continuums résidentiels de proximité »

qui la « bonne réponse » est celle qui met en relation simple domicile / hébergement spécialisé pour la dépendance. On est loin de cette réalité, et pourtant elle prédomine. En effet, les implantations de logement et établissements neufs sont très souvent localisées en fonction de critères d'opportunité foncière, en fixant aux documents d'urbanisme des objectifs à atteindre en ce sens.

Pour assurer les « trajectoires résidentielles » des seniors, des « emplacements réservés » pour du logement dédié sont nécessaires

Comme les acteurs le proposent lors des groupes de travail de la mission «Vivre chez soi», des « emplacements réservés » pourraient être inscrits dans les PLU (L 123.1.8 du CU) pour la construction de logements dédiés».

Pour rappel, il est conseillé de s'appuyer sur les outils et dispositions réglementaires existants en territorialisant les espaces, ou en « les focalisant » sur une population de seniors définie. Par exemple :

- **L'emplacement réservé « classique »** qui s'applique à la parcelle (cf article L 123-1. 8), qui précise : « Fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts » ;

- **Le secteur de mixité sociale** (cf article L 123-1. 16° qui précise : « Délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale ») ;
- **La servitude de mixité sociale** (cf article L 123-2 .b) qui précise qu'il est possible de « réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ») ;
- **La servitude de gel de constructibilité ou d'attente de projet** (cf article L 123-2 .a) « interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement ; les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés » ;
- Enfin, il peut être envisagé de définir **une orientation d'aménagement par secteurs spécifiques aux personnes âgées** (cf article L 123-1 : « Le PLU peut, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. »

Les projets assurant le « continuum résidentiel » devront s'assurer de manière pérenne l'inter-génération et l'équilibre urbain

L'équilibre urbain serait assuré par la capacité à déployer des produits (et espaces) intermédiaires entre le logement et l'hébergement, tout en consolidant l'interface entre services à domicile et services de proximité par les offres complémentaires offertes à l'échelle du quartier.

Malgré cela, la durée de vie de ces produits face aux dynamiques de re-composition démographique doit faire l'objet d'un suivi, dans le but d'échapper à une concentration des seniors dans des espaces qui se transforment en « résidences ou quartiers médicalisés » (ex. la tendance qui touche les foyers-logements).

Pour éviter cela, il est recommandé de considérer les projets au sein d'un espace de « bassin de vie de proximité et d'identité » (le quartier, le bourg etc.), et comme un élément au sein d'autres qui le rééquilibrent. En effet, sans une maille de proximité offrant des alternatives elles-mêmes de proximité, et avec un déséquilibre des âges, le risque est que peu à peu la médicalisation institutionnelle prenne le dessus (ex. transformation en EHPAD).

Ces projets devraient assurer l'émergence des infrastructures de mobilité et convivialité extérieure adaptés à tous

Il s'agit de penser aussi dans continuum de mobilité. Ici les bancs publics jouent un rôle essentiel dans les déplacements tout autant que la qualité des trottoirs concernant autant les obstacles physiques que ceux propres aux matériaux utilisés.

La place des espaces verts (places, squares, etc.) est essentielle, aussi bien que la sécurisation des cheminements (traversés des voies, vitesses de circulation...).

Cette proposition répond bien aux défis d'inflexion de la stratégie en matière de logement en rééquilibrant les politiques de constructions neuves adaptées et les politiques d'adaptation du stock ancien public et privé. La nécessité de recenser les logements adaptés et adaptables est une condition.

Démarches valorisées

Montfaucon (25) Les personnes âgées au cœur du bourg

La « colocation de vieux », est la première maison « Ages et Vie » (nom de la société qui les a créés). Cette maison de 250 m² (cofinancement public-privé) accueille au rez-de-chaussée des pièces communes (salon, cuisine, buanderie) et six studios aménagés pour des personnes âgées dépendantes. L'étage est réservé aux appartements des trois auxiliaires de vie sociale et de leurs familles qui assurent une permanence 24 heures sur 24. Si le terrain est fourni par la commune, la construction est financée par des investisseurs privés. Elle est face à l'école et à la bibliothèque, à côté des ateliers municipaux, près du terrain de foot et de la salle des fêtes.

Pour en savoir plus

Le « continuum résidentiel » attendu oblige à considérer la question du stationnement

Le stationnement doit être considéré comme un facilitateur des interventions externes d'aide aux seniors.

Les logements adaptés au vieillissement mettent en débat la question du stationnement. Les PLU considèrent ces immeubles comme des logements classiques et la réalisation d'une place de stationnement par logement semble la norme. Des experts avancent que la faible motorisation actuelle des seniors – en milieu urbain – permettrait des « économies » en passant à une demi-place par logement. Cette proposition n'est pas prospective car la motorisation des futurs seniors est plus importante, et que la politique de « vivre à domicile » induit des flux d'aidants naturels et professionnels (y compris médico-social), qui nécessitent des stationnement en surface.

Aidants naturels et professionnels sont nombreux à intervenir auprès des seniors ayant perdu de l'autonomie. Leur nombre croît selon les niveaux de dépendance et la capacité des seniors et de leur famille à pouvoir assurer ces aides pour éviter d'aller dans un établissement médical. Dans ce sens, une personne dépendante – senior ou moins senior – doit être considérée comme « micro-générateur » de déplacements, qui génère des besoins en places de stationnement pour que les aidants puissent intervenir aisément. Le nombre et l'emplacement est une question ouverte à débat.

L'expérience d'Alicante - Espagne

Habitat intergénérationnel et services citoyens de proximité au sein de projets de requalification urbaine dans la ville.

Descriptif

- Immeubles d'habitations en location pour des personnes âgées non dépendantes, dont 20% sont réservés à des jeunes qui s'engagent, en échange, à rendre service à la communauté.
- Les immeubles hébergent en plus de ces logements, des «accueils de jour» pour personnes âgées et d'autres services municipaux en fonction des besoins du quartier où ils se situent.
- Ils sont construits sur des parcelles à caractère urbain public et qui sont réservées aux projets d'urbanisme.
- Le noyau central de tous les projets sont ces logements intergénérationnels en raison de leur caractère prioritaire et des facilités de financement.
- Tous les projets ont un «accueil de jour» pour personnes âgées dans le quartier, qui garantit par conséquent un service de base au bon fonctionnement des logements.
- Tous sont situés sur des terrains urbains très consolidés, et doivent utiliser au maximum le sous-sol pour des places de parking.
- Les nécessités du quartier sont analysées pour savoir quels autres services sont demandés par les habitants et quelles sont les possibilités de financement.



Les avantages pour les seniors et jeunes.

- **Pour les seniors** : loyers accessibles, coût réduit des services grâce au volontariat, limite l'isolement et la solitude, diminue les craintes liées à la sécurité, aide à allonger au maximum le temps de vie des personnes âgées par les échanges qui se créent.
- **Pour les jeunes** : accès à un logement temporaire et abordable, échanges sur le plan des connaissances et des expériences entre plusieurs générations, etc.
- **Pour les deux** : relation basée sur l'esprit du volontariat mais avec engagement contractuel : prestation individualisée ou générique, prestation de services à des heures fixes et flexibles ; réduction du montant du loyer pour les jeunes en fonction de leurs tâches respectives...

Caractéristiques architecturales et urbanistiques

- Caractère urbain, comme élément d'intégration ;
- Incorporation toujours d'un «centre d'accueil de jour» mais ouvert au quartier,
- Offre de nombreux services communs,
- Design spécifique pensé au profit des usagers, installations adéquates aux échanges technologique,
- Service médical d'urgence 24/24h, pour tous.

« Lonja de Caballeros », Alicante - Espagne

Descriptif

- 18 logements intergénérationnels avec des services communs (laverie, lieu de rencontre, terrasse jardin),
- Commerces et marché au rez-de-chaussée.
- Logements situés dans la vieille ville.
- Centre de santé dans le même quartier.
- Investissement total : 42 000 000 euros; superficie construite : 59 000 m² ;
- 3 immeubles construits sur des terrains publics : 250 logements intergénérationnels avec des services communs : potager, piscine gériatrique, gymnase, solarium, salle des fêtes, laverie, salle

de rencontre, jardin. 3 centres d'accueil de jour pour personnes âgées (1 dans chaque immeuble). Un centre civique et social. Un Centre Technologique du Commerce. 3 parkings pour 700 places.

Ce projet inclut toutes les activités d'aide, d'accompagnement et de solidarité comme :

- l'accompagnement chez le médecin, à la pharmacie, aux courses, à la maison, etc.

Il ne s'agit pas de faire faire les grandes courses ou de faire de l'ombre à la famille ou à l'aide à domicile, mais

d'accompagner les personnes âgées dans des activités diverses et variées qui faisaient partie du quotidien de la personne.

- Le projet comprend aussi :

- o un animateur des personnes âgées, qui se charge de aspects liés à la cuisine, services de nettoyage spécifique de matériaux ou de linge, repassage et économie domestique.
- o un animateur des jeunes : formation aux premiers soins, petits dépannages, manipulations de l'électroménager, sécurité du foyer.

Autres sites : « Lonja de Mercado », « Plaza de America », « Benalua »



ESPACIL Habitat/Ville de Rennes

De la caserne Mac Mahon à la résidence intergénérationnelle Simone de Beauvoir au services du quartier.



Descriptif

Réhabilitation et développement du site de la caserne Mac Mahon, au cœur de la ville, en lien avec les besoins des réponses intermédiaires entre un domicile ordinaire et l'entrée en établissement. Le projet mélange l'accueil de différents publics : personnes âgées, - ménages avec enfants, - étudiants, - personnes ayant des fragilités psychologiques stabilisées... en «cohabitation interactive».

Les logements sont – depuis 2009 - articulés avec des services de proximité et espaces de convivialité («maison des services») situés en rez-de-chaussée et qui apporteront des réponses aux personnes âgées (restauration, animation, laverie, service d'écoute et de veille, ...) mais également à l'ensemble des ménages présents sur le site et plus largement du quartier.

Pour faire vivre ce projet et l'inscrire dans la durée, le bailleur a mis à disposition un agent de proximité chargé d'animer la «maison des services» pour :

- développer une fonction de veille auprès des personnes fragiles, - animer les lieux de convivialité (créer et maintenir les liens de solidarité afin de favoriser le vivre ensemble),
- faire le lien entre les habitants et les services.

Cette fonction d'animation est complétée la nuit par une collaboration avec les correspondants de nuit, service de médiation mis en place par l'organisme. Ces correspondants ont été pour

écouter, intervenir ou effectuer le relais vers d'autres acteurs.

Ce projet a obtenu le label Bien Vieillir, Vivre ensemble» favorisant la mixité des statuts résidentiels et générationnels.

La résidence Simone de Beauvoir situé sur l'Espace Simone de Beauvoir accueille de nombreux logements sociaux du studio au T4 ainsi que des associations. ARGO (dont le siège social est à Vannes) avec l'accueil de jour Kérélys pour personnes âgées désorientées et ESPOIR 35 qui lutte pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes sujettes à des troubles psychiques

Sous le porche, de la résidence, se trouve le restaurant Fourchette et Cie géré lui aussi par l'association ARGO. Ce lieu à pour objet de tisser le lien social entre les habitants de différentes générations.

Cette expérience associe **l'Espace Habitat, l'Institut régional du travail social (IRTS) et l'Institut de soins infirmiers (IFSI) du CHU de RENNES.** Espacil qui gère ces logements a créé un comité de résidents avec des locataires relais.

Les étudiants qui se préparent à des formations du secteur médico-social, social, éducatif dans ces établissements pourront bénéficier d'un logement dans cette résidence à condition de bien vouloir s'intégrer et participer plus particulièrement à la vie de cette résidence.



“

*... l'ouverture à l'expérimentation
au sein des quartiers ou des lieux
de vie, en phase avec une planification
plus interactive est un acte politique
fort ; la question du vieillissement
est probablement une opportunité
à ne pas manquer ...*

”

Bassins de vie inter-âges et interculturelles

AXE fédérateur

Pour en savoir plus

Deux propositions issues des groupes de travail ayant donné vie au rapport « Vivre chez soi » en 2010, et qui n'ont pas été prises en compte, peuvent faire partie du débat PLU-PLH :

- La mise en place d'un système de bonus/malus pour l'adaptation préventive des logements en fonction des caractéristiques territoriales, afin d'encourager les propriétaires ou locataires à le faire (et accroître l'offre de logements adaptés) ou à déménager vers des environnements plus favorables. Une prime au déménagement avait été imaginée.
- Instituer un barème pour les logements (adapté, adaptables, non adapté) comme c'est le cas dans le domaine de l'énergie, selon la qualité de l'environnement géographique.

Les attentes des acteurs par rapport au PLU, mais aussi au PLH, sont vastes, et concerne de plus en plus, la concrétisation territoriale des « bassins de vie de proximité ».

Les attentes sont transformables, au moins dans huit domaines.

Équilibrer adaptation des logements et adaptation des quartiers aux offres alternatives d'habitat

La question de l'adaptabilité du logement l'emporte de beaucoup sur le débat et sur les actions traitant la question de manière plus intégrale. Si l'adaptabilité est essentiel, elle ne peut constituer le seul axe conduisant les politiques d'accompagnement du vieillissement, car les limites sont nombreux.

Aujourd'hui, dans le neuf, la loi de 2005 impose des normes d'accessibilité et d'adaptabilité des logements neufs (collectifs et locatifs). Les importantes limites à leur développement sont la localisation et le prix.

Dans l'ancien, différents dispositifs permettent d'adapter à la demande les logements des seniors dans le parc public et dans le parc privé (OPAH).

Action prioritaire **13**

Conforter les « bassins de vie inter-âges / interculturelles » par le PLU et le PLH

Dans les deux cas, se pose la question clé : est-il souhaitable – voire est-il possible compte tenu des coûts, des revenus des accédant, et de la taille du parc public et social – d'adapter tout le parc ancien ?

Le PLU et PLH devront considérer cette question, au regard des alternatives permettant de développer de nouveaux produits, ou de valoriser les anciens toujours en phase aux problématiques. Ces « nouveaux produits », incorporent des services aux personnes et au ménages au sein du même immeuble (ex. en y intégrant l'ascenseur¹⁴). Mais ils intègrent de plus en plus une adaptabilité dynamique à l'échelle du « quartier » ou des espaces de proximité.

Faciliter les innovations alternatives aux résidences classiques

Ces attentes sont autant liées à la programmation qu'à la réserve d'emplacement pour de logements publics mais aussi privés, adaptés aux personnes âgées en fonction de leur localisation et accessibilité.

Ces attentes concernent aussi la facilitation de la production d'alternatives

¹⁴ Pour les groupes de travail de la mission « Vivre chez soi », cette proposition a pour avantage d'inciter les promoteurs à réaliser du collectif sur plusieurs étages. Les PLU doivent donc être en cohérence pour que le modèle économique ne soit pas rompu. L'intégration des ascenseurs dans tous les immeubles collectifs implique des gabarits minimaux R+2+A (ou) C pour atteindre un équilibre financier. Enfin, une hauteur minimale de 3,5 mètres des RDC devra être intégrée pour l'accueil des commerces et des services.

au logement classique à travers le développement de « petites unités de vie » ou de « résidences services ». Cette facilitation concerne aussi les attentes en matière de modernisation, adaptabilité, valorisation et développement des produits existants tels que les logements-foyers, les MARPA et MAUPA.

On attend aussi que le PLU – avec le PLH – puisse permettre d’offrir la possibilité de réserver des emplacements (ou développer des opportunités d’aménagement) pour mettre en œuvre des « quartiers intergénérationnels » tant autour d’hébergements dédiés (EHPAD) qu’en complétant la maille avec des produits alternatifs et services – (cliniques, laboratoires, rue commerçantes, etc.).

Des attentes fortes concernent aussi l’habitat pour les seniors migrants, les sans-abris.

Développer une stratégie territoriale en matière d’adaptation du parc de logements neufs ou existants, et de maillage de l’offre alternative de habitats-services

Les acteurs attendent que le PLH puisse développer une stratégie territoriale d’innovation, tout en développant gardant les objectifs d’adaptation du parc de logements neufs ou existants, et de maillage de l’offre de logements-services alternative. Le décret d’avril 2005 en précisant le contenu du PLH, en tant que support de la délégation des aides à la pierre, lui confère un caractère opérationnel et territorialisé.

Il devrait, dans un premier temps, corrélérer ainsi :

- les stratégies d’adaptation proposées par les bailleurs sociaux sur leur parc
- les diagnostics en matière d’accessibilité des espaces et des bâtiments publics contenus dans les Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie (PMAV) et Plans de Mise en Accessibilité des Bâtiments (PMAB)

- les diagnostics en matière d’accessibilité au sein des immeubles de logement collectifs publics et privés (ex. la question des ascenseurs, etc.)
- la possibilité de développer des logements adaptés à un public de personnes âgées fragiles, vulnérables, mais non dépendantes
- ... et l’intégration des NTIC : les PLH devraient territorialiser l’offre numérique à haut débit en phase avec le développement de la télémédecine, etc.

Inscrire l’ascenseur comme un véritable outil facilitant le maintien de l’autonomie

La recommandation de rendre obligatoire dans le PLH de prévoir un ascenseur dans toutes les constructions neuves – mais aussi anciennes y compris patrimoniales dans certains environnements – est en accord avec le maintien de l’autonomie.

Cette réponse permettrait de rendre autonomes nombreuses personnes âgées touchées par différents niveaux de dépendance ou simplement nécessitant cette facilitation pour continuer à réaliser des tâches quotidiennes hors domicile.

Selon les acteurs ayant discuté cette proposition lors des débats de la Mission « Vivre chez soi », elle aurait l’avantage d’inciter les promoteurs à réaliser du collectif sur plusieurs étages (s’il s’agit du logement neuf). Dans ce cas, le PLU devrait être en cohérence pour permettre un équilibre financier.

Reste posé la question de l’équilibre financier. Un dialogue inter-partenarial devrait s’organiser pour « innover » dans les « gabarits minimums » rentables. Pour rappel, selon des promoteurs l’intégration des ascenseurs dans tous les immeubles collectifs implique des gabarits minimaux R+2+A (ou) C pour atteindre un équilibre financier.

Démarches valorisées

Trois agences d’urbanisme innovent dans **l’intégration du vieillissement dans le PLU**, selon une enquête menée par la Fnau en 2007.

L’Agence de Nancy, a réalisé le PLU de la commune de Pulnoy qui intègre une ZAC regroupant autour d’un EHPAD, des équipements pour les personnes âgées, un CANTOU et un espace de rencontres, mais aussi une crèche ainsi que des commerces, des pavillons pour personnes âgées, des pavillons pour personnes handicapées, une résidence avec services, des logements HLM collectifs ou individuels, des pavillons privés.

L’Agence de Troyes, a développé sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres, un schéma d’aménagement pour une zone assez similaire autour d’un EHPAD, une maison des seniors, des équipements sportifs, des espaces verts et des pavillons privés.

L’Agence de Montbéliard, a aussi mené une réflexion intéressante dans le cadre d’un PLU qui devrait permettre d’implanter sur une commune des équipements spécifiques dédiés à l’accueil des personnes âgées et des services d’initiatives privées.

La Maison d’Assise. Mixité sociale et générationnelle.

Projet démarré en 2010 par la SCI d’Assise : 30 logements pour des étudiants à faibles revenus, 13 logements pour personnes fragilisées, et 37 logement en accession à la propriété. Projet soutenu par Habitat et Humanisme, EHD – coopérative d’intérêt collectif, et le PUCA.

Tarare – une éco-résidence construite d’ici 2013 sur le site du Margaret.

Des bâtiments et 48 logements sociaux basse consommation, des toits végétalisés, des panneaux solaires et des espaces verts pour un cadre de vie plus convivial et intergénérationnel. Du T1 au T4. A caractère social/

Pour les futurs PLU et PLH

D'autres propositions à considérer :

- Développer des outils partenariaux (observatoires et monitoring) pour évaluer les besoins en matière d'hébergement et suivre l'attribution des logements ;
- Développer un véritable diagnostic d'agglomération concernant le logement (adapté et adaptable) ainsi que l'hébergement des personnes âgées ;
- Intégrer, dans les actions et les traductions opérationnelles, la promotion de quartiers intergénérationnels innovants aux échelles communales et intercommunales, en incluant ces aspects dans les éco-quartiers.
- Créer – pour aller plus loin que le PADD – de nouveaux documents à intégrer ou à annexer au PLU – qui même s'ils ne sont pas opposables peuvent guider l'action des opérateurs (ex. plan d'espaces favorables à la création de logements...).
- Les documents peuvent intégrer les directives du Plan de cohésion sociale, pour prendre en compte les besoins des personnes âgées en ce qui concerne la diversification de l'offre de logements adaptés aux personnes âgées à faibles revenus.
- Le PLH doit assurer le « continuum résidentiel » dont on parle, impulser des « parcours résidentiels » à travers des offres alternatives plus adaptées au logement des personnes âgées dans le quartier ou dans un espace très proche ayant une attractivité supplémentaire. Pour ce faire, et surtout pour éviter de produire un parc neuf sous-occupé, une coordination forte devrait exister entre acteurs.

Prendre en considération le développement d'une offre de logements adaptés pour les seniors financièrement « moins fragiles » mais faisant pression sur le logement social

Par ailleurs, compte tenu de la pression sur le parc social, il est attendu que le PLU et PLH puissent prendre en considération le développement d'une offre de logements adaptés dans le parc locatif privé, accessibles financièrement aux seniors dont les revenus ne leur permettent pas d'entrer dans le parc public mais qui ne sont pas pour autant propriétaires.

Identifier des zones à vocation d'habitat diversifié afin de répondre aux besoins de logements par une réponse fine et maillée

A l'échelle inter-quartier mais aussi intercommunale, on attend que le PLH, voire le projet d'agglomération, puissent identifier des zones à vocation d'habitat diversifié afin de répondre aux besoins de logements adaptés mais aussi à adapter. On attend aussi une autre diversité de produits logements alternatifs constituant une maille plus fine. En combinant les « centres médicalisés » existants ou à créer, comme une offre locale plus large, mixée avec d'autres produits d'habitat-services etc. Ceci dans le continuum résidentiel choisi ou accompagné proposé.

Expérimenter les « cheminements prioritaires » utilisés par les seniors pour prévoir des espaces réservés pour les futurs équipements médicalisés ou pas, ou pour les produits logements diversifiés

Sans exhaustivité, d'autres attentes devront être considérés dans les PLU par exemple, comme à Longwy ou à Heillecourt, il serait intéressant de définir des « cheminements prioritaires » utilisés par les seniors pour prévoir des espaces réservés pour les futurs équipements (EHPAD) ou logements adaptés pour les

seniors ; inscrire des emplacements réservés pour la construction de logements dédiés aux seniors (L 123.1.8 du CU).

Mais la seule inscription de ces emplacements est trop limitée pour certains acteurs. Ils souhaitent que l'on puisse aller jusque dans des précisions comme celles sur l'habitat adapté, mais plus que physiquement adapté, adapté en termes de services et d'accompagnement.

Territorialiser les diagnostics et les propositions pour l'implantation des résidences médicalisées au regard des « bassins de vie de proximité »

PLH et PLU pourraient aussi s'en saisir et territorialiser les diagnostics et propositions des schémas gérontologiques. Cela permettrait de faire évoluer de manière collégiale, l'application des critères précis pour l'implantation des EHPAD au regard de la notion « bassins de vie de proximité intergénérationnelle », voire « d'environnement géographique favorable ». Ici, la conception d'un cahier de bonnes pratiques incitant les collectivités à installer plus de bancs, toilettes publiques, lutter contre l'occupation illégale des trottoirs, etc. permettrait des réponses intégrales dépassant la stricte réflexion sur le bâti.

Quoiqu'il en soit, il reste à élucider la méthode à appliquer lors de l'élaboration du PLU. D'une part, on peut partir des initiatives ou de demandes des habitants, et transformer les usages et pratiques des seniors en projets concertés (ex. Longwy), réglementés qui intègrent de manière cohérente tous les volets : transports -habitat – espaces publics – services – équipements – communication.

D'autre part, on peut dialoguer autour des projets en soi afin de les transformer en « projets urbain /« quartiers intergénérationnels » (sous la forme de ZAC par exemple). Cela oblige à donner à ces emplacements la souplesse opérationnelle pour créer des quartiers d'innovation.

“

*... le vieillissement est une bonne
nouvelle pour les territoires,
parce qu'il peut rendre réels
les défis incantatoires jusqu' à présent
de la « ville de la courte distance ».
Le contraire est une lubie, et cache
davantage l'incapacité de renouveler
la planification et la gestion
des territoires d'avenir.*

”

Accessibilité et proximité

AXE fédérateur

Démarches valorisées

PDU de Grenoble – Prise en compte du vieillissement depuis 1992

Dans le dernier PDU de l'agglomération grenobloise, la question du vieillissement a été considérée de façon transversale et a été prise en compte à chaque étape de l'élaboration du PDU 1992-2002. Dans le bilan des actions 2000-2006, les actions menées en termes d'accessibilité des voiries ont conduit à l'amélioration des conditions de déplacements. Ces actions sont renforcées dans le plan d'actions 2007-2012 à travers le plan «d'accessibilité du réseau (de transports en commun) partout et pour tous», complété par des actions ciblées d'information sur les déplacements ou de conseil en mobilité à l'attention notamment des personnes de plus de 50 ans.

Le PLU du Grand Lyon et le développement du commerce de proximité

Est considéré un peu comme un modèle, parce qu'il favorise la redynamisation ou le développement du commerce de proximité. Il est à la fois incitatif et limitatif. Incitatif parce qu'il définit les zones où le commerce va être incité, et parallèlement il limite l'implantation de certains commerces dans certaines zones commerciales.

Les attentes en matière de transports et de mobilité

Aujourd'hui, en matière d'accessibilité, la loi de 2005 impose à toutes les communes l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la voirie, un Plan de Mise en Accessibilité des Bâtiments, une programmation de la mise en accessibilité des matériels roulants et des arrêts. Les observations montrent que cette mise en accessibilité ne se fera que progressivement en privilégiant certains secteurs par rapport à d'autres (les espaces centraux/espaces périphériques au sein des communes mais aussi des espaces centraux par rapport aux espaces périurbains des regroupements intercommunaux).

Pour les communes périurbaines, le vieillissement de la population impliquerait en principe moins des problèmes d'accessibilité que des problèmes de mobilité. En effet, le problème qui prime est celui de la présence ou de l'absence de transports adaptés/accès physique ou financier au transport, la dépendance automobile, la « proximité » ou non des commerces, services et équipements, le besoin de « mobilité accompagnée ».

Dans ces territoires, les solutions spécifiques ou mixtes de transports à la demande, ou de transports adaptés ont été développées. Le principal problème – hier comme aujourd'hui – reste leur viabilité économique à long terme. D'où l'attente en matière de « plateformes de

Action prioritaire **14**

Mettre en perspective la question de l'accessibilité par une approche d'aménagement de la proximité

mobilité (et des services »), et la reconnaissance des « accompagnateurs de mobilité » au sein du système de transports.

Cela suppose d'aller plus loin que la seule indexation en annexe des PMAB et PMAV dans les PDU (à l'image de Grenoble qui avait déjà innové dans ce sens), facilitant de ce fait que les nouvelles lignes de transports collectifs intègrent une mise en accessibilité des espaces publics. Ces attentes signifient que l'accessibilité reste un question clé. Les acteurs préconisent par exemple de :

- **Mettre en place des dispositifs d'observation et de suivi des Plans de mise en accessibilité de la voirie (PMAV) et des Plans de mise en accessibilité du bâti (PAMB) dans les PDU, obligatoires depuis 2005 pour toutes les communes plus de 5 000 habitants en agglomération.**

L'amélioration de la voirie est considérée par les recommandations nationales et locales comme faisant partie des aménagement des espaces de vie. Il s'agit souvent de petits aménagements tels que les bancs publics, les espaces verts, les toilettes publiques, la qualité des trottoirs, la signalétique ou l'éclairage urbain.

- **Intégrer les démarches (et bilans) des Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), en tant qu'outil de facilitation de la chaîne de déplacements**

entre les différents espaces publics et les commerces, services...

Le PAVE doit être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité. Il s'agit par exemple, selon multiples avis, de la prise en considération de la dimension « sécurité » : mise en place de zones 30, aménagement des traversées de voies, maintien de l'espace de circulation sur les trottoirs pour les piétons) qui permettrait de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées. Il n'y a pas de date butoir pour la réalisation des travaux, c'est le PAVE lui-même qui fixe les conditions et les délais de réalisation des travaux de mise en accessibilité.

Une évaluation de l'application de la loi concernant les PAVE est souhaitable, afin de faire le point sur les retards dus aux dérogations accordées en matière de transport ou le faible investissement des collectivités qui semblent exister.

- Anticiper les interfaces vieillissement/mobilité

Les acteurs engagent les décideurs à anticiper le vieillissement des villes et du périurbain et les transformations induites par la rupture démographique à toutes les échelles territoriales, à travers des scénarios prospectifs à l'échelle communale et intercommunale,

- **Etudier des solutions intermédiaires** (espaces publics/transports) pour la mobilité des seniors, à forte composante humaine et de proximité, (cf. fiches)

- **Faciliter la mobilité des aidants naturels et professionnels** par des tarifications spécifiques « seniors à mobilité contrainte ».

En matière de services et commerces de proximité et de services à domicile

Le renforcement ou développement des espaces favorables à la vie intergénérationnelle est l'objectif des Sduc. Ce schéma a pour objectif d'aider les collectivités dans leur localisation à la programmation, des projets liés aux commerces, guider et orienter les investisseurs privés. Bien que non opposable, certaines des orientations sont reprises sous forme juridique dans les Scot et dans le PLU.

Il existe néanmoins aujourd'hui un déficit d'articulation entre eux et en lien avec l'habitat.

Une révision forte de la notion de services, commerces et équipements de proximité au sein des schémas et des

plans doit être promue. En y comprenant aussi la question des services à domicile de la sphère sociale et marchande.

Un dialogue entre multiples acteurs est ainsi proposé (Chambres consulaires, CCAS-Villes, etc.) pour faire le lien avec les documents d'urbanisme et autres politiques.

Dans les « grands territoires »/ échelle des Scot

La question de l'articulation entre les espaces centraux et périphériques pourra être mise en exergue et devenir un enjeu comme à Dunkerque

La Fnau et la Fondation de France proposaient en 2007, entre autres :

- D'ébaucher au travers des Scot les contours d'un développement de bassins de vie qui prenne en compte les modes de vie des seniors, intégrant une analyse « polycentrique » ;
- Développer un véritable « volet personnes âgées » dans les Scot au travers d'un véritable diagnostic.
- Impulser une mise en réseau des acteurs à l'échelle du bassin de vie.

Nombreux Scots n'ont pas intégré ces propositions. Reste que dans la mise en œuvre, il est tout à fait possible d'imaginer de construire du logement adapté dans les corridors où il y a une proximité de transport, une activité de commerce, et tous les éléments nécessaires au « bien-vieillir ». Néanmoins, il restera à trouver de nouveaux leviers qui permettent d'augmenter les marges de manœuvre lorsque dans certains secteurs, le marché de l'immobilier est « serré », ou lorsque la densité de population ne permet pas le développement des transports en commun, ou encore lorsque les services et commerces n'existent pas.

On préconise aussi par ailleurs un travail sur la mise en réseau des acteurs, notamment autour des EHPAD et des maisons médicales. Dans ce cadre, il s'agirait d'activer « une polarisation des territoires autour de ces équipements » qui sont surtout implantés dans des territoires ruraux.

Dans les territoires lyonnais, les PLH devront respecter les principes définis par le Scot : une offre de logements en direction des publics les plus fragiles, une offre de logement qui devra s'accompagner d'une politique visant à favoriser leur insertion. Les PLH, à l'horizon des 20 prochaines années, devront s'attacher à produire une offre significative adaptée de logements pour les personnes âgées dépendantes, et devront permettre leur maintien à domicile. Ces politiques devront également favoriser les échanges intergénérationnels.

Par ailleurs, toujours dans le Scot de Lyon, il a été proposé d'introduire dans les PLH à venir une charte de la mixité sociale, au niveau des 72 communes de l'agglomération lyonnaise, de nature à favoriser la mixité sociale et la mixité intergénérationnelle ainsi que les actions en faveur des personnes dépendantes.

Dans le Scot de l'agglomération lyonnaise, dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), ou le Document d'orientation général (DOG) la notion de « développement du commerce de proximité », existe de manière générique. De même que garantir la présence de services de proximité, renforcer les services et l'artisanat, chercher une proximité urbaine et une mixité fonctionnelle.

Pour en savoir plus

Autres recommandations générales à considérer

- Tester – dans tous les documents – la pertinence dans le temps d'une territorialité « opérationnelle » proposée par la FNAU en 2005 : environnements géographiques favorables, conjoncturellement défavorables et structurellement défavorables au « bien vieillir ». La notion d'environnement urbain géographique favorable (à re-penser pour le périurbain et monde rural) se résume ainsi :
- existence de services médicaux et de réseaux de soins et d'aide à domicile
 - présence de commerces et services de proximité accessibles à pied dans un rayon maximal de 500 mètres ;
 - proximité d'un arrêt de transport en commun (150 mètres) ;
 - présence d'espaces verts équipés (bancs, mobilier urbain).

On pourrait ajouter : la présence d'activités culturelles et de loisirs adaptés à un public âgé ainsi que la topographie du site (pas de déclivité supérieure à 10%).

Des pondérations entre les critères sont possibles.

Connaître, comprendre et suivre les faits pour accompagner les transitions

Malgré des efforts dans ce domaine, il persiste l'existence d'une connaissance locale et régionale ponctuelle (médico-sanitaire souvent) sur la question du vieillissement en général et sur les « personnes âgées » en particulier.

De multiples analyses, études et suivis locaux existent au sein de l'aire urbaine, et bien qu'elles continuent à être largement des démarches ponctuelles, plutôt axées sur la gestion à court terme des besoins des personnes, elles ont gagné en reconnaissance de la nécessité de transversalité. Des démarches de connaissance continuent à être lancées à l'initiative des collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes, Grand Lyon, Départements, intercommunalités (SIPAG), des communes (Lyon, Villeurbanne), mais elles sont très marquées par l'approche démographique ou sectorielle (surtout en matière d'habitat). Il reste néanmoins l'existence d'une masse de données éparpillées, d'informations et d'analyses issues des organismes divers d'aide à domicile, des associations de personnes âgées, des bailleurs sociaux, des collectivités, etc. avec une faible capitalisation territorialisée.

Globalement les collectivités et organismes se satisfont de l'état de la connaissance sur la population âgée et sur ses besoins. Mais on voit apparaître des interrogations qui concernent la question de la prospective. L'Agence d'urbanisme a contribué dans ce sens.

Il n'en reste pas moins vrai que de manière générale dans les grandes communes comme dans les petites, urbaines ou périurbaines, le degré de connaissance de la population âgée, de ses aspirations et de ses besoins semble satisfaisant. Peu de communes – et encore moins d'intercommunalités – produisent des études spécifiques et des suivis à long terme. Elles continuent à combler

partiellement ces déficits par un partenariat formel ou informel avec les acteurs de terrain, sur des domaines assez ponctuels.

Le registre commun de « connaissance » dont disposent les communes, et cela depuis l'été 2003 car rendu obligatoire, est celui lié au « Plan canicule ». Ses limites sont reconnues dans une autre.

Le besoin de disposer d'un outil de suivi (voire d'observation permanente) du processus de vieillissement en général et des personnes âgées en particulier, est loin d'être une préoccupation interterritoriale, mais est validé comme axe de travail fondamental. En effet, une connaissance améliorée et approfondie facilitera la gestion des impacts du vieillissement et une meilleure planification territoriale.

Dans les ateliers et surtout dans l'atelier de synthèse, les acteurs insistent sur l'importance d'observer et prendre en compte le « vieillissement en solo » et la question de la solitude et l'isolement. De même ils insistent sur l'importance de construire avec les seniors l'observation et les propositions qui puissent dépasser l'approche du « tout vivre à domicile ». Cela impliquerait d'effectuer une transition entre la notion de « vie sociale à domicile » à celle de « lieux sociaux » intégrant les dernières étapes de vie.

La question du « projet de vie » des seniors aux grands âges doit intégrer la meilleure gestion des « dernières étapes de vie » avec de la qualité humaine et sociale solidaire et active du séniorat. La réaffirmation du « quartier » (dont certains le limiteraient à un rayon de 500 m), ou des micro-territoires de vie quotidienne dans le périurbain, sera un enjeu, mais dans le cadre des évolutions des cycles de vie.

Les débats transversaux au sein des ateliers, ont confirmé la nécessité de construire cette connaissance dynamique, autour de quatre aspects.

La capitalisation des connaissances multithématiques existant à de multiples échelles territoriales

Il se confirme que cette démarche pré-suppose une mise en synergie entre acteurs de terrain, organismes et collectivités produisant ponctuellement ou régulièrement des données. L'objectif serait de disposer d'une base des données intercommunales intégrant de multiples échelles (qui restent à définir), qui puissent dans un premier temps collecter - via des conventions diversifiées - la masse d'information existante dans les domaines socio-démographiques, sanitaires, du logement, etc.

La production de connaissances nouvelles et territorialisées sur des problématiques transversales et de prospective

L'Atlas du Vieillissement produit par l'Agence d'urbanisme en 2008 apporte sur le territoire -connaissances et éléments de prospective. Au-delà de la territorialisation des phénomènes, ce document retrace aussi un nombre important de problématiques qui restent à approfondir et à décliner aux différentes échelles territoriales (du « quartier » à l'échelle métropolitaine).

Pour rappel, et sans exhaustivité, on pourrait citer :

- Les analyses des trajectoires résidentielles récentes et souhaitables ;
- les problèmes de mobilité et d'accessibilité globale (espaces publics et espaces privés),
- l'interrogation sur les « territoires adaptés » ou pas au vieillissement ;
- les situations des fragilités financières;
- les besoins d'offre de services à domicile ou de confort ;
- les niveaux de dépendance réelle ou « technique »;
- la situation particulière du vieillissement des immigrés,
- l'apport des seniors à l'économie et au développement local actuel et attendu, l'effet des retraites à venir sur l'emploi local...

La conception d'un (ou plusieurs) observatoire(s) ou outils d'observation, suivi et monitoring du vieillissement et de l'action locale

La conception d'un (ou plusieurs) observatoire(s) ou outils d'observation, suivi et monitoring du vieillissement, des personnes âgées et de l'action locale, sur la base d'« indicateurs » d'un nouveau type est proposée aux échelles métropolitaines et micro-spatiales.

Démarches valorisées

France

Institut régional du vieillissement de Franche Comté (IRV). La mise en place d'un observatoire régional du vieillissement suit une série d'indicateurs couvrant des domaines divers : démographies, modes de vie des personnes âgées (situation familiale, logement, équipement, revenus et dépenses, vie associative, loisirs, vie politique, justice), âge et emploi, santé et hébergement (données générales, incapacité et dépendance, services d'accompagnement et de soins à domicile, structures d'hébergement pour personnes âgées et formes d'accueil)...

Europe

Enquête SHARE / Enquête sur le Vieillissement en Europe - Commission européenne 2002-2008/2009).

Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe dans le cadre d'un projet européen, SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe).

Rhône-Alpes

« Le vieillissement » : atlas de l'aire urbaine de Lyon ». Approfondissements thématiques prospectifs. Agence d'urbanisme de Lyon, 2008 (en cours d'actualisation)

Analyses démographiques, sociales et sanitaires diverses de **l'Observatoire régional de la santé (ORS)** et Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes (CESR)

Mise en place d'une étude gérontologique. Communauté de communes de l'Isle Crémieu. 2010

Lancement des études dans le cadre du label « Villes amies des aînés » / Semaine Bleu. **Ville de Lyon,** 2010

Identification des besoins en « inter-bailleurs » en matière de connaissance (et de formation-action) sur les questions de vieillissement. Office villeurbannais de personnes âgées et retraités (OVPAR). 2010

Etude sur les problèmes rencontrés par les plus de 65 ans en matière de mobilité, santé, déplacements et isolement. En partenariat avec le service de portage de repas, le centre social, les associations de retraité. **Ecully,** 2003.

Démarche « qualité » participative afin d'évaluer des actions du pôle seniors, puis création de groupes de réflexion et de coordination gérontologique et de santé. **Mezrieu**

Enquête sur la situation des personnes âgées par les MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées), la CMSA (Caisse de mutualité sociale agricole) et le CLIC de la Dombes **Villars-les-Dombes.**

Diagnostics sur l'accessibilité des résidences des seniors et handicapés, sur les opérations de réhabilitation, etc. et préparation de démarche de connaissance prospective – Plan Senior. **Grand Lyon Habitat.** 2009-2010

Plan stratégique vieillissement sur la base des enquêtes de recueil des attentes des seniors. **Groupe Alliage**

Cette démarche d'observation devra reposer sur des réflexions nouvelles autour des catégories sociales et des problématiques les plus pertinentes. Du point de vue démographique les « classes d'âge » sont intéressantes pour éclairer le phénomène. Elles ne le sont pas au regard des enjeux du vieillissement, car elles ne rendent pas compte des modes et rythmes de vie, des caractéristiques individuelles et sociales, etc.

Cette évolution permettra d'aller vers une observation moins axée sur la « rationalisation de l'action publique à l'égard des personnes âgées » à court terme, mais plus sur celle de l'anticipation d'une organisation des territoires où la question des rythmes « calmes » ne soient pas associés au « vieillissement » mais à des attentes génériques.

La mise en place des politiques d'information et de sensibilisation.

Il s'agit de tout type de campagnes d'information et de sensibilisation locales, multithématiques, multi-territoires, issues des démarches de connaissances multiples. On propose aussi de relativiser l'approche marketing du vieillissement parfois très « positiviste » évitant d'aborder des questions clés : importance du réseau familial et social contre

l'isolement des personnes âgées, le volet genre du vieillissement (la féminisation du phénomène), etc.

La démarche « Semaine Bleu » est un cadre qui permet une fois par an de faire une campagne d'information active autour de la question des personnes âgées, et dans toutes les communes. Malgré son intérêt, elle ne suffit pas. En effet, les politiques d'information et de sensibilisation devraient, comme cela a été affirmé lors des débats, non seulement reconnaître le rôle et la place déjà affirmés des seniors mais aussi aborder les dissimilitudes des situations, les signes des changements, etc.

Ces recommandations peuvent être concrétisées à travers de multiples actions, dont le renforcement des outils de recherche et d'analyse sur le rôle par exemple des activités d'utilité sociale voire économique des retraités et des personnes âgées. On peut aussi ajouter des actions de communication/information : campagnes de communication sur les très nombreuses initiatives nationales et décentralisées, ou d'information des personnes âgées sur leurs possibilités d'action (préparation de la retraite à l'avance...), voire sur l'ouverture aux personnes retraitées du droit à l'éducation tout au long de la vie, etc.

“

... une connaissance qui n'a pas d'autres objectifs que la seule transcription des faits statistiques, ne permettra jamais d'approcher les défis sociétaux et territoriaux que le vieillissement démographique englobe.

Les réponses seront toujours en deçà du phénomène sociétal que nous sommes en train de vivre ...

”

Observatoire interterritorial

AXE d'appui 1

Pour en savoir plus

Le débat sur l'approche de la question du vieillissement par les classes d'âge reste présent. Elle est importante pour aborder les faits, bien que trop souvent utilisée pour aborder les aspects médico-sociaux.

Le Centre d'analyse stratégique (CES) dans son rapport « Vivre ensemble plus longtemps » (2010), note que « le changement de rapport à l'espace urbain et à l'habitat se fait le plus souvent lentement et de façon invisible. Il peut cependant connaître des accélérations brutales suite à des situations de crise (accident, perte du conjoint, etc.), qui induisent un passage rapide à un usage restreint de la ville et de l'habitat ».

L'adaptation dans l'habitat et l'urbain ou la nécessité de mobilité, du fait de l'isolement, sont en tout cas très rarement anticipées. Les décisions en la matière ne sont pas prises au moment opportun qui aurait permis de retarder le processus de perte d'autonomie ». De ce constat est née une des propositions du CES : la référence à des groupes d'âge plus conformes aux réalités actuelles, en différenciant les seniors des personnes âgées avant et après 75 ans, dans les travaux statistiques et universitaires.

Observer et territorialiser les évolutions et tendances dans tous les domaines permettant de suivre et anticiper les besoins

Les domaines d'observation sont très diversifiés, ainsi que les variables d'analyse. Voici quelques exemples, dont une partie est utilisée par l'Observatoire régional du vieillissement de Franche-Comté. Ces variables et indicateurs, concernant la population dès 50 ans et plus, peuvent faire l'objet d'un « Mémento » d'observation rétro-prospective 1982-2030 selon classes d'âge, sexe et lieux de vie. Les exemples des variables sont indicatifs :

Sociodémographie et situation familiale

Structure d'âge de la population, indice de vieillissement ; répartition et évolution par groupe d'âge et par sexe des personnes de 50 ans et plus (effectif et part dans la population totale de la zone) ; taille du ménage, composition et situation familiale (en couple, seul, marié...) ; niveau de scolarisation/formation ; effectif et proportion de retraités issus de l'immigration ; ...

Logement et hébergement

Type de logement/hébergement (maison, habitat collectif, maison de retraite, EHPAD, foyer-logement...) ; nombre de places offertes ; statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, logé gratuitement...) ; taille du logement (nombre

Action prioritaire **15**

Concrétiser un « Observatoire Interterritorial » collaboratif

de pièces)/résidences principales ; superficie du logement/habitation ; niveau de confort et d'adaptabilité des résidences principales (confort de services de base et approche de l'adaptabilité ; disponibilité d'ascenseur, rampes, etc.) ; migrations résidentielles/ composition familiale/sexe/ origine (même quartier, commune, département) ; ...

Transports, mobilité et communication

Effectif et proportion des personnes détendant le permis de conduire ; taux de motorisation individuelle ; taux de mobilité quotidienne ou type de déplacements ; niveau d'équipement non motorisé (vélo, tricycle...) ; abonnements TC classiques ou transports à la demande ou « libres » ; niveaux d'handicap ou d'invalidité pour la mobilité autonome ; équipement en TIC (téléphone portable, smartphone, internet, usagers des réseaux sociaux ; ...

Situation économique et savoir-faire (revenus, dépenses, consommations)

Activité et emploi des personnes (type d'activité, CSP/durée de travail) ; niveaux de revenu/fiscalité/aides sociales ; nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse au 1^{er} janvier de l'année ; bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse selon le sexe et la situation d'isolement ; répartition des allocataires des minima sociaux entre deux dates ; bénéficiaires et

montant mensuel moyen de l'APA ; bénéficiaires de l'aide sociale ; niveaux de dépenses en aides à domicile ; ...

Socialisation et citoyenneté

Niveau et durée d'adhésion aux associations ; type et nature (associations sportives, culturelles et musicale, clubs, fondations, ...) ; niveaux de responsabilité au sein de celles-ci ; fréquence d'activités (sorties au cinéma, au musée ou à une exposition, au concert ou à un spectacle musical, au théâtre ou au café-théâtre... lecture d'un magazine et/ou d'un quotidien régional ou national ; faire de la musique et autres pratiques culturelles en amateur ; écoute de la radio /regarder la télévision ; pratique religieuse...) ; fréquence de départ en «vacances»/an/mois ; type d'organisation pour les sorties «vacances» (associations, agences de voyage...)

Isolation

Bénéficiaires du RMI n'ayant pas eu de contact avec les travailleurs sociaux du CCAS malgré le protocole de relance ; nombre de personnes diagnostiquées en isolement par les travailleurs sociaux après entretien avec elles ; bénéficiaires du RSA n'ayant pas eu de contact avec les travailleurs sociaux de la DGAS depuis au moins six mois ; ménages/personnes en contentieux ou précontentieux depuis plus de trois mois qui, au-delà des démarches administratives, n'ont pas fait l'objet d'une rencontre physique avec un agent et qui jusqu'alors avaient observé une trajectoire sans faille de « bon locataire » ; locataires identifiés dans le fichier des refus de pénétration dans les logements dans le cadre des visites annuelles effectuées par les entreprises sur la maintenance de certains équipements (chaudières, chauffe-bains, plomberie) ; personnes inscrites sur le registre des personnes isolées et vulnérables tenues dans le cadre du Plan canicule ; bénéficiaires de l'API que les travailleurs sociaux de la CAF n'arriveraient pas à rencontrer ou pour lesquels ils identifient une problématique avérée d'isolement social ; distance moyenne à laquelle habitent les parents les plus proches ...

Santé

Nombre de personnes dépendantes et répartition entre domicile et établissement et selon le degré de dépendance (GIR) ; évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA ; nombre de séjours hospitaliers par diagnostic principal ; nombre d'admissions en ALD chez les 65 ans ou plus par pathologie et par régime d'affiliation à la Sécurité Sociale ; nombre et taux de professionnels de santé (médecins généralistes, neurologues, kinésithérapeutes, infirmières (SSIAD) ; nombre de cliniques ou unités de santé de jour ou de court, moyen et long séjour ; nombre de labo-

ratoires d'analyses médicales, infirmières, labo ; kiné ... nombre/poids d'aides ménagères et auxiliaires de vie : nombre total de bénéficiaires, ...

... en fonction des différentes situations et rythmes de vie

A partir des travaux de l'Agence d'Urbanisme sur vieillissement, mobilités et modes de vie, trois grandes situations de vie chez les seniors ont été constatées et méritent un regard plus spécifique :

Le vieillissement seul, par veuvage ou par choix

Les situations et « projets de vie » des personnes seules – et encore plus des femmes seules – sont extrêmement variés, et le seront davantage avec les nouveaux seniors post baby-boom. Ces personnes ont des attentes génériques similaires qui prédominent : confort, maîtrise de l'incertitude, sécurité physique et sociabilité. Les femmes seules les plus âgées sont généralement les plus demandeuses d'une convivialité « villageoise » au sein de leur « quartier »/commune qui est leur principal lieu de sociabilité. Cette approche concerne aussi les seniors issus de l'immigration. L'approche spécifique de la solitude masculine est également vitale.

Le vieillissement en couple, en cohabitation effective ou en « bi-résidentialité »

Pour ce type de seniors, bien qu'ils regroupent des personnes aux projets de vie divers, certaines attentes génériques communes prédominent : liberté de choix, autonomie, sociabilité, aménité et, lorsque cette dimension était présente avant la retraite, citoyenneté. Les rythmes de vie choisis sont favorisés par une offre importante d'activités de loisirs en milieu urbain, voire périurbain.

Le vieillissement dans des situations de fortes fragilités économiques, sociales et/ou physiques

Toutes ces personnes mettent en avant une volonté d'autonomie de choix. Le point commun majeur dans les projets de vie est la place que les difficultés quotidiennes prennent par rapport à l'adaptation de leur environnement et l'accès (financier, physique, ...) aux services. Elles déploient des stratégies adaptatives de manière constante dans leur vie quotidienne et leurs espaces de vie tendent à se contracter faute de solution des contraintes. La question migratoire est aussi importante.

Ce mémento, par une mise en commun des données pourrait constituer un Observatoire territoriale d'agglomération.

Pour en savoir plus

Pour rappel, le rapport Boulmier (« L'adaptation de l'habitat à l'évolution démographique : in chantier d'avenir », 2009) note que pour mieux appréhender le passage de la « bonne santé » au quatrième âge, il convient de distinguer trois âges de la vieillesse :

- l'âge de la « performance », pour les 60-75 ans, jeunes retraités
- l'âge des « poly-mini-handicaps », qui est encore celui de l'autonomie pour les 75-85 ans,
- l'âge de la dépendance pour les plus de 85 ans.

Les auteurs notaient que cette approche - qui intègre la progressivité de la perte d'autonomie - pourrait contribuer à une meilleure anticipation de celle-ci par les pouvoirs publics et les personnes concernées.

L'Agence d'urbanisme recommande une observation prospective du phénomène du vieillissement progressif à partir de 50 ans (pré-seniors). Elle faciliterait l'anticipation des besoins selon les situations et rythmes de vie.

L'approche par les situations et rythmes de vie s'affranchit des classes d'âge, jugées non discriminantes à l'exception aujourd'hui pour les questions des usages des NTIC. Elle donne priorité aux « situations de vie »/« projets de vie » dans lesquels la question du genre, revenus, trajectoire professionnelle, réseaux familiaux et sociaux apparaissent par contre assez discriminants.

Ce regard particulier faciliterait l'identification des seniors « à risque » d'isolement. Pour rappel, selon une étude réalisée à Nantes par Aures groupe Reflex, quatre profils peuvent être identifiés comme potentiellement plus vulnérables : les hommes célibataires placés dans une situation de désaffiliation et/ou de disqualification professionnelle (âgés de 50 ans ou +) ; les femmes seules confrontées aux problématiques d'éducation de leurs enfants adolescents ; les personnes âgées, célibataires ou veuves, dont les liens familiaux sont distants ou inexistantes ; et les étrangers, les femmes plus particulièrement, au regard de leurs difficultés d'accès aux droits et à certains services publics (Policiers notamment).

Vie quotidienne

AXE d'appui 1

Pour en savoir plus

Le rapport de la mission « Vivre chez soi » / Autonomie, inclusion et projet de vie

(2010)², aborde le cadre de la vie des Aînés à travers le concept « chez soi », qui dépasserait largement le seul domicile, tout en considérant que celui-ci est le centre. De ce fait, à la sphère intime et individuelle du logement, se rajouterait le voisinage proche, le lien social, le continuum des services et des commerces qui rendent plus simple la vie quotidienne, etc. »

Comme cela a été abordé dans les expertises et les Ateliers Vieillessement et Territoires animés par l'Agence d'urbanisme de Lyon, le rapport intègre que « la dépendance est largement fonction de l'environnement matériel et social de la personne. La seule présence d'un ascenseur dans un immeuble peut considérablement accroître l'autonomie d'un aîné éprouvant des difficultés à se déplacer.

² op.cit. L'Agence d'urbanisme a participé au groupe de travail 3 sur Mobilité et urbanisme. La totalité des apports produits ou co-produits par l'Agence ont été transmis à la Mission déléguée par le Secrétariat d'Etat aux Aînés comme une contribution spécifique au rapport via P.M. Chapon/ICADE ou directement à la Mission en charge.

Il s'agit d'intégrer dans l'observation la notion des « bassins de vie quotidienne » et « environnement d'appartenance ou d'identité intergénérationnels » afin de mieux analyser les besoins.

Les espaces de vie quotidienne des seniors se comprennent par les réseaux, le quartier, la proximité, l'identité...

Comme proposé dans les premières expertises structurées par l'Agence d'urbanisme, afin de faciliter un « mieux vieillir ensemble », il paraît naturel de se saisir de différents niveaux qui caractérisent « l'enracinement local », l'ancrage social. Il s'agit donc de considérer quatre éléments : les réseaux, le quartier, la proximité, l'identité.

Cet ancrage peut être très divers selon les cycles de vie, selon les trajectoires professionnelles et résidentielles, selon les évolutions dans les modes de vie, et dans les réseaux de sociabilité et de socialisation existants.

Il agit donc d'assurer cet ancrage de la manière la plus dynamique – en intégrant la possibilité de mutations résidentielles et d'activités – en favorisant et aménageant les espaces où les seniors retrouvent la reconnaissance sociale et l'identité communautaire, à travers des aménités intergénérationnelles et spécifiques en matière de mobilité, d'habitat, d'accessibilité au

Action prioritaire **16**

Approfondir le concept opératoire « bassins de vie quotidienne de proximité d'appartenance ou d'identité »

sens large ; et en favorisant le relationnel, la sociabilité et la socialisation.

Il s'agit donc d'aborder la question des lieux de vie au-delà du quartier, et de la spécialisation spatiale par les âges.

Compléter l'approche des « lieux de vie quotidienne » des seniors par celle des « bassins de vie inter-âges »

Souvent la problématique résidentielle des seniors est posée par une analyse du domicile voire « du quartier », restreint pour les grands seniors à environ 300-500 m selon les cas. Néanmoins le concept de « bassin de vie quotidienne inter-âge », intègre multiples cycles de vie et des interstices communs. Ce sont sur ces interstices qui devra s'appuyer l'action locale.

Le concept intègre les questions de prospective, donc la possibilité d'incorporer les comportements des seniors de demain (les 40-50 ans d'aujourd'hui) dont l'appropriation territoires des sera différente avec une mobilité et des usages numériques accrus. Ces pré-seniors sont à inclure dans la notion d'inter-âge, de la même manière que les personnes plus jeunes.

Ces bassins de vie quotidienne couvrent autant l'approche spatiale du « quartier » au sens de territoires de courte distance (rayon de 300-500 m selon les

âges/mobilité/handicap) que les nouveaux territoires « métropolitains » (non seulement périurbains) dont on préconise de nouveaux ancrages.

... Et s'interroger sur l'état des territoires par rapport à la localisation des seniors dans des territoires défavorables pour eux mais qui restent des « environnements évolutifs d'appartenance ou d'identité »

Le concept d'« environnements évolutifs d'appartenance ou d'identité » des seniors, permet de relativiser les concepts des « environnements favorables » ou « défavorables » au vieillissement. Il est prospectif, car il prend en compte la perception des espaces de vie, en les élargissant ou rétrécissant en fonction des rythmes de vie...

Ces territoires « favorables » ou pas, peuvent être approchés par les analyses territorialisées des données du recensement général de la population ou par d'autres bases de données. Ils sont accessibles tous modes confondus, disposent des services, commerces et d'équipements de base (y compris, des unités de vie ou d'accueil de petite taille) ; des logements adaptés (ex. logements-foyer, résidences diverses ; etc.) publics ou privés de proximité et des alternatives/complémentaires au logement et aux maisons de retraite et EHPAD, disposant d'un ascenseur. Tout cela au moins dans un territoire d'influence de 500 mètres, par exemple autour d'un ensemble d'habitat social ou d'un groupement des services et commerces.

Reste néanmoins la question des interfaces entre ces territoires, et les « environnements évolutifs d'appartenance ou d'identité » reconnus par les seniors, favorables ou pas.

Le rapport cité explique que « la présence d'équipements, les questions de propreté, de qualité des espaces extérieurs, de proximité des services, le sentiment de sécurité... participent donc de la notion de cadre de vie. » ... « L'appréciation du cadre de vie varie selon les catégories sociales, les habitudes, et bien évidemment l'âge. La demande de loisirs, de sécurité, d'espaces verts, etc. est bien sûr exprimée différemment par les différentes générations. Néanmoins l'esprit dans lequel la Mission a conduit ses travaux a été précisément de penser un cadre de vie commun, qui intègre aussi la demande des Aînés (accessibilité, sécurité des piétons...) sans développer une approche séparatiste, destructrice de vie collective et de ses services informels cruciaux pour le maintien à domicile. »

Pour en savoir plus

L'échelle du « quartier », est importante car elle fait partie du « cadre de vie » des seniors. L'attachement au quartier et au logement est statistiquement important, compte tenu que les seniors sont, dans une très grande majorité, propriétaires.

Il existe dans les territoires, trois types d'environnements par rapport à la vie quotidienne des seniors en particulier, décrits par P.M. Chapon (ICADE). Ils sont repris et complétés ici :

- Les **environnements favorables**, qui comme décrits ci-contre permettent non seulement une vie intergénérationnelle adéquate, mais aussi un cadre pour développer la construction de logements adaptés et/ou alternatifs intergénérationnels.
- Les « **environnements défavorables** », dans lesquels il n'est théoriquement pas favorable de réaliser des logements adaptés, car considérés comme des espaces n'ayant pas la capacité d'assurer une qualité de vie durable aux habitants (zones à grands reliefs, secteurs patrimoniaux sans possibilité de mise en accessibilité des logements avec un ascenseur...).
- Les « **environnements conjoncturellement défavorables** », dans lesquels des transformations sont possibles moyennant des politiques et actions publiques et privées fortes, en matière de services/commerces, de logement-hébergement, d'accessibilité, de desserte...

En réalité, peu d'environnements ne sont pas favorables au vieillissement compte tenu des expériences dans le monde y compris dans des zones à relief et patrimoniales.

“

... comme pour la notion intergénérationnelle, les inter-âges sont très souvent interprétés « seniors », « retraités » !
Le clivage jeune/vieux semble présent, bien qu'il s'agisse davantage de traiter les moments de transition entre les âges. Comment échapper à ce clivage ? Difficilement car il est très ancré dans la société mais l'enjeu est là.

”

Prospective interactive

AXE d'appui 1

Action prioritaire **17**

Affiner la connaissance itéro-interactive des comportements et des choix possibles des seniors

Pour en savoir plus

Qu'est-ce une enquête itéro-interactive ?

Il s'agit d'utiliser les « enquêtes itéro- interactives » (EITINT) pour comprendre les possibles comportements des seniors et mieux accompagner les choix opérationnels dans l'évolution de leurs modes de vie.

Ce type d'enquête a été créé et expérimenté par l'Observatoire social de Lyon (OSL), comme réponse à l'analyse critique des pratiques standard d'enquêtes d'opinion des acteurs. En effet, ces pratiques classiques reposent sur :

- Un échange unidirectionnel entre l'enquêteur et l'enquêté : le premier interroge et le second répond aux interrogations selon les normes imposées par le format « question-réponse ».
- Les opinions produites sont souvent des réactions aux questions formulées par l'enquêteur.
- L'opinion formulée est presque souvent irréversible. Les sujets traités le sont seulement une fois, et les enquêtés ne disposent pas d'opportunité de changer d'opinion durant le processus d'enquête.
- L'application de ces enquêtes produit presque toujours des opinions artificielles (ou opinions de circonstances), car elles donnent priorité au « sondage » et non aux enquêtes des comportements.

Etapes participatives/
concertation large

Phase itérative

Ici l'objectif est celui de construire des scénarios spécifiques face à des objectifs de résolution des problèmes, ou de défis.

Identification des « personnes – ressource d'opinion »

Entretiens ouverts avec les « personnes – ressource d'opinion »

Analyse des entretiens, sélection y classification des opinions, Hiérarchisation des opinions, segmentation des besoins identifiés

Echanges avec les « personnes – ressource d'opinion »

Restitution des analyses, et premières segmentations, débats et ajustements

Comité de Pilotage (décideurs)

Restitution, hiérarchisation des opinions, sélection des besoins sur lesquels se devra travailler

Groupes de travail - « personnes – ressource d'opinion »

Réflexions sur les solutions

Elaboration des scénarios

Expert d'Enquête EITINT et techniciens

Réunion « personnes – ressource d'opinion »

Présentation des scénarios, débats et ajustements

Comité de Pilotage Validation des scénarios

Phase Interactive

Dans cette phase on teste les scénarios participatifs avec la population-cible, et l'identification du scénario souhaité/refusé par les intéressés, ainsi que l'évaluation des effets induits



Etape A

Inventaire des pratiques ou comportements, en fonction de la problématique, du jour précédent vécu par l'acteur et son environnement (ex. individu et son ménage)



Etape B

Présentation des scénarios ajustés et de la réponse imaginée pour résoudre le problème (besoins ou défis) posé, collecte des effets induits dans chaque scénario sur les comportements projetés

Présentation du scénario 1

Collecte des effets induits dans chaque scénario sur les comportements projetés

Présentation du scénario 2

Collecte des effets induits dans chaque scénario sur les comportements projetés

Présentation du scénario 3

Collecte des effets induits dans chaque scénario sur les comportements projetés



Etape C

Collecte des préférences et des refus déclarés dans chaque scénario présenté



Etape D

Identification du scénario préféré/refusé et évaluation des effets induits pour chaque scénario

Pour en savoir plus

Les enquêtes itéro-interactives (EITINT), partent de l'idée que dans la « vie réelle », les opinions des personnes sont le fruit d'échanges sociaux plus ou moins denses, que souvent les autres types d'approches évacuent. En effet, quotidiennement les opinions se forment souvent au travers de réflexions contradictoires, par la confrontation avec des personnes disposant d'opinions opposées ou similaires.

Ces EITINT optimisent la fiabilité des opinions émises, car elles remplacent l'échange unidirectionnel par un échange bidirectionnel d'informations entre deux acteurs. Elles privilégient les « opinions construites » aux « opinions de réaction » ; et la « modularité » de celles-ci.

En somme, les deux phases méthodologiques des EITINT, permettent de changer d'opinion (ou d'évoluer dans son opinion) sans que cela soit considéré comme contradictoire. Elles facilitent l'expression d'un comportement projeté, et optimisent - dans les phases opérationnelles - la probabilité d'adapter le comportement déclaré au comportement futur réel.

Cette méthode est en cours d'utilisation auprès de Grand Lyon Habitat

Inter générations d'avenir

AXE d'appui 1

Pour en savoir plus

Quelques scénarios à prendre en compte

Trois scénarios possibles de l'évolution du vieillissement conçus par M. Godet et M. Mousli en 2006 (Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030).

« Scénario gris » ou tendanciel

Un nombre de plus en plus important de personnes âgées et plus âgées existent ainsi que des rapports tendus entre personnes jeunes et âgées en termes de revenus et de transmission du patrimoine. Se confirme l'activité croissante des femmes et leur longévité. On assiste à la consolidation de la périurbanisation des ménages et leurs faibles migrations résidentielles, ainsi que des mobilités quotidiennes et de loisirs diversifiées.

Une tendance forte concerne le rapprochement aux grands âges des communes ou villes les mieux équipées. Les tensions sur le marché du logement sont fortes, et le recours de plus en plus important au patrimoine est réel afin d'assurer la fin de vie.

Les demandes d'aides et de services continuent à être difficilement satisfaites bien que créatrices d'emplois.

Par ailleurs, les revenus des seniors stagneront voire diminueront dès 2025...

Il s'agit de concevoir un programme inter partenarial de recherche-action et prospective ». L'objectif serait de permettre d'approfondir des questions clés encore très peu explorées et spatialisées au regard des scénarios possibles d'évolution. Cinq sous-programmes sont proposés.

Sous-programme/ Modes de vie et analyse des impacts globaux

- Intensités et territorialisation des différents types de vieillissement : « vieillissement naturel par le bas » (diminution des moins de 20 ans) qui s'accompagne d'un « vieillissement naturel par le haut » (les 60 ans et plus), et qui se complète par ce qu'on appelle un « vieillissement hérité », c'est-à-dire l'arrivée à l'âge de la retraite de générations plus nombreuses que les précédentes.
- Evolution des pratiques et des comportements des « nouvelles personnes âgées » (entrée en vieillesse au seuil de 70 ans) pour les vingt ou trente années en fonction des tendances et hypothèses d'évolution dans le domaine du patrimoine, de la situation financière, des niveaux de vie, et des comportements de consommation...
- Impact de la féminisation du vieillissement, des nouvelles espérances de vie etc. sur les équilibres sociaux : vieillissement de la population en âge de travailler, coexistence des deux généra-

Action prioritaire **18**

Concevoir un Programme de recherche-action et prospective : « Inter-âges d'avenir »

tions de « personnes âgées » dans une même famille (enfants de 60-70 ans et parents âgés de 80 ans et plus),

- Impact des apports migratoires sur les évolutions démographiques locales, et la question du vieillissement des migrants/modes de vie différenciés,
- Répercussions du vieillissement de personnes âgées seules, ou des nouveaux couples seniors sur les modes d'habiter, de se déplacer, de consommer des services, etc. Celles qui vivent en couple, mariées ou en cohabitation simple, tendent-elles localement aussi à la « mono-résidentialité » ? Ceux qui cohabitent de manière intermittente ou de manière alternée tendent-ils à la « double résidence » et à une mobilité accrue.
- Impact des gains d'espérance de vie sur les différences sociales devant la dépendance et la mort, selon aussi le problème de l'équilibre à trouver entre solidarité familiale et solidarité collective pour la prise en charge de la dépendance.
- Quelles disparités financières entre seniors se maintiendraient dans le temps ? Quelles disparités nouvelles peuvent être attendues si les évolutions en matière économique, financière et socio-sanitaire n'évoluent pas positivement ? Quels écarts peuvent se creuser entre personnes âgées selon les catégories sociales, les niveaux de

revenus issus des retraites, du patrimoine et des aides sociales ? Quels signes sont perçus quant au phénomène émergent des retraités avec des niveaux de revenus faibles bien que « riches en capital », et contraints à utiliser leur patrimoine pour faire face aux dépenses de santé, d'hébergement, etc. Ces personnes ont des dépenses de plus en plus importantes et nécessaires à leur maintien à domicile ou à leur prise en charge en établissement.

- Quel poids économique représentent les seniors dans l'économie servicielle locale (aidants naturels des enfants/ petits enfants et des parents) ? Quel poids économique en tant que consommateurs de biens et services spécifiques ou banals ? Et en tant que producteurs de richesses ? (Rôle dans des associations, sociétés de portage, intérim spécialisés, sociétés de conseil, initiatives sociales... mais aussi aide et services rendus entre générations)
- Les senior, la pauvreté et la précarité financière ? Quelle est l'intensité de la précarisation des seniors ? Quels besoins de solvabilisation ? Quel modèle économique doit être imaginé pour minimiser le reste à charge des plus démunis, dans tous les domaines ?

Sous-programme : localisation des équipements, services et commerces de proximité

- Quel rôle joue le vieillissement et une demande de proximité dans la consolidation des réponses aux besoins généraux des seniors : développement de commerces et équipements de proximité ; de la gamme de base... ?
- Sur quelles évolutions des pratiques de consommation désirées et réelles de proximité, peuvent se fonder de « nouveaux plans d'urbanisme commercial » ? La population vieillissante dans les communes rurales comme dans le périurbain interroge les logiques de concentration des services et des équipements de base dans les moyennes et grandes villes.
- Quel rôle possible des seniors dans la création d'entreprises de services, commerces etc. pour leurs pairs ?

- Territorialisation des « territoires favorables » pour un « bon accès » des seniors aux différents services, à une offre diversifiée des lieux de vie quelle que soit leur situation face à la maladie, la dépendance, l'isolement,...
- Quel effet des demandes d'équipements, services et commerces de proximité sur les nouveaux produits logements-services ? Quel contenu pour une politique stratégique des services et des équipements intégrant celle du logement et de la mobilité ? Comment adapter les services et les équipements aux besoins « d'urbanité » (accessibilité matérielle, accueil...) ? Comment intégrer des réponses intergénérationnelles ?

Sous-programme : logement, hébergement et services à domicile

- Niveaux et territorialisation des aides à la vie quotidienne selon les situations de dépendance et autonomie, selon la composition familiale à l'origine et la ressource potentielle des aidants-naturels (sexe, âge, proximité).
- Analyse des besoins potentiels d'aidants professionnels au sein des réseaux familiaux et de solidarité, en lien avec l'évolution de la structure de la population (évolution des effectifs des personnes de 40 à 64 ans plus lente que celle des personnes âgées de plus de 75 ans...)
- Impact sur le vieillissement au féminin des aidants naturels et professionnels sur les besoins des seniors,
- Effets (économiques, sociaux, etc.) du maintien des personnes âgées vivant à domicile sur la meilleure adaptation des logements et des immeubles aux différentes formes de dépendance.
- Impact territorial sur les besoins de logements adaptés et les services à domicile nécessaires à l'autonomie du fait de l'augmentation du vieillissement et de la gérontocroissance en milieu périurbain et rural.

« Scénario rose » ou « l'âge d'or des cheveux gris »

Continuité des grandes tendances, mais de nouvelles pratiques ou politiques « positives » pourraient modifier cet avenir, comme par exemple une politique nataliste forte augmentant le poids des populations jeunes. Par ailleurs, les revenus des ménages continuant à augmenter, les inégalités se voient limitées par les bénéfices de la croissance économique et une action sociale adaptée aux dépenses liées au vieillissement. On assisterait à la limitation des migrations du quatrième âge, et une solidarité intergénérationnelle plus organisée limiterait la double-résidentialité. Il y aurait toujours de forts besoins d'aides et services marchands et aidés mais en équilibre du fait de la forte natalité.

La croissance économique se caractériserait par un développement important de l'économie « présente » et la croissance de la population active (le taux d'emploi des 55-65 ans remonte, l'âge moyen de cessation d'activité passe de 58 ans en 2004 à 63 ans en 2030, et le taux d'activité des femmes se rapproche de celle des hommes...)

« Scénario noir » ou « la guerre des âges du chacun pour soi »

Les tendances lourdes continuent et les aspects les plus critiques se renforcent comme certains le prévoient : fécondité en baisse pour 2010 et chute de l'immigration, tensions sociales voire catégorielles entre jeunes et personnes âgées qui augmentent.

Mais aussi : baisse de revenus plus forte, perte de valeur patrimoniale des maisons périurbaines et difficultés de transmission ou vente, forte vacance des logements individuels ou collectifs en bi-résidentialité. Le système d'assurance sociale laisse la place aux assurances individuelles, la rétention et consommation du patrimoine s'organise pour faire face au grand âge et à la dépendance,...

La croissance et décroissance se produisent par cycles courts, récession, inflation en hausse, coûts énergétiques élevés, pénurie de main d'œuvre jeune, chute de la population active malgré le recul de l'âge de la retraite...

- Territorialisation des différentes formes de mobilité résidentielle sur les choix des lieux d'habiter: la « mobilité de confort » des personnes ayant entre 60 et 70 ans privilégiant la maison individuelle et la propriété, et la « mobilité d'ajustement » des plus âgés, allant plutôt vers l'habitat collectif en location, notamment dans le locatif social, proche des centres urbains ou des franges d'agglomérations, et si possible à proximité de la famille. Quelles nouvelles formes de résidentialité sont mises en œuvre (bi-résidentialité, pratiques intergénérationnelles, rapprochement avec l'âge vers des communes ou des agglomérations mieux équipées...)?
- Evaluation de la tension provoquée par le vieillissement sur le marché du logement, et spécialement sur le logement social, et impact sur les besoins d'adaptabilité du logement ancien (voire le logement neuf individuel) déjà habité et dans lequel les ménages âgés désirent rester.
- Bilan financier de la capacité des seniors à assumer le poids des « coûts d'ajustement » (liés au déménagement, à l'aménagement/adaptabilité des lieux) et « coûts psychologiques, qui augmentent avec l'âge. Quelle mise de fonds est attendue ? Quels écarts avec les revenus ? Quelles mesures sont imaginées par les seniors eux-mêmes... autres que financières ? Quel impact sur les finances publiques locales ?

Sous-programme : Transports, déplacement, mobilité et communication

- Quelle territorialisation des « seniors mobiles », et quels effets possibles du lien automobilité/limitations cognitives sur la nouvelle production de « services de mobilité » autonome, accompagnée, etc.

- L'accès et l'usage croissants à la voiture par les seniors participeront-ils à la croissance des mobilités et interrogeant de ce fait le modèle de développement territorial en cours ? Ces interrogations sont d'actualité : la limitation du volume global de déplacements - surtout motorisés - ne semble pas acquise et est mise sous tension par les coûts énergétiques et les capacités financières des ménages à faire face à ces dépenses croissantes.
- L'accès à la voiture et la capacité de mobilité acquise peut-elle confirmer que l'automobilité des seniors se maintiendra ? Quel rôle auront les revenus sur les écarts de mobilité possibles ? Pour mémoire, aujourd'hui, après 60 ans, les écarts de mobilité quotidienne liés aux revenus s'expliquent surtout par les inégalités de motorisation et d'accès à la voiture.
- Quel bilan des vulnérabilités territoriales / vieillissement quant à la localisation des seniors cumulant des handicaps tels que la baisse des revenus, l'éloignement des activités, la hausse des budgets transports, l'adaptation de leur logement ? Jusqu'à quel moment les plus aisés pourraient s'approcher des communes les mieux équipées, dotées d'un réseau de transports en commun et à la demande développé ?
- Si pouvoir « bouger » au quotidien voire choisir son mode de déplacement conditionne l'insertion des seniors dans les territoires, il est vrai que cette capacité est offerte par la voiture, avec les risques que l'on pressent pour tous ceux qui ne possèdent pas un éventail de choix suffisant. Quel bilan des choix et des contraintes est-il possible de réaliser pour abonder une meilleure gestion territoriale du vieillissement ?
- Quel rapport existe ou existera entre mobilité, nouvelles technologies de communication d'information et vieillissement ?

“

... la notion de vie quotidienne
de proximité est vitale,
mais elle l'est encore plus
si on intègre aussi la notion de lieux
d'appartenance, lieux d'identité ...
Le traitement de la question
ne sera pas le même,
ni dans le domaine du logement,
ni dans le domaine des services
et encore moins
dans le domaine des transports.

”

Dialoguer autour des futurs possibles inter-âges et faciliter l'action collective

La problématique du vieillissement est traversée par une multitude de domaines de compétences. Elle s'inscrit dans les attributions d'un très large panel d'acteurs, tant institutionnels qu'associatifs et privés. Elle se décline également selon différentes échelles territoriales (nationale, régionale, départementale, supra-communale, communale) en fonction des domaines et croise les compétences de plusieurs institutions dont les actions sont imbriquées.

La dispersion de ces rôles et la répartition des compétences rendent difficilement lisibles les imbrications entre chaque domaine, institution et acteur local. Ne serait-ce que sur le plan des institutions et des acteurs publics, le morcellement des compétences donne une image partielle de qui fait quoi en direction des personnes âgées et retraitées.

En termes de compétences, de nombreux acteurs publics jouent un rôle dans la définition et la mise en œuvre des politiques devant prendre en compte le vieillissement. Néanmoins, dans cet univers prédominant les politiques – très importantes et nécessaires – liées aux « personnes âgées » conduites par l'Etat et les Conseils généraux, mais en imbrication forte et complexe avec d'autres collectivités, services, etc.

D'autres organismes et institutions comme les associations jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre des politiques ou actions plus vastes.

En somme, les acteurs concernés sont l'Etat (directions ministérielles diverses, ARS, CRAM, etc.), la Région, le département (Conseil général, Coderpa...), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes (CCAS). On peut aussi ajouter de nombreux groupes professionnels (constructeurs et gestionnaires de logements, prestataires de services à domicile, professionnels de la santé, des déplacements, de la vie sociale et culturelle, commerçants, etc.), qui seront tous de plus en plus concernés par la réalité du vieillissement dans les années à venir.

La complexité du panel d'acteurs, de leurs interdépendances dans l'action rend d'autant plus difficile la lecture et la compréhension de « qui fait quoi » en direction des personnes âgées. De ce fait, la définition de politiques et stratégies concertées qui prennent en compte le vieillissement est d'autant plus complexe à mettre en œuvre. Pour autant, chacun d'entre eux prend des initiatives et développe des projets qui contribuent à faire émerger une prise en compte réelle des personnes âgées dans la ville et de leurs besoins spécifiques comme génériques. Cependant, cela ne constitue pas encore une politique de prise en compte du vieillissement au sens de l'évolution majeure que représentent cette population et sa diversité dans la société à venir. Enfin, plusieurs difficultés subsistent qui nécessitent une approche plus transversale et une prise de conscience plus forte des évolutions nécessaires pour répondre aux besoins, dans leur importance et dans leur morcellement.

Ces constats suscitent quelques interrogations majeures quant à la façon de prendre en considération la problématique du vieillissement. Il semble que cette notion de vieillissement soit encore peu appropriée par les acteurs, tant publics que privés. Les uns ont certes intégré la « personne âgée » comme un axe de leurs politiques (au même titre que les « jeunes » ou « la petite enfance »). Les autres ont pris des initiatives sectorielles pour répondre à des besoins émergents dans leur domaine spécifique. Des instances nationales et de recherche commencent à cerner les contours du phénomène et à en diffuser les analyses, mais les instances et les acteurs locaux ne s'en sont pas encore saisis, de manière collective et territorialisée, pour intégrer les résultats à leur action et prospective au quotidien.

“

*... Comment réussir des dialogues ayant
comme objectif de faire des transitions
entre l'ingénierie existante
et celle que l'on souhaiterait fonder ?*

*Surtout en n'abordant pas
de prime abord les choses par les coûts,
les compétences, le politique !*

*Mais plus par les possibles,
la mutualisation, la coopération...*

”

Démarches valorisées

Ateliers participatifs « Vieillesse et Territoires » - Agence d'urbanisme / Aire urbaine de Lyon

Animés par l'Agence d'urbanisme de Lyon entre 2008 et 2011, ils ont réuni autour des problématiques diverses (logement, transports, services et équipements, planification, TIC) un éventail très important d'acteurs locaux et nationaux.

Agences d'urbanisme : Lyon, Saint Etienne, Nancy

Organismes : Arefo, Icade, , Caisse de dépôts, Agevillage, Observatoire social – Lyon, Cete de Lyon, Certu, Agence Rheinert, Gihp Rhône-Alpes, OPAC Rhône, Groupe Alliage, Grand Lyon Habitat, Pact Arim Rhône, Pact de l'Ain, Aralis, Adoma, Ovar, OSPA, Qualidom, , « Domifacile », Keolis, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Vivalib, Dexia, Fing, La Maison de Grigny, Technosens, Erasme, Eiffel, Agence Régionale De Santé Rhône-Alpes

Associations : « Demain Ensemble » - La Duchère ; Association « Bien vieillir dans son quartier », « L'olivier des Sages », Migration Santé Rhône-Alpes, Conseil de développement-Grand Lyon

Collectivités : Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, Département de l'Isère, DDE du Rhône,

Communes : Lyon, Villeurbanne, Dardilly, Tarare, , Collonges-Au-Mont-D'or, Saint-Germain au Mont d'Or, Saint-Cyr-Au-Mont-D'or Lissieu, Dardilly, Meyzieu, Saint Priest, Vénissieux

Intercommunalités : Grand Lyon, Scot Rives du Rhône ; Scot Beaujolais

Institut régional du vieillissement de Franche Comté (IRV).

C'est autour de l'observatoire régional du vieillissement que des acteurs se réunissent : Conseils généraux, associations de soutien à domicile, travailleurs sociaux, Cram, MSA, laboratoires universitaires, IUT Carrières Sociales de Belfort, Irts, CCAS de Besançon, Insee, USH Franche-Comté, Caisses de retraite complémentaires, Ireps, Ors...

Les débats transversaux au sein des Ateliers, ont confirmé la nécessité d'aller vers cette mise en synergie des acteurs. Ils ont confirmé l'importance de conforter ou consolider les propositions suivantes traitant du décloisonnement des compétences territoriales, de la poursuite des dispositifs expérimentaux et des efforts de dialogue durable entre décideurs et bénéficiaires.

Décloisonner les compétences à l'échelle intercommunale et entre Départements

La réalité des bassins de vie des seniors est très diversifiée. Leur niveau d'accessibilité aux territoires est de plus en plus large, surtout pour les jeunes seniors d'aujourd'hui. Des aires urbaines, bassins de vie des seniors, se localisent parfois entre deux départements, et les taux de vieillissement ne connaissent pas les frontières.

Les politiques et programmes différents entre territoires, ne permettant pas une équité du traitement surtout face à la dépendance.

Les relations entre acteurs publics et privés sont aussi très différentes selon les politiques mises en place. Les plus profondes inégalités du fait des compétences territoriales cloisonnées, sont celles relatives à l'accès à la prise en charge et la solvabilisation des besoins. Et elles se révèlent surtout dans les liens nécessaires entre départements. De la libre administration des collectivités locales peuvent ressortir de fortes inégalités territoriales, comme par exemple dans les conditions de prise en charge de la dépendance à domicile ou en établissement.

Des études montrent que pour les personnes vivant à domicile, les coûts horaires de référence peuvent varier du simple au double selon les départements, et la dispersion du montant des prestations effectivement versées à domicile est importante ; dans les cas extrêmes, celui-ci peut varier dans un rapport de un à sept pour une même quantité d'heures de service. En établissement, les disparités entre départements sont encore plus fréquentes et significatives. Les mêmes expertises montrent que des inégalités tout aussi

“
... la transition la plus concrète
et celle ayant le plus fort impact
attendu est de voir naître une véritable
« co-maîtrise d'ouvrage » pour concevoir
des politiques ad hoc innovantes...
On dirait alors,
voilà des vrais dialogues réussis !...
”

importantes caractérisent l'intervention des caisses de retraite, dont bénéficient principalement les personnes les moins dépendantes.

Ces exemples comme celui de l'accessibilité-transports rendent compte de la nécessité d'un dialogue interdépartemental et intercommunal plus fin.

Promouvoir des dispositifs expérimentaux de cogestion ou de coordination des « compétences » s'articulant autour de « projets de territoire »

En complément aux débats en Ateliers, on peut ajouter qu'en France, l'Union nationale des CCAS (UNCCAS), a été porteuse de propositions d'expérimentations de délégation de compétence du Conseil Général en direction des CCAS/CIAS pour l'instruction par exemple des dossiers Fonds de Solidarité Logement et leur articulation avec les aides du CCAS.

Cet organisme constatait que les principaux interlocuteurs des CCAS/CIAS en matière d'action sociale (Conseils Généraux, services déconcentrés de l'Etat, Comités départementaux de suivi de la réforme de la tarification des EHPAD, Plans départementaux Canicule, etc.) relèvent d'une assise territoriale départementale. Pour cela, il paraissait « logique » de prendre en compte de rôle possible de « relais local ».

Les mêmes organismes insistent sur le fait que pour une meilleure gestion de la problématique des personnes âgées,

il faudrait transformer les « Analyses des besoins sociaux - ABS », attribution / obligation légale des CCAS, en un « Observatoire social local », qui pourrait intégrer les personnes âgées. L'intérêt d'un tel dispositif est multiple : mieux assurer la réponse sociale en terme de bien être, instaurer un « vrai » débat d'orientation budgétaire, mettre en place un programme pluriannuel d'interventions sociales (à partir des résultats de l'analyse) avec un échéancier de réalisation des actions nécessaires à la satisfaction des besoins décelés, etc.

La notion de « projet territorial » s'appliquerait ici car il s'agit de mieux identifier les besoins des populations habitant le « territoire ciblé ». Celui-ci peut être défini selon des enjeux et stratégies spécifiques communales et intercommunales. Par exemple, l'UNCCAS propose de faire ressortir, à partir de situations concrètes, les espaces de prévention et de lutte contre les exclusions non pris en compte ou insuffisamment pris en compte sur le territoire ciblé. Ceci dans l'objectif d'adapter ou réorienter en conséquence les dispositifs existants, et de rechercher les complémentarités nécessaires entre les différents partenaires publics et associatifs dans l'optique d'un accueil commun par territoire.

Ces innovations permettraient, via des études statistiques avec des résultats mis en commun par les acteurs publics ou associatifs, de contribuer à la réalisation des Schémas départementaux plus complets. Cela dépendrait d'une reconnaissance réglementaire plus soutenue de cet outil de connaissance des populations sur le territoire communal.

Démarches valorisées

Ateliers et mise en synergie d'acteurs / Coderpa ». Département du Rhône.

Etat des lieux pour le schéma départemental 2009-2013 « Accompagner vers l'autonomie / personnes âgées – personnes handicapées. L'élaboration du schéma s'est déroulée en plusieurs temps :

Une première étape de concertation sur la méthode de travail : DDASS, CODERPA, acteurs du champ Handicap,...

La seconde étape de mise en place des instances d'animation du Schéma et des groupes de travail, en parallèle un site internet collaboratif a permis de rendre compte en temps réel des travaux des différents groupes de travail et des instances d'animation. Des études publiées récemment sur les thématiques traitées dans les groupes de travail ont permis d'enrichir la réflexion. Par ailleurs, les acteurs et usagers ont été invités à s'exprimer directement sur l'organisation générale du schéma et les problématiques diverses.

La troisième étape a permis d'approuver les bilans des précédents Schémas 2004-2008

Dans une quatrième étape, 15 groupes de travail ont élaboré des programmes d'actions,

La cinquième étape a consisté à définir et valider des axes prioritaires. Ce travail s'est effectué dans le cadre des instances de pilotage et de suivi mais aussi au travers de groupes de concertation élargie rassemblant les SAAD, les établissements et structures d'accueil et d'hébergement et les membres du CODERPA,

Rencontres décideurs locaux au sein du « Club du développement durable »- Grand Lyon. 2010.

Les sujets traités : agir sur la prévention des risques et accompagner la pré-dépendance à domicile, valoriser les compétences-potentiel des seniors/solidarité intergénérationnelle, et le développement des activités jeunes seniors.

Démarches valorisées

Office Villeurbannais de Personnes Agées et Retraités (OVPAR)

Identification des besoins en « inter-bailleurs » en matière de connaissance (et de formation-action) sur les questions de vieillissement. Dès 1978, la ville a créé l'un des premiers offices pour personnes âgées et retraitées de France, permettant d'offrir des animations et de gérer la coordination de toutes les initiatives gérontologiques. La ville s'est aussi investie pour créer des logements pour personnes âgées. Elle a développé très tôt des structures d'accueil médicalisées pour faire face à la perte d'autonomie. Elle travaille aussi étroitement avec les autres acteurs intervenant dans la question des logements.

« Maison des Aînés ». Villeurbanne

Dans un bâtiment entièrement rénové par la Ville (1021 m²), se trouvent représentés sur le site, les services comme l'OVPAR, le CCAS, le Conseil des aînés. Se localisent aussi les services extérieurs comme ceux du Conseil général, des impôts. Elle accueille aussi des permanences d'autres institutions : caisses de retraite, Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM). L'idée qui se conforte est celle d'un « Guichet Unique ». Co-dirigé par l'OVPAR et le CCAS de la ville, alliant – par une charte – les particularités d'un service gestionnaire à la richesse d'une association.

« Maisons du Rhône ». Département du Rhône

Espaces d'accueil et d'information, et écoute gratuite par multiples professionnels sur toutes les situations de la vie courante. En plus d'un point d'accueil pour toutes les compétences départementales (personnes âgées et handicapées, enfance, insertion, santé, cadre de vie, transports) à l'échelle du canton / arrondissement, c'est aussi un lieu de gestion des demandes d'aide, de prise en charge, de soutien.

Il existe des Maisons du Rhône principales, complétées par des Maisons du Rhône à vocation uniquement sociale et médicale

Poursuivre les efforts de mise en synergie entre acteurs et bénéficiaires de l'action publique et privée

Il est important de citer que cette recommandation vise à favoriser le maillage entre les niveaux communal, intercommunal, infra-départemental et départemental.

Dans ce cadre, on note que l'UNCCAS a jugé judicieux depuis quelques années d'expérimenter puis de généraliser une procédure d'articulation entre les deux outils (schémas départementaux et ABS). Et ceci par voie contractuelle, soit entre Conseils Généraux et CCAS/CIAS, soit idéalement entre Conseils Généraux et Unions/ Sections Départementales. Cette démarche aurait le mérite de permettre une alimentation qualitative continue des Schémas départementaux, dans le cadre de diagnostics de territoires partagés, et donc un meilleur maillage des équipements et services.

Dans un autre contexte, la recommandation est aussi prise en compte dans le rapport de la mission « Vivre chez soi » auquel les analyses et apports des Ateliers de l'Agence d'urbanisme ont été intégrés. Ici on propose trois axes qui concernent cette ambition. Il s'agit par exemple de créer un centre de référence et d'expertise pour les métiers et les compétences dans le domaine de la santé et du social ; de renforcer l'organisation des services aux aînés par des mutualisations appuyées sur une infrastructure générique standardisée ; de développer des certifications de solutions en matière d'optimisation des services aux aînés ; puis favoriser le développement de centres d'appels multiservices (médical/ médico-social...).

Dans le cadre du renforcement de l'organisation des services aux aînés, des mutualisations appuyées sur une infrastructure générique standardisée sont proposées. Responsables du suivi de l'activité des prestataires de services (enregistrement des heures d'arrivée et de départ du domicile de la personne dépendante, temps de transport, etc.),

les Conseils généraux sont également en charge du paiement des prestataires à partir des fonds de l'APA et de la PCH, versés le plus souvent en direct à l'heure actuelle. Le contrôle du bon usage de ces fonds nécessite aujourd'hui une organisation coûteuse de surveillance et de suivi dont la plus grande part pourra être automatisée. Du côté des associations, les coûts de coordination rendent nécessaire une réorganisation qui pourrait prendre la forme d'une mutualisation de la coordination, au niveau des fédérations du tissu associatif. Cette réorganisation peut s'appuyer sur des outils de télégestion et une infrastructure technologique générique et standardisée, partagée entre acteurs des services à la personne qui ont récemment vu le jour dans des contextes locaux différents.

Ces expérimentations qui permettent des gains substantiels en matière de temps consacré à la télégestion et au paiement des services sont portés pour une généralisation. Un partenariat entre la CNSA et le CNRSDA pourra être le cadre de cette généralisation des expérimentations, avec le soutien des programmes de développement des usages et contenus innovants prévus par l'Emprunt national.

Un autre exemple : favoriser le développement de centres d'appels multiservices (médical/ médico-social), permet le rapprochement géographique d'unités à l'écoute des Aînés. Sur le modèle de plateformes d'appels audio et vidéo expérimentés dans certains territoires (Clermont-Ferrand, Haute-Savoie notamment), la Mission a recommandé de développer des centres d'appels multiservices répondant aux besoins sociaux, médico-sociaux et d'urgence des Aînés. Sans qu'elle nécessite la fusion de ces services divers, la réunion sur des plateformes techniques communs d'équipes multi-compétences incluant une offre d'écoute sociale, médicale, des services d'urgences, les pompiers permet l'optimisation de certains coûts. Elle permet surtout d'offrir un guichet unique d'écoute pour les Aînés et un travail transversal de suivi des personnes sur différents plans.

“

La synergie doit aussi faire objet d'expérimentation sur le terrain et se traduire en planification interactive. Cela suppose un véritable bouleversement dans les modes de faire, surtout lorsque l'on aborde les futurs. Il ne peut pas exister de synergie prospective sans transitions dans les modes de penser et d'agir.

”

Synergies permanentes

AXE d'appui 2

L'objectif principal est celui de concevoir un dispositif mettant en synergie des associations de seniors (et de jeunes aussi) pour conduire des bilans et des recommandations permanentes sur les politiques publiques et actions aux échelles pertinentes.

Une Conférence Permanente annuelle « Territoires et Inter-âges »

Il s'agit d'un concept qui mixe autant des rencontres thématiques autour de la question du vieillissement et de l'inter-génération, des politiques publiques ad hoc, et de l'action privée (associative, sociale ou marchande).

Ces conférences pourraient réunir le maximum d'acteurs impliqués dans les politiques intergénérationnelles (collectivités, associations, entreprises de services, urbanistes...), avec des experts européens et nationaux, mettant en débat des politiques, et apportant des innovations sur des problématiques clés.

L'échelle métropolitaine devrait être considérée, mais par l'emboîtement des « Conférences de proximité ». Celles-ci pourraient se greffer sur la territorialité des Conférences des maires du Grand

Lyon, ou les secteurs du Programme Local du logement ou des intercommunalités. D'autres territorialités pourraient être proposées, selon les questions de prospective : indices de vieillissement 2030, etc.

Ces conférences métropolitaines et de proximités, solliciteraient les avis des Conseils de développement, des Conseils des quartiers, etc. Celles-ci pourraient réaliser au préalable des « Conférences locales Inter-génération », afin d'alimenter les réflexions d'agglomération.

Cette Conférence Permanente pourrait être biannuelle, précédée d'autres rencontres annuelles qui l'alimenteraient.

Développement d'un partenariat / convention entre collectivités et bailleurs sociaux.

Dans un cadre plus large intégrant des formations – actions des cadres intermédiaires des Bailleurs Sociaux, agents sociaux et personnels des proximités. L'objectif serait de permettre aux bailleurs sociaux de mieux connaître le public vieillissant, les modes d'actions concertées avec les acteurs du champ gériatrique, mais pas seulement.

Action prioritaire **19**

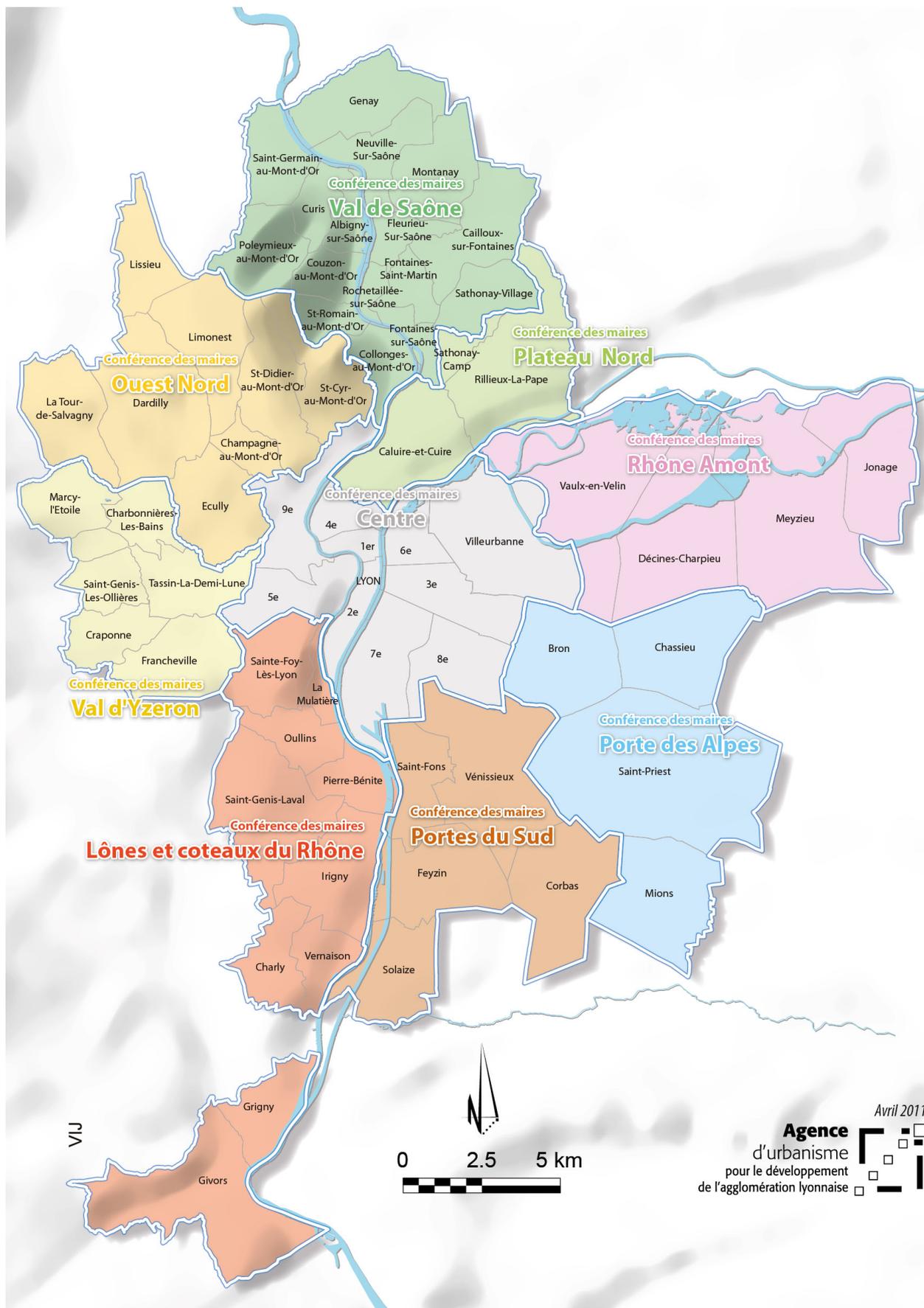
Inventer un dispositif permanent des dialogues inter-âges/inter-acteurs sur l'aménagement des territoires

Cette démarche a été déjà plus ou moins expérimentée à l'Agence d'urbanisme en lien avec les bailleurs sociaux dans le cadre de formations très diversifiées, y compris le champ du vieillissement démographique.

Un « Conseil métropolitain des Aînés »

A l'image du Conseil des Aînés de Villeurbanne, un Conseil à l'échelle métropolitaine pourrait être imaginé. Le principe serait de favoriser, par des échanges structurés, une nouvelle approche de la vieillesse en démontrant son potentiel et les ressources qu'elle offre à tous. Il s'agirait ainsi d'un « lieu » de réflexion et de sensibilisation, échanges entre les générations. Cela permettrait de consolider la prise en compte de l'âge dans tous les projets sociaux, politiques et culturels de la ville. Par ailleurs à Villeurbanne ce Conseil assurerait également un rôle de veille active et proposerait ainsi de nouvelles actions afin d'éviter des situations ségrégationnistes. Il serait composé d'habitants et d'élus.

Les 9 territoires des conférences des maires



Réseau des dialogues

AXE d'appui 2

Action prioritaire **20**

Créer un réseau des « lieux de dialogues des possibles » inter-âges

Pour en savoir plus

A l'image de l'expérience « **La Cantine, Silicom Sentier** », qui jonglait entre ateliers de formation/création et « cafés numériques », il est important d'imaginer des espaces de travail/échanges collaboratifs (« lieux de co-working ») alternatifs accueillant des pôles de compétitivité, des laboratoires de recherches spécialisés, des écoles ou des universités, des associations. Il s'agit d'imaginer des « troisièmes lieux » qui sont à la croisée de du bureau/équipement de service/maison.

Pour rappel La Cantine – en lien avec la FING – disposait de :

- * Un « open-space » de 14 postes de travail avec connexion à la fibre optique.
- * Un bureau partagé de 14 postes de travail individuels avec connexion à la fibre optique.
- * Un espace café ouvert à tous et gratuit.

La notion « d'inter-génération » est essentielle, car elle concerne les différentes situations de vie au sein des 60 ans et plus (voire des 50 ans de manière prospective), autant que les jeunes générations.

« Maisons de Quartiers » Inter-âges

Il ne s'agit pas d'un lieu virtuel, mais bien d'un dispositif physiquement présent dans la ville, sous la forme de bâtiments neufs, réhabilités ou rénovés, et accessibles.

Ces lieux pourraient accueillir les multiples services liés au vieillissement, à l'enfance et aux jeunes dans une logique de gestion-actions inter-génération. Elle pourrait aussi incorporer des services d'accueil de jour, crèches, etc. permettant de faire les liens entre les âges.

Il ne s'agit pas seulement d'un Guichet Unique des services, mais d'un équipement à maille très fine, de proximité.

Ces lieux pourraient aussi accueillir des unités de formation, culture, etc. du type « Universités des temps libres », permettant de réunir jeunes et moins jeunes autour de l'apprentissage des connaissances et des pratiques diversifiées.

« Les Cafés des inter-âges »

De la même manière la création de « Cafés Culture et inter-génération », est proposée. Leur but serait la communication ludique, culturelle, sociale entre individus et associations de seniors, étudiants, artistes, etc.

Le lien pourrait être la « culture numérique », mais aussi artistique (peintres, comédiens, etc.), « gastronomique », échanges de services, « bourses » d'activités.

Le concept de « Cafés des âges », comme lieu de rencontre ponctuelle « jeunes/anciens » a été créé par l'association « Vieillir, c'est vivre » en 2005, autour du

“

... Aux cafés philosophiques,
s'ajoutent maintenant les cafés
des âges, des inter-âges...

Pourquoi pas ! Mais comment réussir
une agrégation temporaire des âges,
si le clivage est structurel ?

Par le projet porté par les individus
aux échelles de leur vie quotidienne,
et par un portage politique aussi,
... ou surtout !

”

sujet des relations entre les générations. Il a été imaginé également comme un « mouvement citoyen visant à mettre en valeur les rapports entre générations, à changer notre regard sur la société et son organisation ».

Ces cafés proposaient à tout citoyen, association, ville, professionnel... d'imaginer la création d'un « Café des âges », lieu de débat interactif entre les différents acteurs concernés (élus, opérateurs de terrain, universitaires, retraités, familles des retraités, citoyens). Des « cyber-cafés des âges » ont aussi été organisés.

Programme permanent : « Sortir de son logement pour rester dans son quartier »

L'événementiel au service des seniors doit se développer, leur permettant d'investir la rue, les espaces publics, etc. de manière dynamique quel que soit leur niveau de dépendance ou leur non-dépendance.

Il s'agit de sortir et être visibles de manière drôle, participative, festive, ... au-delà des « Semaines Bleues », permettant le développement des activités qui retracent des histoires de vie, des histoires des quartiers, des « savoirs » qui se consolident avec l'âge et qui nécessitent une transmission, etc.

La construction active de la « mémoire des lieux » et de la « mémoire des hommes » d'hier, d'aujourd'hui et de demain peut-être un fil conducteur.

Pour en savoir plus

En ce qui concerne **les « Café des Âges »**, les difficultés de sa mise en œuvre reposent sur la capacité de réunir les jeunes et seniors de manière durable. Des conseils ont été donnés par les concepteurs de cette idée :

- ne pas trop anticiper le contenu des débats, qui doit rester relativement spontané.
- prévoir, la présence d'un nombre suffisant et également représenté de jeunes et de seniors assez motivés. Pour les jeunes, il faudrait faciliter leur temps libre pour ces échanges, peut signifier les intégrer comme « travaux pratiques » liés à un cours au lycée ou collège (instruction civique, philosophie, français, etc.), et durant les heures de cours mais en dehors des établissements.
- assurer une bonne organisation, relayée par les mairies et/ou associations, pratique en termes de publicité, lieu, animation et déroulement des débats, convivialité de la rencontre.

Organiser un équilibre entre numérique et « innovations dans l'humain »

Les technologies au service du lien social comme le préconise la Fondation internet Nouvelle Génération (FING)¹⁵, est un des enjeux du « bien vieillir ».

Tous les acteurs s'accordent sur l'intérêt des seniors pour les NTIC, mais aussi sur les craintes générées par ces technologies trop intrusives et limitant le rôle de la présence humaine, et pouvant conduire à une vie « médicalisée et assistée à distance ».

Cette « vie connectée » doit être acceptée car elle ouvre à des multiples réponses aux besoins des seniors de toutes conditions et situations de vie. Mais elle doit être maîtrisée par ses bénéficiaires.

J. Giard (« Alertes ») et A.L. Tinel (CCAS Grenoble)¹⁶, considèrent ces technologies comme pouvant apporter un bien-être aux seniors dans quatre champs : lien social, qualité de vie, santé à domicile, communication avec les professionnels aidants.

On reprend à titre d'illustration ces champs d'action, qui se développent encore plus, et qui reflètent les attentes de base et les réponses acceptées par les seniors.

• **Technologie et lien social.** Exemple : accès sonore aux propositions socio-culturelles de la ville, communication avec l'extérieur par des systèmes de téléphones innovants ; les Téléparticipation à diverses activités en groupe ; ...

• **Technologie et qualité de vie :** les Plates-formes de services intégrés, les systèmes pour l'évolution de l'habitat ; les moyens techniques d'étude de l'activité et de prévention de la chute à Grenoble, le bracelet – sécurité ; l'analyse de la voix et de sons anormaux, la détection automatique d'appels vocaux...

• **Technologie et promotion de la santé à domicile.** Télé-consultation en santé mentale ; Téléassistance par visiophonie ; le télémonitorage (de la glycémie, du poids et de la tension ; de la fonction respiratoire, cardiaque, rénale ... ; le télémonitorage grâce à des vêtements « intelligents ; l'évaluation et la gestion du risque d'escarre par un matelas actimétrique ; la télésurveillance des pompes à morphine ; les « chambres et habitats intelligents »

• **Technologie et communication des professionnels.** Les réseaux de soins existants et à venir, les services mobile Urgence Médicale ; tous les outils favorisant la vie en réseau ; les dossiers partagés ; les outils d'accès au dossier médical...

¹⁵ Rivière A., Brugière A.. Bien vieillir grâce au numérique. Qualité de vie, autonomie, lien social. FING-FyP. 2010

¹⁶ Giard J. Tinel A.L. L'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes âgées.

Rapport de la Mission Personnes âgées Commandité par le Conseil Général de l'Isère et la Ville de Grenoble . 2004

Les logements sociaux évolutifs et à « l'architecture aidante » (VIVALIB)

Projet de logements à Paris, 2011 – XVII^e arrondissement. Sols sans soudures, volets roulants, éclairage automatique à la tombée de la nuit. Mais aussi cheminements lumineux vers des lieux spécifiques (salle de bain...) ; placards motorisés ; et assistance téléphonique 24h/24h.

Prêt de Wii dans les maisons de retraite

Via des consoles Nintendo, afin de faciliter les exercices et la coordination, stimuler la mémoire et les capacités cognitives (programme « cérébral académie », ...

Magui

Outil informatique sans clavier ni souris, adaptant une interface logicielle, tactile. Il permet la communication entre seniors et leur famille. Par exemple, il suffit de toucher la photo du proche que l'on veut appeler pour être mis en relation automatiquement et immédiatement.

T-Seniority

Programme européen 2007-2013, qui a permis la mise en connexion de 200 utilisateurs seniors réguliers avec des services via une console Nintendo Wii ou une télévision. La Fnaqpa (Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées) est le pilote français du projet européen qui a pour objectif de mettre les nouvelles technologies au service des personnes âgées via la télévision.

e-lio, la télévision interactive qui permet de communiquer avec n'importe quel ordinateur ou téléphone

Une télécommande à trois boutons et un capteur vidéo, permettent l'accès simple et immédiat à de nombreux services Internet: visiophonie illimitée, téléphonie illimitée, IPTV, messages, albums photos, agenda partagé, radios numériques, émissions TV en Podcast, page d'informations personnalisées, domotique, appel d'urgence, etc.

IVES : Visio-assistance pour seniors, via un téléviseur/Webcam

Pour relayer des appels quotidiens, d'urgence)... Dom Plus Box (terminal relationnel connecté à la ligne téléphonique à domicile/conseil et relation), et Domidom Présence Plus (téléassistance)

« E-Lio » Technosens.

Outil à destination des personnes en perte d'autonomie au sens large (maternité, maladie, accident, vieillissement, etc.). L'outil est composé d'un petit boîtier capteur vidéo à brancher derrière n'importe quelle télévision et d'un combiné qui fait téléphone et télécommande.

Serviligne, plate-forme de surveillance et de contrôle à domicile à distance

Elle permet d'assurer en permanence une sécurité physique et médicale tout en répondant aux besoins de confort, à travers un boîtier relié à un téléviseur et un bip médical. Le service facilite en plus de répondre aux besoins de soins infirmiers et médicaux, de surveillance, de suivi du dossier médical, de coordination avec les urgences, d'assistance à la recherche d'une prestation quotidienne des personnes à domicile, la gestion des démarches administratives, la livraison des courses et repas, etc.

Le Webnapperon/ Centre Erasme/ Conseil général du Rhône

Plateforme ouverte qui permet de connecter du réseau social, d'accéder à des photos, à du contenu culturel. N'importe quel objet est « podcasté »¹⁷, mais aussi des éléments pratiques comme des prescriptions médicamenteuses. Cela facilite l'envoi des mails vocaux, etc.

La m@ison de Grigny

Formations, animations, développement des savoir-faire.

¹⁷ « Enregistré » sous un format audio en lien avec un fichier sonore

Numérique inter-âges

AXE d'appui 2

Action prioritaire **21**

**Mailler finement
le territoire en Espaces
Publics Numériques (EPN)
inter-âges**

Les ENP, des lieux potentiellement facilitant le dialogue inter-âges

Parmi les nombreuses expérimentations et initiatives, une prioritaire serait celle de mailler davantage le territoire d'espaces publics numériques, mais avec une composante fortement « inter-âges ». Ces espaces d'apprentissage, d'échange et socialisation, manquent de maille et de proximités ».

Selon l'annuaire national de la Délégation aux Usages de l'Internet, Un peu plus de 500 lieux en Région Rhône-Alpes s'identifient comme Espaces Publics Numériques, et sont soit intégrés à des structures existantes (Médiathèques/bibliothèques, centres sociaux, MJC, ..) ou structures dédiées, rattachés à un ou plusieurs labels (Cyber-Base, Point-Cyb, Netpublic, ECM, ...). Ils sont aussi soit ancrés dans un lieu fixe ou, pour certains, itinérants.

Ces EPN, malgré leur importance pourrait jouer à la proximité en y s'articulant aussi à des espaces de « vie quotidienne » de quartier, des centres bourgs, etc.

Si l'ouverture à tous les publics, est un atout pour l'intégration des inter-âges l'organisation d'activités de découverte

des usages numériques et de développement de compétences numériques doit être davantage axée sur la lutte contre le clivage des âges, et sur le développement des solidarités autres que « numériques ».

Ces ENP peuvent aussi s'intégrer dans une offre de services ou intégrer des « plateformes des services et de mobilité » dans un souci de « cohésion sociale »

Afin de devenir des véritables lieux « très grande proximité », les Espaces Publics Numériques doivent davantage s'inscrire dans une démarche de facilitation des dialogues inter-âges, aussi bien que dans celle du libre accès à la culture et à la connaissance, bien au-delà de la seule question numérique. En effet En effet, au-delà de l'apprentissage des usages numériques, les « ENP Inter-âges de proximité » devraient évoluer afin d'assurer un rôle important en matière de cohésion sociale et de développement local. C'est dans le bassin de vie de proximité (quartiers...), au plus près des habitants qu'ils doivent se développer.

L'appropriation des outils numériques pourrait être mises au service de projets personnels et collectifs au sein des quartiers de vie.

“

... Il n'y a pas d'âge ni de seuil de dépendance qui empêche de penser le rôle de la technologie pour l'autonomie. Par contre on doit se poser la question de l'humain et du modèle économique. Mais encore plus, la question du vieillissement doit être abordée dans une approche systémique car elle interroge l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre.

J'aimerais citer un extrait du rapport de Pierre Laroque], de 1962 :

« La politique de la vieillesse ne se suffit pas par elle-même. Elle n'est et ne peut être qu'un aspect d'une politique plus large tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société en vue de permettre à chacun d'occuper à tout moment la place que lui assure l'épanouissement le plus complet de sa personnalité dans son intérêt propre et dans l'intérêt de la communauté.

”

Ouvrages et rapports

Actes de rencontre. Quels nouveaux modes de solidarité ? Actes de rencontres parlementaires sur le grand âge. Présidées par Philippe Vitel, Denis Jacquat ; sous le patronage de X. Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. 24 janvier 2007

Agence d'urbanisme, OSL, Arefo, GIHP. Proposition de recherche : faciliter les déplacements des « seniors en fragilité de mobilité » par la consolidation des services alternatifs combinant modes doux, semi-collectif et accompagnement humain (plateformes de services de mobilité adaptée). 2010

Attias-Donfut C. - L'enracinement, enquête sur le vieillissement des immigrés en France. - Paris : Armand Colin, 2006

Barnay T., Sermet C. - Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux - Paris : La Documentation française, 2007

Benlarech N. - La mobilité des personnes âgées. Analyse des enquêtes ménages déplacements ». - Certu, 2000 (coll. rapport d'étude)

Bonnet M. - Les personnes âgées dans la société : avis du Conseil économique et social . - 2001

Bonvalet C., Drosso F. et alii. - Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales. - Paris. La Documentation française, 2007

Benlarech N. - La mobilité des personnes âgées. Analyse des enquêtes ménages déplacements . - Certu, 2000 (coll. Rapport d'étude)

Calot G., Chesnais J.-C. - Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050 : une étude d'impact. Commission européenne, 1997

Cette G. et alii. - Emplois de proximité . - Paris : Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1998

CEMT - Transport et vieillissement de la population .- 2002 CEMT - Transport et vieillissement de la population : rapport de la 112e table ronde tenue à Paris les 19 et 20 novembre 1998 . -Centre de Recherches économiques, 2000

Chapon, Pierre Marie. Analyse des territoires de vie et de la mobilité de personnes âgées au moyen de traceurs gps Annales de géographie 2011/3 (n°679)

Chapon, Pierre Marie. Architecture et grand âge . Retraite et société 2011/1 (n° 60)

Chapon, Pierre Marie. Planification urbaine et vieillissement. Retraite et société 2009/3 (n° 59)

Chapon, Pierre Marie. Cartes mentales et représentations spatiales de résidents en MARPA : un outil d'aide à l'implantation de nouvelles structures d'hébergement ? Norois 2010/3 (n° 216)

CNRPA. Moderniser et développer les logements-foyers, une réponse a des besoins. 2005

Comité national des retraités et personnes âgées - La question du logement des retraités et personnes âgées : rapport 2006

Conseil économique et social - L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins : rapport présenté par M. Coquillion, séance des 25 et 26 septembre 2006 .- Octobre 2007.

Conseil économique et social - Conséquences des évolutions démographiques sur les politiques publiques en Rhône-Alpes .- 2005

Conseil général du Rhône - Schéma départemental 2009-2013 PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES: Accompagner vers l'autonomie.- Juillet 2010

Conseil général du Rhône - Schéma départemental 2004-2008 d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées. .- Juillet 2004

Conseil général du Rhône. La « Charte du logement adapté ». 2010

Dejeammes M. - Mobilité et seniors : actes de la journée du Club Mobilité du 12 mars 2002 .- Certu, septembre 2002

Dejeammes M., Medevielle J.-P. - Mobilité et transport des personnes âgées ou à mobilité réduite : actes de la 6e conférence internationale : Comotred 92, Lyon, mai-juin 1992 .- Arcueils : Inrets, 1992

- Driant J.-C., Drosso F., Vignal C. - Les Français et le logement : bouleversements de la démographie et de la famille. Quels choix résidentiels pour demain ? - Créteil : Université Paris 12, Institut d'Urbanisme de Paris, janvier 2005
- Dumont G.-F. - Les territoires face au vieillissement en France et en Europe - Ellipses, 2006.
- Eurostat - La situation sociale dans l'Union européenne des 15 en 2000 - Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, 2000
- Eurostat - La situation sociale dans l'Union européenne en 2000 - Commission européenne, 2000
- Fondation de France, Fnau - Vieillir dans son quartier et dans son village : un premier bilan des réflexions et des projets menés par les agences d'urbanisme - Octobre 2004
- François-Poncet J. - Les départs massifs à la retraite vont profiter davantage à certaines régions . In L'exception territoriale : un atout pour la France - Sénat, avril 2003 (coll. Rapport d'information, n° 241)
- Gallou R. - Le vieillissement des immigrés en France : état de la question - Cnav, Direction des recherches sur le vieillissement, 2001
- Gart. La mobilité des seniors. Besoins de déplacements liés au vieillissement de la population. 2009
- Giard J, Tinel A.L. L'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes âgées. Rapport de la Mission Personnes âgées Commandité par le Conseil Général de l'Isère et la Ville de Grenoble . 2004
- Gimbert V. et Malochet G. Les défis de l'accompagnement du grand âge. Perspectives internationales. Centre d'analyse stratégique. 2011
- Gimbert V. et Godot C. Vivre ensemble plus longtemps. Centre d'analyse stratégique. 2010
- Godet M., Mousli M. - Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030 - La Documentation française, 2006
- Grand Lyon-Agence d'urbanisme. Agenda 21. Complément volet social : le vieillissement de la population, septembre 2009
- Grand Lyon - Le temps des personnes âgées et les temps du vieillissement de la population : dossier pour le Forum « Les temps des personnes âgées », 13 décembre 2005.
- Grand Lyon, SEPAL - Vers quels lendemains allons-nous ? - 2005
- Grand Lyon - Le vieillissement de la population et ses conséquences . Les cahiers Millénaire 3, 1998
- Insee - Les services émergents et l'emploi - 1999
- Insee - Les revenus et le patrimoine des ménages - 2006 (coll. Insee Références)
- Insee - Les personnes âgées - 2005
- IAURIF - Les défis de l'âge . Les Cahiers de l'IAURIF, 1999, vol. 2 Le Bouler S. - Prospective des besoins d'hébergement en établissement pour les personnes âgées dépendantes. Premier volet : détermination des places en 2010, 2015 et 2025 - Paris : Commissariat général du plan, 2005
- Le Bouler S. - Personnes âgées dépendantes. Tome 1 : bâtir le scénario du libre choix - Centre d'analyse stratégique, juin 2006
- Legrand M., Dourousset M.-J., Misseri A. - Importance et conséquences du vieillissement de la population en milieu périurbain - CETE de Lyon, février 2005
- Le Ruyet A., Dejeammes M. - Personnes âgées et transports collectifs - Certu, 2005 (coll. Dossiers, n° 165)
- Mannheim Research Institute for the Economics of Aging (MEA) – Les 50 ans et + en Europe : premiers résultats de l'enquête SHARE - 2006
- OCDE - Vieillesse et transports : concilier mobilité et sécurité - 2001
- Observatoire national de l'action sociale décentralisée - Dépendance et handicap : la décentralisation au service de l'autonomie - Novembre 2003
- Orfeuill J.-P. - Transports, pauvretés, exclusions - Ed. de l'Aube, 2002
- Observatoire régional de la santé - Les personnes âgées en Rhône-Alpes : évaluation des besoins de prise en charge de la dépendance à l'horizon 2020 - Région Rhône-Alpes, octobre 2005
- Observatoire régional de la santé - Les personnes âgées en Rhône-Alpes - Région Rhône-Alpes, septembre 2003

OMS. Guide mondial de villes-amies des aînés. 2007

Pelletier F. et P. Rapport « Propositions en vue de la revalorisation du métier de gardien d'immeuble ». Présenté à Mme Boutin, ministre du logement et de la ville, 2008

Pochet P., Schéou B. - Le tourisme à l'âge de la retraite : rapport pour le Conseil national de tourisme : session 2001

Pochet P. - Les personnes âgées .- La Découverte, 1997 PUCA - L'avancée en âge dans la ville . Les annales de la recherche urbaine, 2006, n° 100

PUCA - Vieillesse de la population et habitat . Premier plan (Dossier), janvier-avril 2006, n° 10

PUCA - Vieillir en ville : les actes des rencontres « Ville et recherche urbaine », Toulouse, 14 mars 2007

Rialle V. Technologies nouvelles susceptibles d'améliorer les pratiques gérontologiques et la vie quotidienne des malades âgés et de leur famille. Rapport remis à Monsieur Philippe BAS, Ministre de la Santé et des Solidarités. 2007

Rivière A., Brugière A.. Bien vieillir grâce au numérique. Qualité de vie, autonomie, lien social. FING-FyP. 2010

Rosales-Montano, Silvia ; Atlas du vieillissement – Aire Urbaine de Lyon. Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2008.

Rosales-Montano, Silvia. Le vieillissement, état des lieux exploratoire des politiques publiques et privées et recommandations pour une politique territoriale du vieillissement. Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2008.

Rosales-Montano, Silvia. Ateliers « Territoires et Vieillesse » (Logement et habitat, Transports, mobilité et communication, Services et équipements de proximité, Planification et aménagement du territoire, TIC). Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2009-2010

Secrétariat d'Etat chargé des aînés. Rapport de mission « Vivre Chez soi ». Rapport coordonné par Alain Franco, présentée à Mme Nora Berra par. Juin 2010

Secrétariat d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique. Rapport « Vivre ensemble plus longtemps : enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française ». Rapport coordonné par V. Gimbert et C. Godot, du Centre d'Analyse Stratégique. présenté à Mme Kosciusko-Morizet. 2010,

Ville de Lyon – ICADE – « Bien vieillir dans son quartier » – Reunica 2011. Lyon, ville amie des aînés. 2011

Viriot-Durandal J.-P., Pihet C., et Chapon P.-M (sous la coordination). Les défis territoriaux face au vieillissement. La documentation française/ ICADE. 2012

Articles ou dossiers de revues

Agreste - Inventaire communal 1998 : plus d'une commune sur deux sans commerce de proximité . Agreste Primeur, la statistique agricole, juin 1999, n° 56

Attias-Donfut C., Gallou R., Tessier P. - Démographie des immigrés âgés de 45 à 70 ans . Retraite et société, juin 2005, n° 45

Auzet L., Février M., Lapinte A. - Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités . Insee Première, octobre 2007, n° 11162

Bouhia R. - Les personnes en couple vivent plus longtemps . Insee Première, août 2007, n° 1155

Boëldieu J., Thave S. - Le logement des immigrés en 1996 : statistiques et études sur l'immigration . Insee Première, août 2000, n° 730

Bonvalet C., Lelièvre E. - Relations familiales des personnes âgées . Retraite et société, 2005, n° 45

Borrel C. - Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 : près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 . Insee Première, août 2006

Brutel C. - La population de la France métropolitaine en 2050, un vieillissement inéluctable » . Economie et Statistique, 2002, n° 355-356

Centre d'analyse stratégique - Hétérogénéité des ménages face au coût de logement . La note de la veille,

11 décembre 2006, n° 38

Chapon P.-M. - Mieux adapter l'habitat aux besoins des personnes âgées . Le courrier des maires, février 2008, n° 210

Cnav - Le soutien aux personnes âgées en Europe . Retraite et société, 2005, n° 46

Commission européenne - Risque de pauvreté chez les personnes âgées .- Peer Review and assessment in social inclusion Newsletter, 2006, n° 3

Coudin E. - Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse . Insee Première, 2006, n° 1092

CRDSU - Vieillir dans la ville et les quartiers .- Les cahiers du DSU, juin 2000, n° 27

Dauphin L., Tardieu F. – Vacances : les générations se suivent et se ressemblent de plus en plus . Insee première, août 2007, n° 1154

Delbès C., Gaymu J., Springer S. - Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen . Populations et sociétés, janvier 2006, n° 419

Djefal S., Eugène S. - Etre propriétaire de sa maison un rêve largement partagé : quelques risques ressentis .- Consommation et modes de vie, septembre 2004, n° 177

Delbès C., Gaymu J. - Situations matrimoniales et ménages des personnes âgées : quelles évolutions ? . Retraite et société, 2005, n° 45

Desplanques G. - Géographie de la population âgée en France . Retraite et société, 2005, n° 45

Duée M., Rebillard C. - La dépendance des personnes âgées : une projection en 2040 .- Données sociales : la société française .- Insee, 2006

Dutheil N., DREES - Les aides et les aidants des personnes âgées . Etudes et résultats, novembre 2001, n° 142

Fontaine R., Gramain A., Wittwer J. - Les configurations d'aides familiales mobilisées autour des personnes âgées dépendantes en Europe . Economie et statistique, 2007, n° 403-404

Foultier C. - La place des personnes âgées dans la ville : le nouvel enjeu des politiques urbaines et de la politique de l'habitat . Recherche Sociale, janvier-

mars 2006, n° 177

Frydel Y. - Internet au quotidien : un Français sur quatre . Insee Première, mai 2006, n° 1079

Hatchuel G., Loisel J.-P., Credoc - Plus de seniors, moins de militants . Consommation et modes de vie, janvier 1998, n° 123

Haut conseil de la santé publique - Les personnes âgées en situation de dépendance . Revue Actualité et dossiers en santé publique, septembre 2006, n° 56

Houdré C. - L'endettement des ménages début 2004, disparités selon le revenu, surtout pour l'habitat. Insee Première, avril 2007, n° 1131

Insee - Santé, vieillissement et retraite en Europe . Economie et statistique, 2007, n° 403-404

Insee - Les hôpitaux publics des bourgs et petites villes face au vieillissement des Rhônealpins . La Lettre Rhône-Alpes, août 2006, n° 58

Institut des villes. "Villes et vieillir". La Documentation Française, 2004

Jacquot A., Minodier C. - Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 . Insee Première, janvier 2006, n° 1060

La Gazette des communes - 10 réponses innovantes aux 10 défis territoriaux des collectivités territoriales .- Cahier n° 2, décembre 2007

Lamy M. - Synthèse de la journée de la population européenne, Tours, 21 juillet 2005

Lemerle S., DRASS - L'offre d'hébergement pour personnes âgées en Rhône-Alpes . Lettre de la DRASS, septembre 2005, n° 2005-07-L

Lemerle S., DRASS - Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en Rhône-Alpes . Lettre de la DRASS, janvier 2006, n° 2006-01-L

Lemerle S., Joseph V., DRASS, ORS - Le handicap en Rhône-Alpes : estimations sur la dépendance et les déficiences des personnes vivant à domicile . Lettre de la DRASS, avril 2005, n° 2005-03-L

Meslé F. - Espérance de vie et mortalité aux âges élevés . Retraite et société, 2005, n° 45

Minodier C. - Le patrimoine immobilier des retraités . Insee Première,

septembre 2004, n° 984

OCDE - Implications budgétaires du vieillissement : prévisions des dépenses liées à l'âge . Perspectives économiques de l'OCDE, 2001

Orfeuil J.-P. - L'évolution de la mobilité quotidienne : comprendre les dynamiques, éclairer les controverses . Synthèse INRETS, 2000

Pihet Ch. - Du vieillissement dans les villes à des villes pour le vieillissement. L'avancée en âge dans la ville . Les annales de la recherche urbaine, juillet 2006, n° 100

Pillot J. - Etude sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe. Présentation et commentaires sur l'enquête SHARE. La lettre du numérique, n° 2 octobre 2006.

Population et Avenir. Vieillissement et territoire .- n° 674 bis, septembre-octobre 2005

Pochet P. - Mobilité et accès à la voiture chez les personnes âgées .- Recherche Transports Sécurité, avril-juin 2003, n° 7

Pochet P., Schéou B. - L'influence du vieillissement sur les pratiques touristiques en France . Espace, Population et Société, 2003, n° 2

Pochet P. - Conséquences du vieillissement démographique sur les évolutions de la mobilité à l'horizon 2020 : note d'éléments de cadrage . Note du LET, 22 juillet 2004

Pisou G. - France 2004 : l'espérance de vie franchit le seuil de 80 ans . Population et sociétés, mars 2005, n° 410

Robert-Bobée I. - Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 . Insee Première, juillet 2006, n° 1089

Robert-Bobée I., Cadot O. - Mortalité aux grands âges : encore des écarts selon le diplôme et la catégorie sociale . Insee Première, février 2007, n° 1122

Schmitt B., Niel X., DRESS - La diffusion des services sanitaires et sociaux depuis 1990, le poids croissant des zones périurbaines . Etudes et résultats, septembre 1999, n° 32

Tavan C. - Les immigrés en France : une situation qui évolue : statistiques et études sur l'immigration . Insee Première, septembre 2005, n° 1042

Urbanisme. Vieillir en ville . Urbanisme, mars-avril 2000, n° 311

En guise de perspectives

Le vieillissement de la population est désormais désigné comme un enjeu fondamental par la prospective urbaine, les collectivités publiques, les institutions et les associations (...) La démarche conduite par l'Agence d'urbanisme et les pistes de travail qui en découlent, mettent en évidence l'étendue des domaines que cet enjeu concerne et la grande diversité des acteurs qu'il mobilise, au risque déjà constaté de l'émiettement des compétences et de la dilution des actions.

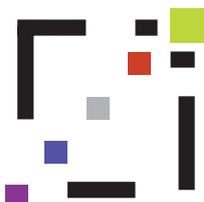
La prise en compte des propositions qui ont été faites dans les conclusions appelle- notamment- une inscription dans les documents prescriptifs de l'aménagement (PLU, PLH, PDU...etc.) et les procédures opérationnelles. Cette inscription à elle seule peut être insuffisante pour éviter que la pertinence globale des approches de l'étude concertée ne s'affaiblisse dans des traductions, au demeurant incertaines, dans des documents de champs multiples, de force normative différente et de maîtrises d'ouvrage diverses ?

Reconnaître le haut niveau de l'enjeu et donner une force contraignante à cette prise en compte peut impliquer deux ensembles de démarches liées. La première consiste à exprimer la cohérence d'ensemble des politiques publiques d'aménagement autour des enjeux du vieillissement dans un « document cadre » donnant lieu à une co-élaboration des personnes publiques concernées et à une consultation populaire dont il faudra définir les formes. La seconde consiste à conférer à ce document cadre la valeur d'une « orientation fondamentale » opposable aux documents d'urbanisme locaux et aux procédures, au même titre que d'autres orientations substantielles.

L'aire urbaine de Lyon, dont l'agglomération lyonnaise, pourrait s'offrir comme terrain d'expérimentation d'une telle démarche (sur le contenu comme sur le plan juridique) avant, s'il y a lieu, de prendre une initiative législative proposant sa généralisation.

Christian Sozzi, 2010

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03

Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83

www.urbalyon.org

Communauté urbaine de Lyon, Sepal, Etat, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communautés d'agglomération Porte de l'Isère, du Pays Viennois, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon, du Pays Mornantais, du Pays de l'Ozon, Syndicats Mixtes des Scot du Beaujolais, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, des Monts du Lyonnais, du Nord-Isère, Sud Loire, Val de Saône-Dombes, Symalim, CCI de Lyon, Chambre de Métiers, Sytral, Epora, Ademe, VNF, Caisse des Dépôts et Consignations, Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat.

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**

Référent : **Silvia Rosales-Montano** s.rosalesmontano@urbalyon.org Tel 04 78 63 43 45

Infographie : Agence d'urbanisme